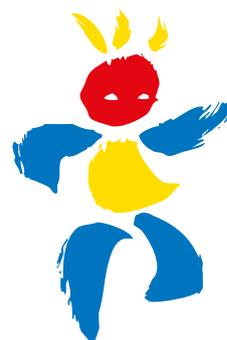


CONFÉRENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

INVESTIR DANS L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS

UNE NÉCESSITÉ INCONTOURNABLE

Lundi 22 août 2016



SNUipp - FSU



SNU_{ipp} - FSU

128 boulevard Blanqui

CONTACT PRESSE

maude.favennec@snuipp.fr

01 40 79 50 04

SOMMAIRE

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2016

| | |
|---------|--|
| Page 6 | Bilan de la répartition des emplois du premier degré à la rentrée 2015 |
| Page 7 | Données chiffrées pour 2016-2017 : du côté des élèves, des enseignants et des écoles |
| Page 13 | Quid des 3911 postes supplémentaires ? |
| Page 14 | Moyens pour l'école : où en est-on des engagements présidentiels à la rentrée 2016 ? |
| Page 16 | Des effectifs trop chargés |
| Page 17 | Une école primaire française toujours sous-investie |

CE QUI CHANGE A CETTE RENTRÉE

| | |
|---------|---|
| Page 21 | Rentrée 2016: Ce qui attend l'école et les enseignants |
| Page 24 | Élémentaire : les nouveaux programmes à la loupe |
| Page 32 | École élémentaire : de nouvelles évaluations |
| Page 34 | Évaluation à la maternelle |
| Page 36 | Carrières et Salaires : décryptage - ISAE, dégel du point d'indice et mesures du protocole PPCR |

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

| | |
|---------|---|
| Page 41 | Temps de travail : les 108h, ça déborde ! |
| Page 43 | Comparaison internationale |

FORMATION INITIALE

| | |
|---------|---|
| Page 45 | Une formation aux parcours multiples |
| Page 47 | Débutants, futurs enseignants : qui sera dans les écoles à la rentrée ? |
| Page 48 | Bilan de l'enquête du SNUipp-FSU auprès des PE stagiaires |
| Page 50 | Formation en ESPE : de grandes disparités |
| Page 52 | Concours et recrutement : un métier toujours trop peu attractif |
| Page 57 | Véritables pré-recrutements: une urgence |
| Page 58 | Les outils du SNUipp-FSU dédiés aux enseignants débutants |

FORMATION CONTINUE

| | |
|---------|---|
| Page 60 | Formation continue : levier majeur de la transformation de l'école |
| Page 61 | Formation continue : des annonces mais pas encore d'améliorations concrètes à cette rentrée |

L'ÉCOLE A LA LOUPE

| | |
|---------|--|
| Page 67 | Plus de maîtres que de classes : où en est-on ? |
| Page 70 | Scolarisation des moins de trois ans |
| Page 72 | L'école rurale se restructure |
| Page 76 | Direction d'école |
| Page 79 | Rythmes scolaires : un rapport qui appelle une remise à plat |

DIFFICULTÉ SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

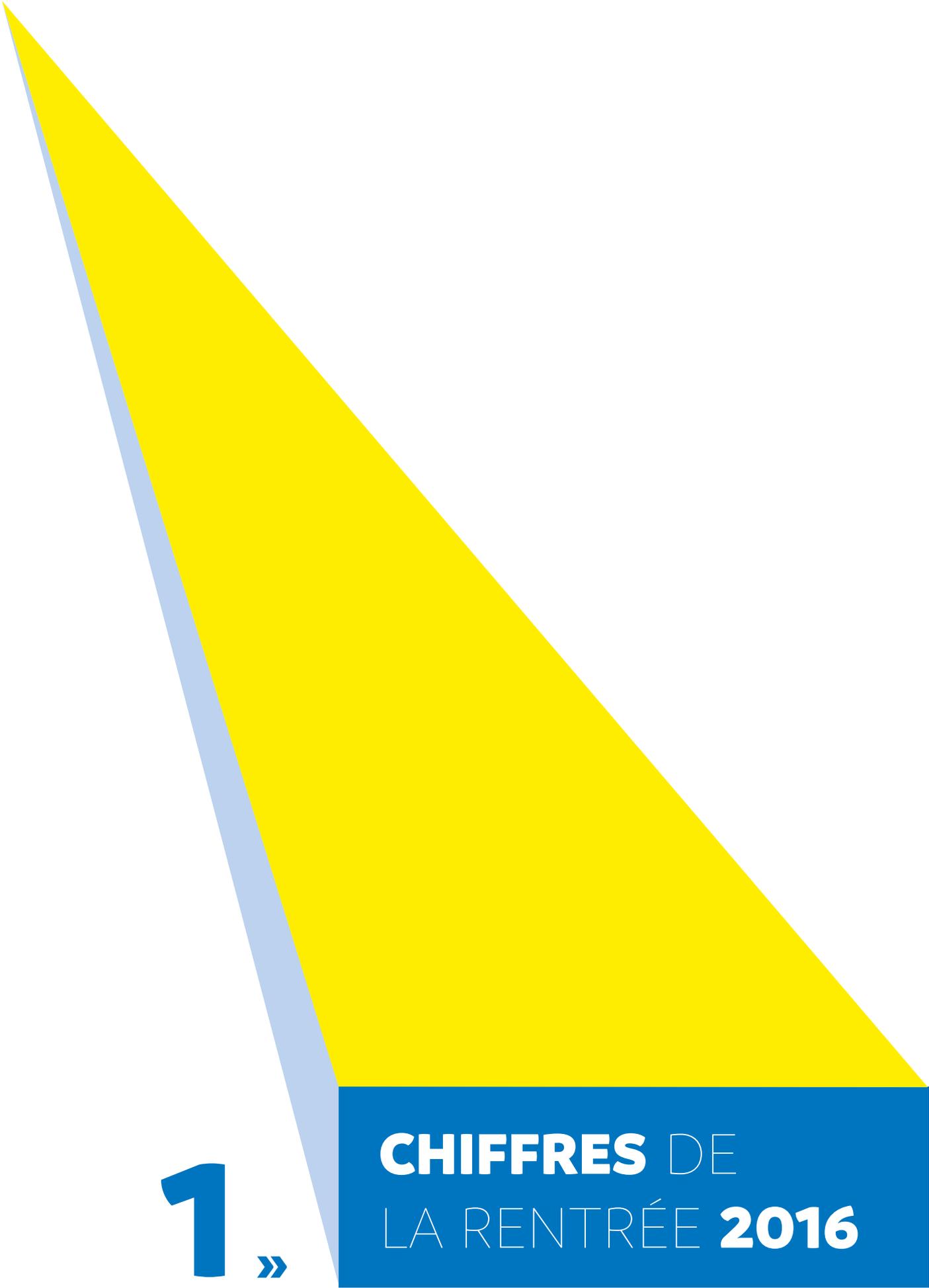
| | |
|---------|---|
| Page 82 | Vers l'école inclusive ? |
| Page 85 | Handicap : nouveautés de la rentrée 2016 |
| Page 86 | Focus sur les enseignants référents handicap (ERSH) : enquête du SNUipp-FSU |
| Page 88 | RASED |

PERSONNELS PRÉCAIRES DANS LES ÉCOLES

| | |
|---------|--|
| Page 93 | Toujours de la précarité dans les écoles : AESH, AED, CUI-CAE & contractuels |
|---------|--|

ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS

| | |
|----------|---|
| Page 100 | Éducation à l'égalité |
| Page 103 | Solidarité internationale « Un cahier, un crayon » |
| Page 104 | Robert Ménard ne mettra pas l'école et les enseignants à sa botte |



1 »

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2016

Bilan de la répartition des emplois du premier degré à la rentrée 2015

317 769 emplois d'enseignants titulaires du premier degré étaient implantés à la rentrée 2015 suivant cette répartition :

| | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|---|---------|-------|---------|-------|---------|-------|---------|-------|----------------|-------|
| Maternelle | 84 413 | 27,3% | 83 810 | 27,3% | 84 693 | 27,3% | 85 036 | 27,2% | 85 625 | 26,9% |
| Elémentaire | 158 312 | 51,2% | 157 965 | 51,5% | 159 165 | 51,4% | 160 007 | 51,2% | 162 431 | 51,1% |
| Besoins éducatifs particuliers | 23 881 | 7,7% | 21 968 | 7,2% | 22 319 | 7,2% | 22 543 | 7,2% | 22 933 | 7,2% |
| Formation des enseignants | 1 610 | 0,5% | 2 057 | 0,7% | 2 121 | 0,7% | 2 199 | 0,7% | 2 298 | 0,7% |
| Remplacement* | 24 538 | 7,9% | 23 926 | 7,8% | 24 176 | 7,8% | 24 959 | 8,0% | 26 254 | 8,3% |
| Pilotage/encadrement pédagogique | 14 964 | 4,8% | 15 171 | 4,9% | 15 311 | 4,9% | 15 420 | 4,9% | 15 904 | 5,0% |
| Divers | 1 754 | 0,6% | 1 892 | 0,6% | 2 070 | 0,7% | 2 123 | 0,7% | 2 325 | 0,7% |
| Total | 309 204 | | 306 790 | | 309 858 | | 312 287 | | 317 769 | |

Source : DGESCO (mars 2016)

* dont 270 allègements REP+ à la rentrée 2014

78% des emplois sont implantés en classes maternelles et élémentaires (78,5 % en 2011).

Le taux des emplois de remplacement se redresse doucement à 8,3% (7,2% en 2007).

La part affectée aux besoins éducatifs particuliers se stabilise à 7,2%.

Le pourcentage d'emplois affectés à la formation (essentiellement les décharges des maîtres formateurs) est de 0,7% depuis 2012.

La part de l'action « Pilotage et encadrement pédagogique » qui comprend les décharges de direction d'école et le service des conseillers pédagogiques est, cette année, en très légère augmentation, à 5%.

Données chiffrées pour 2016-2017

Du côté des élèves, des enseignants et des écoles

Du côté des élèves

Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré progresse, en lien direct avec l'augmentation du nombre de naissances depuis 2000.

Cependant, à la rentrée 2016, le nombre d'élèves devrait augmenter en élémentaire dans l'enseignement public; mais en maternelle, il devrait diminuer. **Au total, le secteur public devrait scolariser 3 200 élèves de moins.**

Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré public

| Rentrée scolaire | Élémentaire | Maternelle | Total | Variation |
|------------------|-------------|------------|------------|------------|
| 2007 | 3 511 600 | 2 232 000 | 5 743 600 | |
| 2008 | 3 526 800 | 2 219 300 | 5 746 100 | + 2 500 |
| 2009 | 3 532 900 | 2 218 800 | 5 751 700 | + 5 600 |
| 2010 | 3 544 800 | 2 226 100 | 5 770 900 | + 19 200 |
| 2011 | 3 537 700 | 2 238 200 | 5 775 900 | + 5 000 |
| 2012 | 3 553 400 | 2 227 800 | 5 771 202 | + 5 300 |
| 2013 | 3 552 100 | 2 267 100 | 5 863 200* | + 42 276** |
| 2014 | 3 577 600 | 2 258 500 | 5 880 900 | +17 700 |
| 2015 | 3 594 700 | 2 245 100 | 5 885 300 | +4 400 |
| 2016 (prév.) | 3 609 100 | 2 227 000 | 5 882 100 | -3 200 |
| 2017 (prév.) | 3 598 300 | 2 221 900 | 5 866 800 | -15 300 |

Source : DEPP avril 2016

* : Ces chiffres ne tiennent pas compte de Mayotte (environ 50 000 élèves) jusqu'à la rentrée 2013.

** : Cette différence intègre Mayotte à la fois dans les chiffres de la rentrée 2013 et celle de 2012

Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans le privé

Le nombre d'élèves scolarisés dans le privé augmente notablement depuis deux rentrées scolaires (+1,2% en moyenne) alors que la tendance des années précédentes était une légère baisse (- 0,1%). La faible mise en place dans le privé des nouveaux rythmes scolaires pourrait ne pas être étrangère à cette évolution.

| | |
|------------------------|---------|
| Moyenne de 2010 à 2013 | -1 245 |
| Rentrée 2014 | +10 260 |
| Rentrée 2015 | +12 290 |

Source DGESCO - mars 2016

Scolarisation des élèves de moins de 3 ans (effectifs et taux)

| Année | Démographie des 2 ans | Elèves du public | Variation du nb d'élèves | Taux scol. public | Taux scol public+privé |
|-----------|-----------------------|------------------|--------------------------|-------------------|------------------------|
| 2005/2006 | 792 198 | 157 212 | - 10 559 | 19,90% | 24,50% |
| 2006/2007 | 794 464 | 147 128 | - 7 013 | 18,50% | 22,9 % |
| 2007/2008 | 802 468 | 133 807 | - 13 321 | 17% | 20,90% |
| 2008/2009 | 824 280 | 116 949 | - 16 858 | 14,20% | 18,10% |
| 2009/2010 | 812 006 | 94 240 | - 22 707 | 11,60% | 15,20% |
| 2010/2011 | 822 081 | 84 852 | - 9 388 | 10,32% | 13,58% |
| 2011/2012 | 817 848 | 72 107 | -12 745 | 8,82% | 11,56% |
| 2012/2013 | 825 609 | 69 186 | - 2 921 | 8,38% | 11,02% |
| 2013/2014 | 817 356 | 75 092 | + 5 906 | 9,19% | 11,87% |
| 2014/2015 | 813 979 | 74 212 | -880 | 9,12% | 11,82% |
| 2015/2016 | 804 151 | 73 106 | -1106 | 9,09% | 11,60% |

Source : DGESCO mars 2016

Depuis la rentrée 2000, année au cours de laquelle le plus grand nombre d'élèves de moins de 3 ans avaient été scolarisés (soit 34,7%), le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans a baissé de près de 23 points.

De 218 562 élèves de moins de 3 ans scolarisés en 2001, ils ne sont plus que 73 106 à être scolarisés dans le public en 2015/2016 (sur 804 151 enfants âgés de moins de 3 ans).

A la rentrée 2015, il existe 961 classes spécifiquement consacrées à la scolarisation des moins de 3 ans, les autres enfants de moins de 3 ans scolarisés étant accueillis dans des classes multi-niveaux en maternelle.

Sur ces 961 classes :

- 658 ont fait l'objet d'aménagements spécifiques (15 élèves par classe, du matériel adapté, une ATSEM dédiée...)
- 231 sont sans aménagement spécifique,
- 72 associent des services de la petite enfance.

Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap

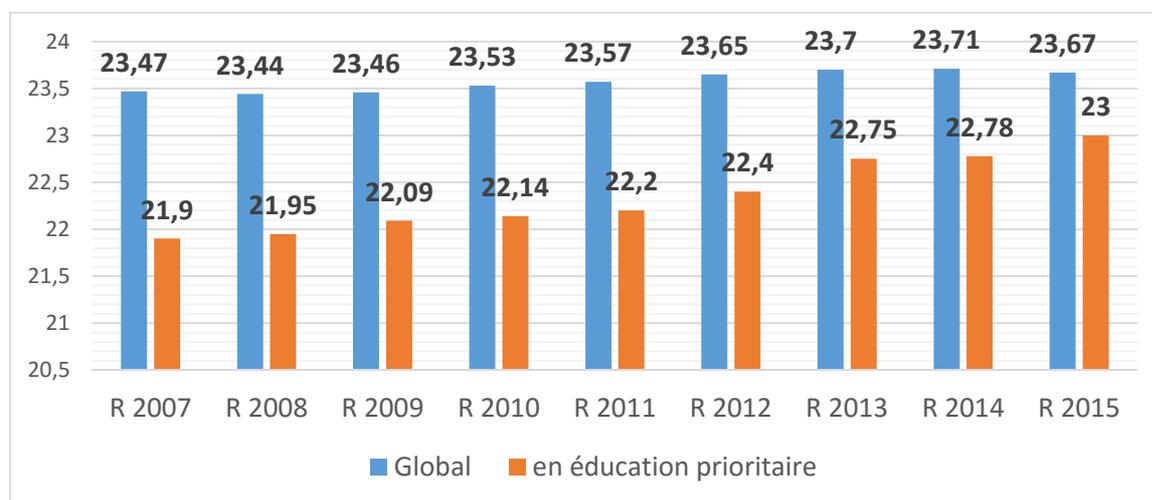
| Rentrée scolaire | Nb élèves scolarisés | Dont CLIS | Classes ordinaires |
|------------------|----------------------|-----------|--------------------|
| 2004 | 96 396 | 37 584 | 58 812 |
| 2006 | 111 083 | 39 684 | 71 399 |
| 2008 | 114 482 | 40 231 | 74 251 |
| 2009* | 120 180 | 41 051 | 79 129 |
| 2010 | 126 294 | 42 985 | 83 309 |
| 2011 | 130 517 | 44 428 | 86 089 |
| 2012 | 136 421 | 45 221 | 90 900 |
| 2013 | 141 565 | 46 783 | 94 782 |
| 2014 | 151 412 | 47 504 | 103 908 |

Source : Repères et références statistiques 2015 – DEPP

*Environ 1500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés

Évolution du nombre d'élèves par classe

Globalement, le nombre d'élèves par classe reste quasiment stable depuis 10 ans. Il est largement supérieur à la moyenne européenne et l'écart entre les classes en éducation prioritaire et en milieu ordinaire se réduit au détriment de l'éducation prioritaire.



Source : bilan rentrée scolaire DGESCO

Du côté des enseignants

Instituteurs/Professeurs des écoles : quelques données

- 340 685 enseignants des écoles (public – métropole + DOM), titulaires et non titulaires en janvier 2015, exerçant à temps complet ou à temps partiel.
- Âge moyen : 41,8 ans
- 81,8% de femmes (Pour information, ce taux est de 58,3% dans le second degré ; de 35,1% dans le supérieur)
- Temps partiel : 11,7% en moyenne (13,6 % des femmes et 3,1% des hommes).
- Traitement moyen : un salaire net moyen de 2195€ (y compris les indemnités)
- Seuls 8,3% des professeurs des écoles sont à la hors-classe. La proportion de femmes n'y est que de 66%.

Source : DGESCO (bilan social 2014/2015 du MEN) et document DGRH

Évolution du nombre des emplois par année

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------|------|------|--------|---------|----------|--------|--------|--------|--------|--------|
| +713 | +475 | +578 | -2 191 | +1 619* | -2 609** | -3 105 | +3 071 | +2 432 | +2 511 | +3 911 |

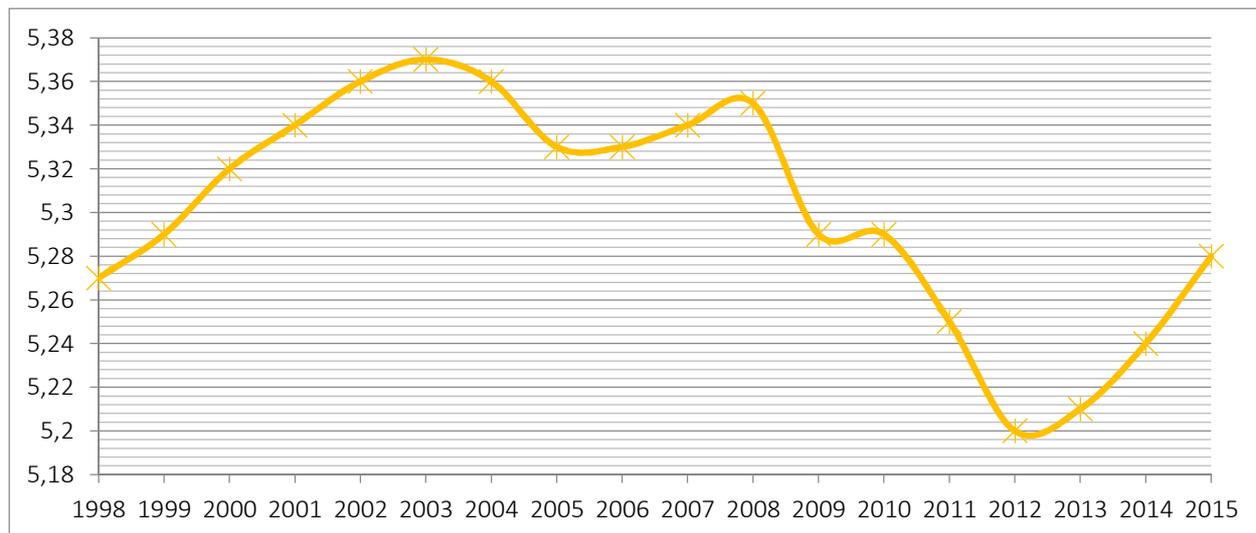
Source : DGESCO mars 2016

* En 2010, à côté de ces 1 619 créations de postes d'enseignants titulaires, il y a eu également 10 000 suppressions de postes d'enseignants stagiaires dont une partie du service était consacrée à compléter les temps partiels des titulaires, à décharger les directions d'écoles ou à remplacer les enseignants qui partaient en formation continue. Au final donc, le nombre de moyens d'enseignement à disposition des élèves s'est dégradé.

** En 2011, en plus des 2 609 suppressions de postes recensées au budget, il y a eu également 5600 suppressions de postes dits en « surnombre budgétaire », non comptabilisées officiellement mais s'ajoutant aux 2 609.

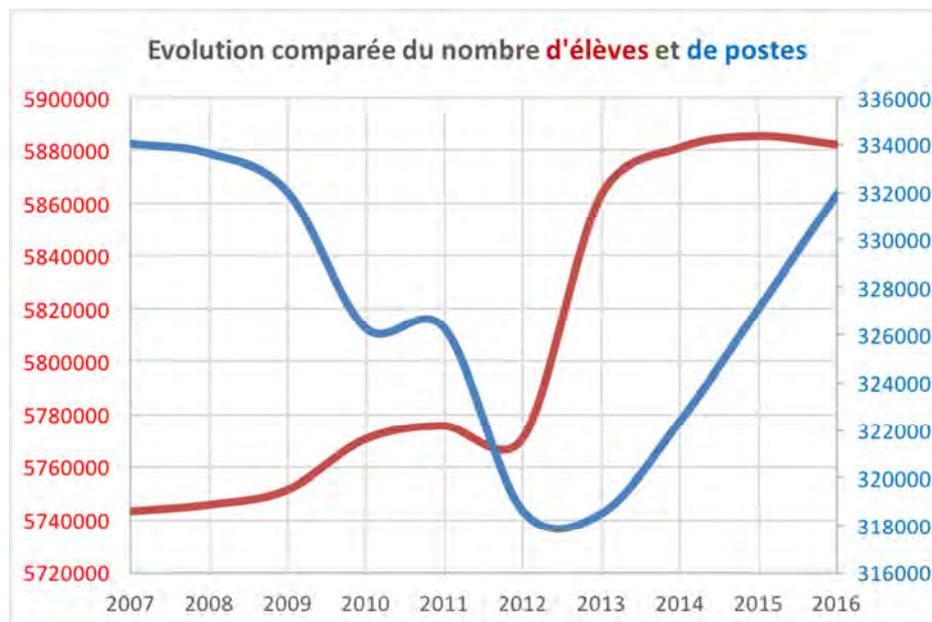
Évolution du nombre de postes pour 100 élèves (P/E)

Le taux P/E est le nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves scolarisés. Il permet de quantifier l'ensemble des moyens accordés à la scolarisation des élèves : les enseignants en charge d'une classe mais également les remplaçants, les décharges de direction d'école, les RASED et les référents de l'ASH, les maîtres supplémentaires...



Source : bilans de rentrée

Évolution comparée du nombre d'emplois (ETP, titulaires et stagiaires) et du nombre d'élèves



Source : PLF de 2007 à 2016

Recrutement

Total des places aux concours (externe, interne, troisième concours...)

| Session | Places au concours |
|-------------------|--------------------|
| 2004 | 13 037 |
| 2005 | 12 805 |
| 2006 | 11 267 |
| 2007 | 11 187 |
| 2008 | 10 010 |
| 2009 | 7 158 |
| 2010 | 7 165 |
| 2011 | 3 154 |
| 2012 | 6 000 |
| 2013 | 8 600 |
| 2014 exceptionnel | 8 500 |
| 2014 rénové | 8 500 |
| 2015 | 11 920 |
| 2016 | 12 911 |

Source : MEN - Système d'information et d'aide aux concours du premier degré

Du côté des écoles

Nombre

| | Public (métropole+DOM) |
|-----------|--------------------------------|
| 2003/2004 | 51 664 dont 17 948 maternelles |
| 2004/2005 | 51 155 dont 17 703 maternelles |
| 2005/2006 | 50 668 dont 17 583 maternelles |
| 2006/2007 | 50 291 dont 17 250 maternelles |
| 2007/2008 | 49 928 dont 17 000 maternelles |
| 2008/2009 | 49 498 dont 16 748 maternelles |
| 2009/2010 | 48 975 dont 16 366 maternelles |
| 2010/2011 | 48 522 dont 16 056 maternelles |
| 2011/2012 | 47 944 dont 15 621 maternelles |
| 2012/2013 | 47 483 dont 15 369 maternelles |
| 2013/2014 | 47 302 dont 15 212 maternelles |
| 2014/2015 | 46 673 dont 15 079 maternelles |
| 2015/2016 | 46 435 dont 14 754 maternelles |

Source : DGESCO - bilans de rentrée depuis 2003

A la rentrée 2015, 13 471 communes (soit 36,7%) n'avaient pas d'école. Comparativement, ce pourcentage n'était que de 30,4% à la rentrée 1999. D'autre part, 13 956 communes n'avaient pas d'école publique. Presque la moitié des écoles (48,87%) ont moins de 5 classes. En tout, il y a 248 646 classes dont 87 807 classes de maternelle.

Enseignement des langues vivantes

Répartition des langues enseignées

| | Anglais | Allemand | Espagnol | Italien | Langues régionales / autres |
|-----------|---------|----------|----------|---------|-----------------------------|
| 2006-2007 | 84,2 % | 12,4 % | 2,0 % | 1,0 % | |
| 2007-2008 | 88,81% | 9,52% | 1,57% | 0,94% | 0,25% |
| 2008-2009 | 89,60% | 8,70% | 1,60% | 0,80% | 0,20% |
| 2009-2010 | 89,20% | 7,90% | 2,50% | 0,90% | |
| 2010-2011 | 91% | 7,27% | 1,47% | 0,68% | |
| 2011-2012 | 92,04% | 6,68% | 1,23% | 0,61% | 0,23% |
| 2012-2013 | 92,83% | 6,16% | 1,23% | 0,53% | 0,04% |
| 2013-2014 | 91,74% | 5,83% | 1,27% | 0,61% | 0,54% |
| 2014-2015 | 92,80% | 5,50% | 0,90% | 0,61% | 0,10% |

Source : DGESCO mars 2016

Seules les académies de Strasbourg et Nancy-Metz proposent l'apprentissage de l'allemand à grande échelle (respectivement à 99,3% et 33,7% des élèves de l'élémentaire).

L'espagnol se concentre à Toulouse (7,6%), Montpellier (5,4%) et Bordeaux (3%).

Éducation prioritaire

Il y a désormais 1089 Réseaux d'éducation prioritaires (REP) : 357 réseaux REP+ et 732 réseaux REP.

A la rentrée 2015/2016, au moins 2 596 écoles étaient en REP+.

La liste des écoles en REP n'est pas publiée.

D'après une enquête du SNUipp-FSU, au moins 7 036 écoles étaient en éducation prioritaire à la rentrée 2015/2016.

Quid des 3911 postes supplémentaires ?

Pour la rentrée 2016, 3911 postes supplémentaires ont été créés : Ils se répartissent, après les opérations de carte scolaire de juin et selon une enquête menée auprès des 101 départements par le SNUipp-FSU, comme suit :

| Postes classe (total) (1) | Postes PDMQDC (total) (2) | Postes Scol. Moins de 3 ans | ASH | Postes remplaçants | Autres (3) |
|---------------------------|---|---|-------------------------------------|--------------------|---|
| 511 | 817 <i>dont 694 pour éducation prioritaire</i> | 207 <i>dont 155 pour éducation prioritaire</i> | 515 <i>dont 197 postes RASED</i> | 1256 | 607 <i>dont 149 décharges pour la direction d'école et 157 pour la formation</i> |

Source : SNUipp-FSU

(1) sur les 3911 postes supplémentaires, 1322 ont été mis en réserve au moment des opérations de carte scolaire. Cette réserve est pour l'essentiel consacrée à l'ouverture de classes à la rentrée. Le nombre de 511 postes classe s'obtient en considérant que les 1322 postes en réserve seront effectivement utilisés pour ouvrir des classes.

(2) PDMQDC : Postes « Plus de maîtres que de classes »

(3) autres : regroupe la formation, les décharges de direction mais aussi des dispositifs départementaux spécifiques

Remplaçants et RASED : une amélioration bien insuffisante

La situation du remplacement a été une nouvelle fois dramatique sur l'année 2015-2016. Une priorité a de fait été donnée pour cette rentrée avec la création de 1256 postes. Il manque néanmoins 523 postes pour retrouver le niveau de la rentrée 2007.

Concernant les RASED, autre secteur en souffrance, malgré la création de 88 postes E, de 54 postes G de 54,5 postes de psychologues, l'aide spécialisée aux élèves en difficulté scolaire ne sera pas mise en place partout où cela serait nécessaire.



Moyens pour l'école

Où en est-on des engagements présidentiels à la rentrée 2016 ?

Engagements versus réalité : un objectif encore éloigné

Sur les "60 000 créations d'emplois" annoncées dans la Loi d'orientation, **54 000** sont destinés à l'Éducation nationale.

Depuis la rentrée 2012, 6 022 postes de titulaires et 13 011 postes de stagiaires ont été créés.

Si l'objectif visé pour la création de postes de stagiaires est atteint, il reste **encore 7 978** postes de titulaires à créer pour atteindre l'objectif des 14000 annoncés.

Pour rappel, sous la mandature de Nicolas Sarkozy, près de 19 000 suppressions de postes avaient été effectuées dans le premier degré alors que les effectifs élèves augmentaient de 22 000 sur la même période.

Etat des lieux des créations dans le primaire depuis la rentrée 2012

| Rentrée | Stagiaires | Titulaires |
|---|---------------|---------------|
| 2012 | 0 | 1000 |
| 2013 | 4 569 | 0 |
| 2014 | 4 042 | 800 |
| 2015 | 3 400 | 811 |
| 2016 | 1 000 | 3 411 |
| Total | 13 011 | 6 022 |
| Engagement inscrit dans la loi d'orientation | 12 500 | 14 000 |

Source : Lois de finance initiale

« Plus de maîtres que de classes » et « moins de 3 ans » : Deux mesures estampillées « priorités ministérielles » toujours à la peine

- PDMQDC
817 postes « plus de maîtres que de classes » seront créés à la rentrée. Avec un total de 3091,5 postes consacrés à ce dispositif, dont seulement 2 418,5 créations, on est loin de l'ambition affichée par le ministère d'en créer 7000 en 5 ans.
- Scolarisation des moins de 3 ans
De son côté, la scolarisation des moins de 3 ans n'enregistrera que 207 créations de postes. A ce jour, le dispositif ne comptabilise que 1 060 postes sur les 3 000 promis sur la mandature.

| | PDMQDC | | Moins de 3 ans |
|---|----------------|--|----------------|
| | Création | Redéploiement d'emplois déjà existants | Création |
| 2013 | 775 | 405 | 397 |
| 2014 | 403 | 179 | 283 |
| 2015 | 423,5 | 89 | 172,75 |
| 2016 | 817 | | 207 |
| Total | 2 418,5 | 673 | 1060 |
| Engagement inscrit dans la loi d'orientation | 7 000 | | 3 000 |

Sources : SNUipp-FSU (pour 2016) – MEN / DGESCO

Des effectifs trop chargés

Si le nombre moyen d'élèves par classe est de **25,7 en maternelle et de 23 en élémentaire**, la taille des classes est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. Plus de 8% des classes maternelles (soit 7 303 classes) sont ainsi à plus de 30 élèves et plus d'une classe sur deux dépasse l'effectif de 25 élèves.

Ces moyennes françaises sont très élevées comparées à de nombreux pays de l'OCDE (voir page suivante : étude comparative européenne).

Près de 100 000 classes surchargées



Source : RERS 2015 (DEPP) – Chiffres rentrée 2014

55% des classes maternelles et 27% des classes élémentaires comportent plus de 25 élèves. La moyenne de 23,7 élèves par classe recouvre des réalités bien différentes...

Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves

(en %)

Classes élémentaires

| Moins de 15 élèves | 15 à 19 | 20 à 24 | 25 à 29 | 30 à 34 | Plus de 35 | Nbre moyen d'élèves/ classe |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|------------|-----------------------------|
| 2,5 | 10,2 | 60,2 | 26,9 | 0,1 | - | 23 |

Classes maternelles

| Moins de 15 élèves | 15 à 19 | 20 à 24 | 25 à 29 | 30 à 34 | 35 et plus | Nbre moyen d'élèves/ classe |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|------------|-----------------------------|
| 0,5 | 4,9 | 39,6 | 46,7 | 6,2 | 2,1 | 25,7 |

Chiffres en France métropolitaine et DOM y compris Mayotte

Source : RERS 2015 (DEPP) – Chiffres rentrée 2014

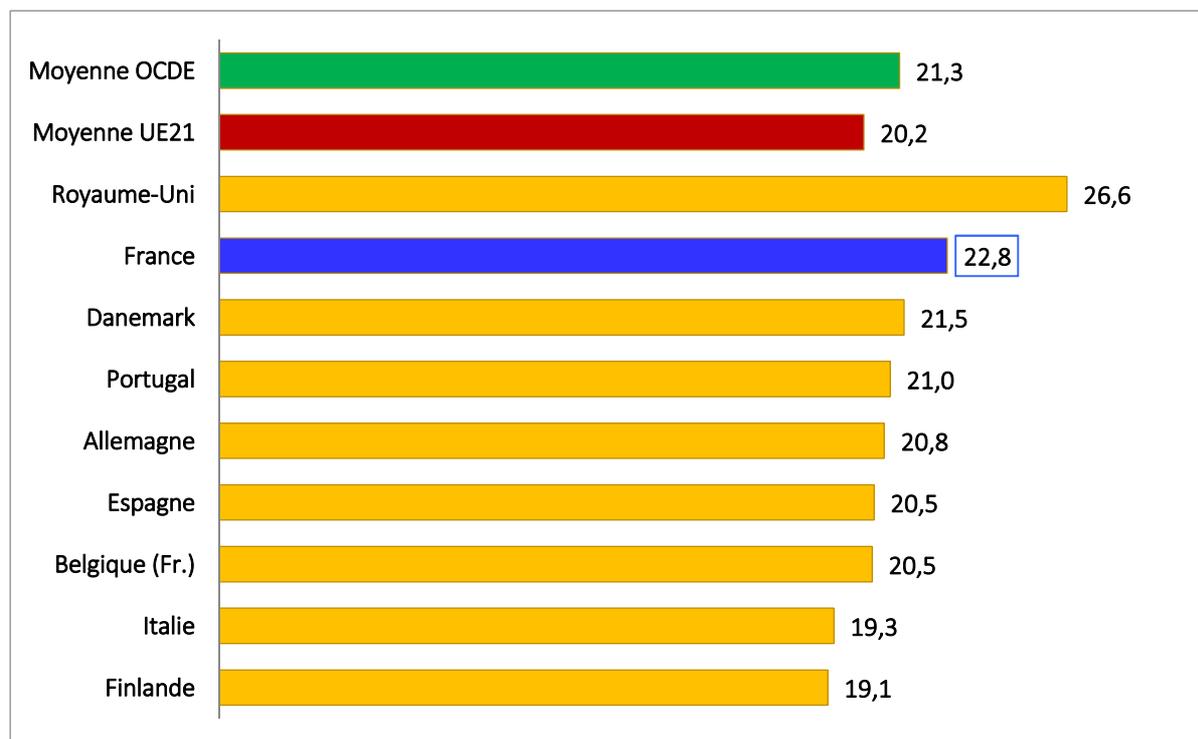


Une école primaire française toujours sous-investie

Taille des classes : une comparaison des pays de l'OCDE très défavorable à la France

Le rapport 2015 de l'OCDE (qui fait état des chiffres de 2013) compare le nombre d'élèves par classe dans différents pays. La France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et bien au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne.

Taille moyenne des classes primaires publiques en 2013



Source : rapport de l'OCDE 2015 (chiffres 2013)

Les chiffres du ministère de l'éducation encore plus défavorables

Si la moyenne de la taille des classes du primaire constatée par le ministère de l'Éducation nationale est de 23,7, l'OCDE (*pour rendre les données comparables d'un pays à l'autre*) l'établit mathématiquement à 22,8 en fonction du nombre total d'enseignants et d'élèves scolarisés, sans écarter du calcul les enseignants n'étant

pas directement devant classe (remplaçants, RASED, formateurs, décharge de direction d'école...).

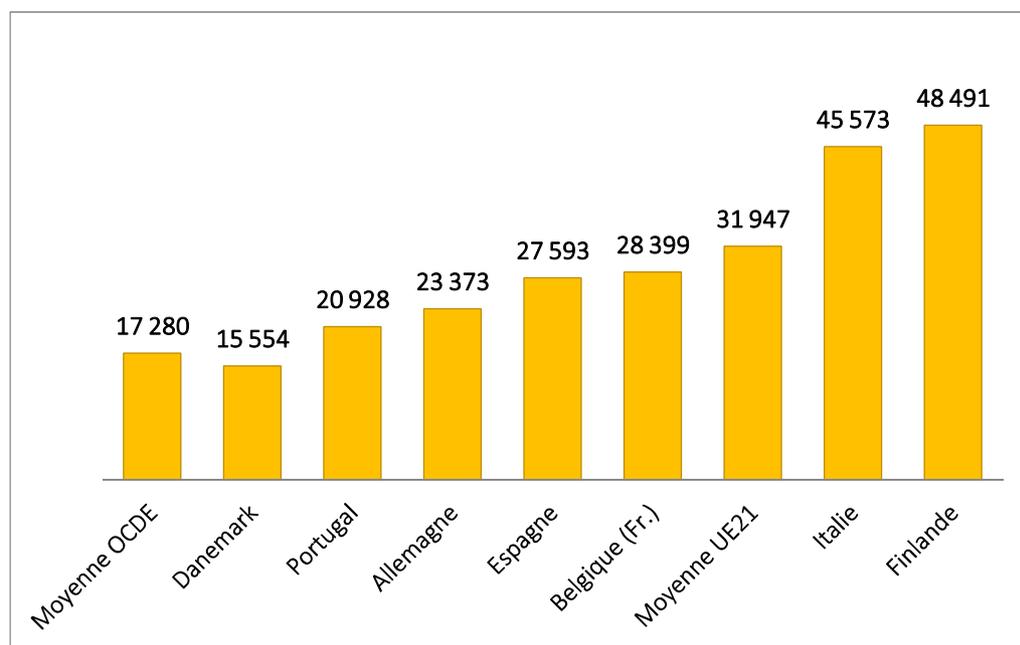
Par ailleurs, une moyenne est un reflet de la réalité quelquefois trompeur. Le ministère lui-même estime à plus de 7 300 les classes dépassant 30 élèves et à plus de 82 000 celles dépassant 25 élèves (*RERS 2015*).

Rattraper le retard : créer de 16 000 à 41 000 postes

Comparée à quelques pays européens similaires, la France a un nombre moyen d'élèves par classe élevé, supérieur de 1,8 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,6 par rapport à l'Italie. Seul le Royaume-Uni, au système éducatif des plus inégalitaires, se trouve au-dessus.

Il faudrait créer 21 000 postes supplémentaires pour rejoindre le Portugal ou 48 500 pour rejoindre la moyenne finlandaise. Se limiter à atteindre la moyenne de l'OCDE nécessiterait la création de plus de 17 000 postes, celle de l'Union européenne près de 32 000.

Nombre de postes à créer pour atteindre la taille des classes de ces pays

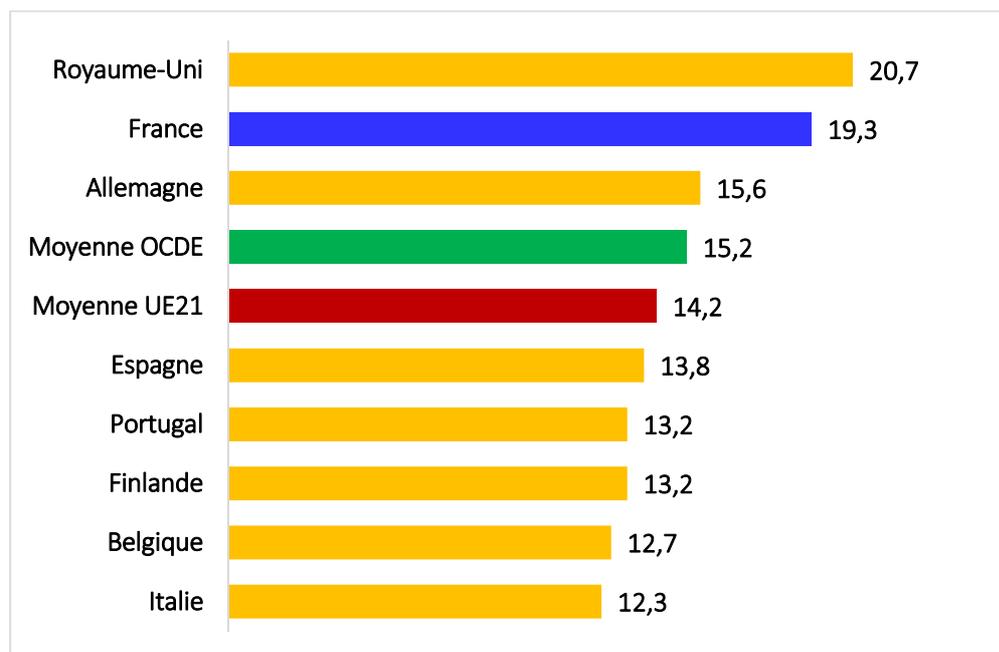


Source : rapport de l'OCDE 2015 (chiffres 2013)

Nombre d'élèves par enseignant : une comparaison des pays de l'OCDE également très défavorable à la France

Le nombre d'élèves par enseignant (soit le taux d'encadrement), dépend à la fois du nombre d'heures d'enseignement effectuées par les enseignants et de celles reçues par les élèves mais aussi des dédoublements de classes, possibles ou non, dans les matières principales.

Nombre d'élèves par enseignant dans le primaire



Source : rapport de l'OCDE 2015 (chiffres 2013)



CE QUI
CHANGE
À CETTE
RENTRÉE

« 2



Rentrée 2016: Ce qui attend l'école et les enseignants

Quelles sont les nouveautés de cette rentrée qui impacteront la vie des écoles et celle des enseignants? Tour d'horizon des principales nouvelles mesures.

Du côté de l'école :

| | |
|--|---|
| Nouveaux programmes en élémentaire et collège | Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3. Un dossier complet à lire dans le <i>Fenêtres sur Cours</i> 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue : le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre. |
| Mise en place des nouveaux cycles | Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place : Cycle 1 : De la PS à la GS / Cycle 2 : Du CP au CE2 / Cycle 3 : du CM1 à la 6 ^{ème} / Cycle 4 : de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième. |
| Nouveaux horaires ... ça ne rentre pas ! | Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3). Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves. |
| Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle | Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive : un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. Des documents sont mis à disposition sur Éduscol. Elaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC. Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent. |
| Evaluation en élémentaire : création du Livret Scolaire Unique Numérique | En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont |

| | |
|--|--|
| (LSUN, du CP à la troisième) | laissées à l'appréciation des équipes. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère. Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants. |
| Parcours d'éducation | Après le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la République et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves. |
| Plan numérique | Le nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT. Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i. Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plateforme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites... ou payantes ! |
| Langues vivantes | A partir de cette rentrée, la 1 ^{ère} langue vivante (LV) sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. 1 000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3 800. 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand. |
| Enseignements en langue et culture d'origine | Les Elco se transforment. La circulaire de rentrée précise que « <i>ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles</i> » à partir de la classe de CE1 pour les élèves volontaires, « <i>quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ</i> ». De nouvelles conventions seront passées avec les pays d'origine. |
| Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats | Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusives ne viennent pas créer un climat anxiogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales. |

Du côté des enseignants :

| | |
|--|---|
| ISAE | L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants des écoles exerçant dans le premier degré, passe de 400 à 1 200 € annuels brut, et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net). Sa création et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement suivies par les enseignants, dont la grève du 26 janvier à l'appel du SNUipp-FSU. Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...). Le premier versement devrait se faire sur la paye d'octobre 2016 avec effet rétroactif depuis septembre. |
| Revalorisation des salaires | Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « <i>Parcours professionnels, carrières rémunérations</i> » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice. |
| Point d'indice | Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1er juillet 2016 puis à 4,69€ au 1er février 2017. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner... |
| Direction et fonctionnement de l'école : | Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire). |
| Décret ORS | Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret. |

Et ce que nous voulons voir changer ...

Le niveau des salaires des enseignants des écoles, les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

ÉLÉMENTAIRE

LES NOUVEAUX PROGRAMMES À LA LOUPE

Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 entrent en vigueur. S'ils vont dans le bon sens, ils sont parfois très flous. Un dossier pour y voir plus clair.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
ALEXIS BISSERKINE
LAURENCE GAIFFE
PIERRE MAGNETTO
PHILIPPE MIQUEL
VIRGINIE SOLUNTO

Après ceux de maternelle entrés en vigueur l'année dernière, voici les nouveaux programmes de cycle 2 et de cycle 3 qui font leur première rentrée scolaire. À cette occasion, on aurait pu espérer que le ministère décrète une mobilisation générale pour apporter aux enseignants qui vont devoir les faire vivre dès la semaine prochaine, les outils de compréhension et d'appropriation nécessaires. Or il n'en est presque rien comme en témoigne par exemple le peu de moyens déployés par la hiérarchie pour mettre en place une formation continue à la hauteur de nombreuses circonscriptions rien n'a encore été fait en la matière. De même, les enseignants attendent encore une version papier des programmes seulement disponibles sous forme numérique (lire p13). Si *Fenêtres sur cours* ouvre le dossier à la veille de la reprise de la classe, c'est bien pour aider les enseignants à y voir plus clair, à décrypter des programmes introduisant de vraies nouveautés dans la conception des apprentissages, la manière d'enseigner, les pratiques pédagogiques.

« NOUS AVONS TRAVAILLÉ À L'INTÉRIEUR DU SOCLE ET PAS DE FAÇON ORTHOGONALE », (C'EST-À-DIRE QU' « IL N'Y A PLUS LE SOCLE D'UN CÔTÉ ET LES PROGRAMMES DE L'AUTRE. »)

Ces nouveautés, qui vont « dans le bon sens » comme le disait le SNUipp-FSU lors de l'élaboration des programmes l'hiver dernier, portent des avancées qualitatives mais posent question quant à leur faisabilité. Ainsi, l'apport de la recherche dans les nouveaux textes est indéniable et c'est une bonne chose, mais il existe souvent un décalage entre les travaux des chercheurs et la formation initiale et continue reçue par les enseignants. Exemple avec la place donnée à l'oral sur les deux cycles. Jusqu'ici la compétence était souvent travaillée de manière transversale, désormais il faudra aussi organiser des séances spécifiques dans

le cadre de l'enseignement du français (lire p14). En mathématiques, l'accent est fortement mis sur la résolution de situations problèmes, pour « apprendre à chercher » ou pour « montrer comment les notions mathématiques peuvent être des outils pertinents pour résoudre des situations » (lire p17). Ces pratiques qui existent déjà deviennent prioritaires ce qui nécessite quand même un renforcement de l'accompagnement et des contenus didactiques.

L'interdisciplinarité encouragée

Parmi les traits caractéristiques de ces nouveaux textes figure aussi la nécessité de prodiguer un enseignement explicite dans tous les domaines, de mener de pair compréhension et automatisation, de rentrer dans les apprentissages par les



compétences de l'élève. L'interdisciplinarité est elle aussi encouragée, les textes préconisant le «*croisement entre les enseignements*». L'allègement des contenus en français et en maths, s'il peut permettre de travailler sur moins de notions mais d'aller plus loin dans leur maîtrise, n'enlève rien à la complexité du travail de l'enseignant. Une complexité accrue dans certaines matières telles les langues vivantes où le niveau à atteindre est ambitieux. Il faudra amener les élèves en fin de cycle 3 vers le A1, alors que les ressources disponibles restent lacunaires. Ambitieux aussi l'enseignement artistique, alors que le temps consacré à la discipline est diminué de 9 heures sur chaque année du cycle 2. Il en va de même pour celui des sciences, abrégé de 6 heures au cycle 3. Dans ces deux disciplines pourtant, le poids des contenus reste inchangé, voire pléthorique.

Mais peut-être ne faut-il pas s'arrêter aux contenus d'enseignement, mais à l'esprit dans lequel ils ont été faits ? En cycle 2 comme en cycle 3, les programmes sont rédigés en 3 volets. Le premier, consacré aux spécificités du cycle permet de mieux comprendre les intentions de leurs rédacteurs. Il réaffirme fortement l'enseignement par cycle, ne prononçant que des attendus de fin d'année avec des repères de progressivité. Le deuxième stipule les articulations avec les piliers du socle commun. «*Nous avons travaillé à l'intérieur du socle et pas de façon orthogonale*», c'est-à-dire qu'«*il n'y a plus le socle d'un côté et les programmes de l'autre*», sou-

ligne André Tricot, professeur à l'Espé de Toulouse et coordinateur du groupe chargé de l'élaboration du projet de programmes de cycle 2 (lire p16). Enfin, le troisième volet est dédié aux apprentissages proprement dits.

Du temps pour se les approprier

Les nouveaux programmes, c'est aussi une redéfinition des cycles. Le C2 court du CP au CE2, le C3 va du CM1 à la classe de 6e. Une véritable révolution culturelle pour les enseignants comme pour les équipes tant le lien entre élémentaire et collège est difficile à tisser. «*Il faut approfondir la continuité école-collège en incitant les enseignants du second degré à mieux s'appuyer sur les acquis réels des élèves de l'élémentaire. Aider également les équipes à articuler les progressions disciplinaires et mettre en réseau le travail de la classe et de l'école*», estime Sylvie Plane, professeure en sciences du langage et membre du Conseil supérieur des programmes. Durant cette année qui débute, chacun devra mener plus d'un chantier de front. Parmi eux, mettre en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation, rédiger de nouveaux projets d'école...

Le contexte s'annonce donc difficile. Si une plus grande liberté pédagogique est laissée aux enseignants et aux équipes, il leur faudra du temps pour



TOUJOURS PAS DE VERSION PAPIER

Les enseignants des écoles, à quelques jours de la rentrée scolaire, ne disposent toujours pas de version papier des programmes. Dans aucun métier un employeur n'agirait de la sorte. Il revient aux écoles, sur leurs crédits pédagogiques, voire aux enseignants sur leurs propres deniers de les imprimer. Ceux de cycle 1 en ont déjà fait les frais ! Au prétexte que nous sommes à l'ère du numérique, le ministère n'a pas jugé bon d'éditer des versions papier des programmes. Les programmes sont un outil professionnel indispensable au travail des enseignants, notamment à consulter, à surligner, à annoter, ce qui nécessite un support papier. Fournir aux enseignants les programmes et les documents pédagogiques qui les accompagnent en version papier, tout comme la formation continue indispensable pour les intégrer à ses pratiques, est une priorité pour l'école primaire et la réussite de tous nos élèves.

Le SNUipp-FSU continue à inviter les enseignants à écrire à la ministre pour obtenir la version papier : <http://snuipp.fr/Merci-de-nous-les-envoyer-Madame>

s'approprier les programmes, pour une investigation pertinente dans la multitude de documents d'accompagnement mis à leur disposition sur Eduscol. Alors, sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, tout faire tout de suite relève de la mission impossible. Dès lors il faudra faire des choix, donner des priorités. Les équipes seront-elles confrontées à une hiérarchie préconisant une application immédiate et rigide des programmes ou, au contraire, plus préoccupée par l'esprit que par la lettre, leur laissant le temps de les expérimenter et de les mettre à leur main ? C'est aussi un des enjeux de la mise en œuvre des nouveaux programmes.

UN CYCLE 2 REDESSINÉ

Le cycle 2 reste celui des apprentissages fondamentaux mais il s'étend désormais sur 3 ans comme le cycle 3, englobant le CP, le CE1 et le CE2. Le but est de mieux répartir les contenus, auparavant très lourds en CE1 et de permettre aux élèves de revoir, d'approfondir des « situations de référence récurrentes », pour leur laisser « le temps d'apprendre ». À noter du coup des changements d'horaires en CE2 qui gagne 2 h de français pour atteindre les 10 h du cycle 2, mais perd en disciplines artistiques, ainsi que scientifiques.

LE FRANÇAIS EN VEDETTE

La maîtrise de la langue est la priorité des programmes du cycle 2 avec 10 heures hebdomadaires prenant appui sur tous les champs disciplinaires et déclinée en quatre axes : comprendre et s'exprimer à l'oral, lire, écrire, comprendre le fonctionnement de la langue par des activités quotidiennes. Rien de nouveau pour les enseignants si ce n'est le focus particulier mis sur l'oral et l'encodage-décodage.



L'oral, en plus d'être développé dans toutes les situations, fait l'objet de séances spécifiques, ce qui nécessitera un accompagnement des enseignants habitués à un apprentissage plus transversal. Les premiers documents d'accompagnement concernent d'ailleurs ce langage oral. Sont encouragés notamment des débats (philo, d'actualité, de conseil). Les compétences à travailler sont toujours celles d'écoute, d'expression et d'échanges mais s'ajoute l'importance d'une distance critique avec l'élaboration de règles, d'observateurs et une exigence grandissante au fil des années : lexique, structuration du propos, argumentation. Les sujets, proches du quotidien des élèves en CP, doivent s'en éloigner petit à petit. De même doit se réduire la régulation de l'enseignant et s'élargir la taille du groupe au fil des trois années. Les programmes encouragent en effet des interactions « *en petits groupes* » au CP, mais avec quels moyens ? Pour s'élargir au groupe classe au CE2.



La lecture, l'accent est mis sur l'apprentissage du code phonographique, allant « *des sons vers les lettres et réciproquement* » mais en lien toujours avec la compréhension et l'écriture. Les textes insistent sur l'importance de faire comprendre clairement aux élèves les enjeux de la lecture. Le travail sur le sens se fait en CP à partir des textes lus par l'enseignant mais aussi de ceux découverts de façon autonome par les élèves. C'est en CE1 et CE2 que s'accroît encore le travail de compréhension, en parallèle avec une maîtrise accrue du code et des entraînements permettant une automatisation de l'identification des mots. Il est prescrit également un entraînement à la lecture à voix haute pour atteindre la fluidité et une différenciation en classe, via notamment des ateliers. Sont encouragés les projets permettant de valoriser le travail réalisé : présentations, expositions, rencontres avec d'autres classes.

ÉCRITURE

DES ÉCRITS QUOTIDIENS

Ce champ d'apprentissage mêle à la fois l'écriture comme geste graphomoteur et l'écriture comme production d'écrits. Pour la première, il s'agit de copier ou retranscrire dans une écriture lisible un texte d'une dizaine de lignes. Pour la seconde, il est recommandé des écrits quotidiens et divers, que ce soit des bilans de séances, la rédaction de questions, des manipulations ou des créations de textes. Le but est d'écrire au terme du cycle « *une demi-page cohérente, organisée, ponctuée, pertinente par rapport à la visée et au destinataire* ». Un focus est mis sur la relecture et la correction des productions, ainsi que sur l'utilisation du traitement de texte.

ÉTUDE DE LA LANGUE

MOINS DE NOTIONS MAIS MIEUX MAÎTRISÉES

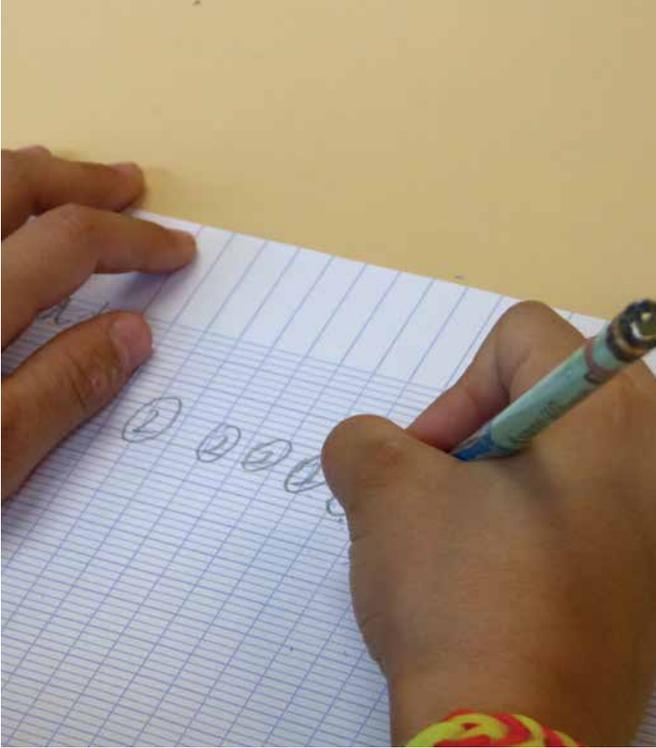
L'étude de la langue est tournée vers l'orthographe et se concentre sur le verbe, le sujet, l'accord sujet verbe, l'accord dans le groupe nominal. Moins de notions mais mieux maîtrisées semble être l'esprit. Les textes réitèrent l'ambition de voir ce travail porter ses fruits dans la production de textes, un serpent de mer didactique ! La phrase interrogative n'est plus dans les notions explicitement à l'étude, pourtant présente dans les textes lus ou écrits de

ces classes. Plus d'articles non plus, englobés dans les déterminants, ni d'identification des compléments. En plus du présent, imparfait et futur des verbes fréquents, les CE travaillent toujours la formation du passé composé.

LITTÉRATURE

5 À 10 ŒUVRES PAR AN

En cycle 2, le nombre d'œuvres littéraires à étudier n'était pas fixé, c'est désormais le cas, avec de 5 à 10 œuvres par année.



DES MATHS RÉFLEXIVES

La résolution de problèmes est au centre de l'activité mathématique. Elle lance les autres domaines et leur donne du sens en numération, calculs, mesure, que ce soit dans l'approche de nouvelles notions ou la consolidation. Les situations problème peuvent surgir du vécu de la classe ou des autres disciplines, encourager les élèves à se questionner, tâtonner, dans le but de travailler six compétences détaillées: chercher, représenter, raisonner, modéliser, calculer, communiquer. Pour chacune, les programmes donnent des exemples d'activités mais les documents d'accompagnement ne traitent pour l'instant que les mesures et le calcul en ligne, considéré comme une étape importante, entre le calcul mental et posé. Les textes encouragent explicitement ce que les enseignants menaient déjà majoritairement dans leur classe, c'est-à-dire des traces écrites évolutives, d'abord les recherches et représentations des élèves qui vont se structurer petit à petit avec l'enseignant vers des écrits plus conventionnels, respectant le langage mathématique. On ira du concret vers l'abstrait, poussant les élèves à oraliser leurs démarches, à argumenter. On retrouve aussi le calcul mental quotidien.



En nombres et calculs, on retrouve les compétences des anciens programmes, avec un accent sur le calcul en lignes donc, et les nombres inférieurs à 1 000, avec leurs différentes écritures, leur placement sur une demi-droite graduée. Puis jusqu'à 10 000 en CE2. La division, étudiée en cycle 3, sera abordée auparavant sous forme de « situations simples de partage ou de groupement. »



Pour ce qui est des grandeurs et mesures, le travail sur le sens est central. Les élèves doivent apprendre à distinguer différentes grandeurs, par des comparaisons, et saisir le sens des unités, longueurs, masses, contenances, durées, prix afin de parvenir à estimer des grandeurs.



Le travail en espace et géométrie doit partir de situations concrètes de classe, d'EPS, de sorties, et favoriser les manipulations afin d'étudier les placements, les déplacements, les formes à nommer, décrire, tracer. Les concepts fondamentaux sont ceux d'alignement, de distance, d'égalité de longueurs, de parallélisme, de perpendicularité, de symétrie. Les solides à étudier sont explicitement nommés: cône, boule, cylindre, cube, pyramide, pavé.

André Tricot, professeur à l'ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées. Coordinateur du groupe chargé de l'élaboration du projet de programme pour le cycle 2

3 QUESTIONS À



« Donner une vraie chance aux cycles »

Comment qualifier ces nouveaux programmes de cycle 2 ?

Ce sont des programmes raisonnables, au service des apprentissages des élèves et du travail des enseignants. Nous avons énormément écouté avant de décider, puis les différentes versions du texte ont été soumises à des relectures par les enseignants. Raisonnable car « faisables ». Par exemple, les objectifs de lecture compréhension sont des objectifs de fin de cycle et pas de fin d'année. Nous avons respecté la grande hétérogénéité des élèves au cours du cycle 2. Un

même objectif pour tous mais des rythmes différents. Raisonnable car nous avons voulu sortir « d'une guerre idéologique » qui particulièrement en lecture oppose compréhension et automatisation.

Quelles sont les principales nouveautés ?

Nous avons défini 8 spécificités du cycle 2. Par exemple: les élèves ont le temps d'apprendre, le sens et l'automatisation se construisent simultanément, l'articulation entre lire et écrire doit être précoce, l'importance de la compréhension et de la résolution de problèmes dans

les apprentissages mathématiques. La nouveauté fondamentale c'est que nous avons travaillé à l'intérieur du socle, pas de façon orthogonale à celui-ci: il n'y a plus le socle d'un côté et les programmes de l'autre, mais un socle qui est la matrice des programmes.

Quels sont les points prioritaires pour les mettre en œuvre ?

Le groupe a travaillé sur le « pour-quoi ? » et le « quoi ? », mais le « comment ? » appartient aux enseignants qui vont les mettre en œuvre. Des exemples de situa-

tions, d'activités et de ressources pour l'élève sont donnés dans les tableaux du volet 3. Il est très clair qu'il ne s'agit que d'exemples et non de prescriptions. Nous nous sommes bien gardés de proposer des idées générales. Le levier principal de la réussite de ces programmes c'est de donner une vraie chance aux cycles. Cela passe par la formation des enseignants, scandaleusement faible tant au niveau des programmes que du métier en général. Cela nécessite un renforcement du « plus de maîtres que de classes » et un travail au quotidien.



LANGUE VIVANTE, ÉTRANGÈRE OU RÉGIONALE

ORAL TOUTE !

L'apprentissage d'une langue étrangère ou régionale débute dès le CP, tout à l'oral, pour introduire à petites doses de l'écrit, surtout en CE2. Et cet apprentissage ne s'interdit plus des rapprochements avec le français puisqu'au contraire il permet de réfléchir sur la langue. Mais les objectifs semblent bien ambitieux, « *poser les jalons d'un premier développement de la compétence plurilingue des élèves* ». L'apprentissage s'organise autour de tâches simples : compréhension, reproduction et progressivement production, avec une découverte de quelques aspects culturels. L'entrée se fait en parlant de soi, de son environnement quotidien et de son imaginaire. Les thèmes abordés sur le cycle seront l'enfant (corps, journée, trajets, goûts), la classe (nombres, alphabet, sports, loisirs) et l'univers enfantin (maison, quartier, animaux, contes).

QUESTIONNER LE MONDE TOUS CHERCHEURS

On ne « *découvre* » plus le monde mais on le « *questionne* ». La discipline gagne 9h d'enseignement sur l'année. Que ce soit en sciences ou pour se situer dans le temps ou l'espace, la démarche d'investigation est mise en avant, les élèves devant imaginer, réaliser, s'approprier des outils afin d'adopter « *un comportement responsable* ».



En sciences, on retrouve la démarche scientifique, faite de questionnements, d'observations puis d'expérimentations, dans les domaines du vivant, de la matière et des objets. Le but est de développer la curiosité, l'esprit critique, la rigueur et l'habileté manuelle. On retrouve l'étude de l'eau, de l'air, l'état gazeux étant réservé au CE2.

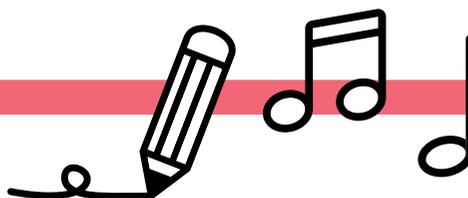


Pour se situer dans l'espace et le temps, on part de l'espace ou du temps vécu, autocentré pour aller vers l'espace ou le temps représenté, décentré, « *géographique et cosmique* »... avec utilisation notamment de cartes numériques. Sont encouragées les observations, manipulations, descriptions, complétées par des récits, des études de documents. Au CE2 commence l'étude de différents milieux géographiques caractéristiques, ainsi que celle du temps long avec la construction de la frise, étude des grandes périodes historiques, avec leurs événements et personnages centraux.



CYCLES 2 ET 3

ÉDUCATION ARTISTIQUE



L'éducation artistique revendique « *une éducation de la sensibilité par la sensibilité* » se référant à l'esprit du « *Plan pour les arts et la culture à l'école* » de 2000 où était affirmé pour la première fois « *le rôle essentiel de l'intelligence sensible dans le développement de l'enfant et les apprentissages de l'élève* ».

ARTS PLASTIQUES

Pratiques en cycle 2, un peu abscons en cycle 3

Les quatre compétences travaillées au cycle 2 en arts plastiques le sont aussi au cycle 3 à « *travailler toujours de front, lors de chaque séance* » : expérimenter (matière, support, couleur), mettre en œuvre un projet, analyser sa pratique et celle des autres, être sensible au domaine de l'art...

Au cycle 2, exit le terme d'arts visuels, ainsi que l'étude de l'histoire des arts en tant que telle, discipline qui sera développée au cycle 3.

Le numérique en revanche apparaît explicitement comme support d'activité. Ces programmes restent ambitieux, malgré 9 h de moins sur l'année. Ils privilégient la pratique de l'élève, via la démarche de projet, tout comme la constitution d'une culture artistique et le regard critique.

Au cycle 3, on approfondit. Jusqu'à un niveau de questionnement pointu voire abscons puisqu'il faut aborder « *la représentation plastique et les dispositifs de présentation, les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace, la matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre* ».

ÉDUCATION MUSICALE

La voix au centre

En musique, les quatre compétences travaillées au cycle 2, chanter, écouter, explorer, échanger, s'enrichissent de nouvelles dimensions telles qu'« *interpréter, commenter, créer, argumenter* ». La voix tient un rôle central, mais aussi le corps. Six à huit chants et autant d'œuvres sont prévus sur le cycle 2, leur nombre n'est pas fixé au cycle 3. Dans ce domaine, les documents d'accompagnement développent bien les notions, sur par exemple la place du corps ou la création sonore avec des exemples d'activités.

UN (CYCLE 3) DE CONSOLIDATION

Le cycle 3 est désormais le cycle de consolidation et plus celui des approfondissements. Un changement qui n'est pas que de surface car à l'empilement des contenus se substitue une consolidation des acquis « afin de les mettre au service des autres apprentissages ». « Stabiliser et affermir pour tous les élèves les apprentissages fondamentaux » sera l'objectif de ces trois ans comprenant l'année de 6^e qui, selon le texte, doit permettre une adaptation au collège et une entrée progressive dans les disciplines.

MATHÉMATIQUES RENCONTRER LES PROBLÈMES

« Chercher, modaliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer », ces six compétences mathématiques sont à développer dans trois domaines : celui des nombres et des calculs, celui des grandeurs et mesures et en géométrie. La proportionnalité doit être traitée dans chacun de ces domaines. La résolution de problèmes irrigue l'ensemble du champ mathématique pour « apprendre à chercher » comme pour montrer « comment les notions mathématiques peuvent être des outils pertinents pour résoudre des situations ».

Un travail sera nécessaire pour affiner les repères de progressivité et déterminer ce qui doit être vu à l'école et les apprentissages qui seront réservés au collège.



Au CM, on aborde **les nombres** jusqu'au milliard. L'étude des fractions et des décimaux commence dès le CM1. L'addition et la soustraction des décimaux se travaillent dès le CM1, la multiplication

d'un décimal par un entier au CM2. La division euclidienne se travaille en CM1, celle faisant intervenir un décimal au dividende ou dans le quotient au CM2.



Côté **grandeurs et mesures**, on aborde au cycle 3 la notion d'aire d'une surface en la distinguant du calcul du périmètre. On découvre également les angles et la mesure des volumes en la liant aux contenances. On fait appel à la résolution de problèmes notamment ceux de proportionnalité, et on travaille sur les estimations.



En **géométrie**, les élèves doivent passer d'une géométrie de la perception à une géométrie instrumentée, puis à partir du CM2 à une géométrie du raisonnement sur les propriétés et les relations. On fait appel dès le CM1 aux logiciels de géométrie dynamique.

Sylvie Plane, professeure en sciences du langage à l'Université Paris-Sorbonne, membre du Conseil supérieur des programmes

3 QUESTIONS À



« Aider les élèves à conquérir leur autonomie »

Quels sont les

éléments principaux à dégager des nouveaux programmes de cycle 3 ?

Ils prévoient notamment une meilleure prise en compte de la continuité entre l'école et le collège en évitant les ruptures avec une structuration identique des objectifs. Par ailleurs, la spécificité du cycle 3 est mieux définie avec l'ambition d'aider les élèves à conquérir leur autonomie et à organiser leurs savoirs selon des modes d'appropriation marqués par les spécificités disciplinaires. Enfin, l'accent est

porté sur la spécificité du parcours de chaque élève avec le socle commun comme fil conducteur.

Quelles sont les nouveautés les plus marquantes ?

L'approche est radicalement différente. Au lieu de concevoir les programmes à partir des disciplines, on réfléchit à ce qui est utile pour la formation des élèves. Par exemple en sciences, l'objectif n'est pas uniquement d'acquérir des savoirs, mais aussi de prendre conscience des enjeux personnels et civilisationnels de la science. Sinon, il y a une certaine stabilité des contenus parfois regrettable

comme en histoire où on maintient un redémarrage chronologique en sixième. En français, on insiste sur les compétences langagières qui doivent se développer par l'activité et on dépoussière une grammaire qui s'était quelque peu sédimentée au fil des décennies.

Quelles priorités en termes de formation et d'accompagnement des équipes d'enseignants ?

Il faut approfondir la continuité école-collège en incitant les enseignants du second degré à mieux s'appuyer sur les acquis réels des élèves de l'élémentaire. Aider éga-

lement les équipes à articuler les progressions disciplinaires et à mettre en réseau le travail de la classe et de l'école. Au plan disciplinaire, la formation devrait mettre l'accent sur l'EMC pour l'inscrire dans le quotidien, mais aussi sur l'oral et les pratiques langagières, sur la diversité des procédures en mathématiques, sur les démarches scientifiques et sur la partie exploratoire en art. Il s'agit pour les enseignants, pressurés par les évaluations, les injonctions et les techniques de retrouver une réflexion de fond sur leur rôle social et leur mission de formation du citoyen.

LITTÉRATURE

7 OUVRAGES PAR AN

Avoir accès à des œuvres intégrales même si elles ne sont pas lues intégralement, lire plus en quantité mais aussi accroître la culture littéraire des élèves, la littérature reprend une place de choix dans les programmes. Le texte donne des indications précises de corpus et propose de garder une trace des ouvrages lus dans un cahier de littérature. Les listes d'ouvrages recommandés par le ministère dont la dernière mise à jour date de 2013 sont donc toujours d'actualité.

🔗 <http://eduscol.education.fr/cid58816/litterature.html>

| Nombre d'ouvrages à lire | Littérature jeunesse | Classiques |
|--------------------------|----------------------|------------|
| CM1 | 5 | 2 |
| CM2 | 4 | 3 |

ORTHOGRAPHE RÉNOVÉE

LA RÉFÉRENCE

« L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel du 6 décembre 1990. » C'est dit et déjà pris en compte dans la rédaction des programmes elle-même comme dans celle des nouveaux manuels. Une dizaine de nouvelles règles à appliquer essentiellement pour simplifier ou corriger des anomalies.

🔗 www.orthographe-recommandee.info/miniguide.pdf

GRAMMAIRE

NOUVELLE TERMINOLOGIE

Plus de complément circonstanciel mais un complément de phrase, plus de compléments d'objet mais des compléments de verbes. Plus de groupe verbal mais une phrase composée d'un sujet et d'un prédicat. Il va falloir se familiariser avec une nouvelle terminologie grammaticale (voir l'infographie). On ne parle plus de conjugaison mais de l'observation du fonctionnement du verbe et de sa morphologie. Cela passe par l'analyse des marques de personne et des marques de temps.

LE FRANÇAIS SE PLIE EN 4

L'oral, la lecture, l'écriture et l'étude de la langue sont les 4 piliers des programmes de français. Une dizaine d'attendus de fin de cycle seulement, des contenus allégés par rapport à 2008 mais avec des objectifs ambitieux.



L'oral, doit prendre sa place dans toutes les disciplines mais aussi dans le cadre de séances spécifiques. La compréhension de l'oral devient un objet d'enseignement à part entière comme en langue vivante. Ce passage à un apprentissage plus structuré et explicite ne sera pas facile sans formation. C'est sans doute pour cela que les ressources d'accompagnement proposées par le ministère sur ce thème sont conséquentes.



En lecture, le travail sur la compréhension est essentiel. Là encore un apprentissage structuré et explicite est prescrit. Le travail sur le code doit se poursuivre « pour les élèves qui en auraient encore besoin » et la lecture doit s'articuler avec l'écriture et l'étude de la langue.



L'écrit revient lui aussi en force. Il ne s'agit plus de produire des rédactions mais d'intégrer l'écriture au service de tous les apprentissages et d'affirmer chez les élèves une posture d'auteur. Ils devront écrire à la main comme au clavier, réécrire pour faire évoluer leur texte et prendre en compte progressivement les normes de l'écrit.



L'étude de la langue devra se concentrer sur les régularités que ce soit en orthographe ou dans l'étude de la morphologie verbale. Elle s'appuie sur la comparaison, la transformation, le tri et le classement. L'acquisition du lexique se fait en contexte et hors contexte.

TERMINOLOGIE GRAMMATICALE RETENUE POUR LE CYCLE 3

LES CLASSES DE MOTS

- Nom
- Verbe
- Déterminant
- Adjectif
- Pronom

Le groupe nominal

ON DISTINGUE LES PHRASES COMPLEXES ET LES PHRASES SIMPLES DANS LESQUELLES ON REPÈRE :

- Le sujet
- Le prédicat

LES CONSTITUANTS DE LA PHRASE SIMPLE

- Le verbe
- Le sujet du verbe
- Le complément de phrase
- Le complément de verbe

Le groupe nominal, le complément de nom

POUR LE VERBE, ON IDENTIFIE :

- Radical
- Marque de temps
- Marque de personne

HIER,

MALOU

A FAIT DU VÉLO

Complément de phrase - Sujet - Prédicat (Verbe a fait + Complément du verbe du vélo)



LANGUES VIVANTES VERS LE A1

« À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du CECRL, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. » Un niveau à développer dans les cinq activités langagières répertoriées : écouter et comprendre, lire et comprendre, parler en continu, écrire, réagir et dialoguer. À cela s'ajoute la découverte des aspects culturels de la langue vivante étrangère ou régionale. Un programme ambitieux qui, même s'il est maintenant accompagné de ressources et de documents, reste complexe à explorer et demandera sans doute un investissement important de la part des enseignants.



HISTOIRE & GÉOGRAPHIE FORTES EN THÈMES

Trois thèmes d'histoire et de géographie pour chacune des années du cycle, c'est la nouveauté de ces programmes. À côté des compétences qui fixent les objectifs d'apprentissages, ces thèmes détaillent assez précisément les contenus à aborder et dessinent de fait une programmation précise. Ce qui fait défaut, c'est une description des démarches et des propositions d'outils à utiliser, d'autant que les documents ressources ne sont pas encore parus en ligne. À la veille de la mise en œuvre de ces nouveaux programmes, cela rend les enseignants très dépendants de manuels dont peu d'entre eux pourront disposer dès cette année.



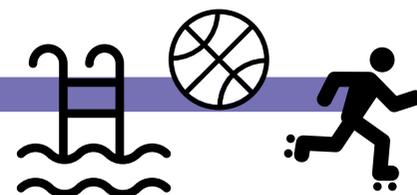
SCIENCES & TECHNOLOGIE BOURRÉES DE COMPLEXE

« Généraliser et abstraire tout en partant du concret et des représentations des élèves », c'est l'objectif ambitieux de ce domaine d'apprentissage. Et il reste complexe car il articule de nombreuses compétences générales à travailler dans quatre thèmes : matière, mouvement, énergie, information ; le vivant ; les matériaux et objets techniques ; la planète Terre et les êtres vivants dans leur environnement. Chacun de ces thèmes a ses propres attendus de fin de cycle et des compétences spécifiques ce qui rend l'appropriation des programmes difficile. Les documents d'accompagnement sont de nature très différente et ne prennent pas toujours en compte la réalité des conditions d'enseignement au niveau du temps, du matériel ou de la formation des enseignants.



CYCLES 2 ET 3

EPS : UNE ENTRÉE PAR LES COMPÉTENCES



Au cycle 2 comme au cycle 3, quatre champs d'apprentissage sont définis pour développer des compétences aux dimensions motrices, méthodologiques et sociales, en s'appuyant sur des APSA (activités physiques sportives et artistiques) diversifiées. À l'issue du cycle 3 tous les élèves doivent « avoir atteint un niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage ».

CHAMPS D'APPRENTISSAGE

- Produire une performance optimale mesurable
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

APSA

- Activités athlétiques (courses, sauts, lancers) et natation
- Activités de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, parcours d'orientation ou d'escalade, savoir nager
- Danse collective ou de création, activités gymniques, arts du cirque
- Jeux traditionnels, jeux collectifs, jeux pré-sportifs collectifs, jeux de combats, jeux de raquettes



Ecole élémentaire

De nouvelles évaluations

Aux cycles 2 et 3, les enseignants travailleront avec de nouvelles dispositions d'évaluation des élèves.

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième" (LSUN) regroupant :

- en première année d'un cycle, les bilans périodiques⁽¹⁾ du cycle précédent ;
- les bilans de fin des cycles⁽²⁾ précédents
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

(1) Des bilans périodiques sont à remettre aux familles plusieurs fois dans l'année, (périodicité laissée au choix des équipes) et à renseigner à partir d'une application. L'enseignant doit donner des appréciations par matière et le détail des projets menés et positionner l'élève sur quatre niveaux de maîtrise :

- objectifs d'apprentissage non atteints
- objectifs d'apprentissage partiellement atteints
- objectifs d'apprentissage atteints
- objectifs d'apprentissage dépassés

(2) Un bilan de fin de cycle est à remettre aux familles en fin de CE2. Il positionne l'élève sur les acquis des huit domaines du socle : langue française à l'oral et à l'écrit ; langues étrangères et régionales ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre ; formation de la personne et du citoyen ; systèmes naturels et systèmes techniques ; représentations du monde et activité humaine.

Extrait du livret périodique de CM1 et CM2
présenté par le ministère

| Domaine d'enseignement | | Éléments à évaluer | Acquisitions, progrès et difficultés éventuelles | Objectifs d'apprentissage | | | | |
|------------------------|----------------------|---|--|---------------------------|------------------------|----------|----------|----------|
| | | | | NON ATTEINTS | PARTIELLEMENT ATTEINTS | ATTEINTS | ATTEINTS | DÉPASSÉS |
| MATHÉMATIQUES | Nombre et calcul | <ul style="list-style-type: none"> Fractions simples Nombres décimaux | En dehors des fractions simples, où Jean éprouve encore des difficultés, le niveau en mathématiques est conforme aux attentes. | | | | | |
| | Grandeurs et mesures | <ul style="list-style-type: none"> Longueurs Aires Angles | | | | | | |

1 Un menu déroulant propose des éléments du programme à l'enseignant qu'il sélectionne au choix.

2 Une appréciation par matière.

3 Quatre échelons pour positionner l'élève.

Des livrets qui ne sont pas harmonisés sur le cycle 3

Dans les faits, le texte continue de différencier les situations au sein du cycle 3 :

- Le livret de 6e autorise toujours la possibilité de notes, pas celui de CM1-CM2. La logique de cycle aurait dû conduire à une harmonisation dans un sens ou dans l'autre.
- Le livret de 6e est présenté de manière allégée par matière, pas celui de CM1-CM2.

On ne laisse pas la même liberté aux enseignants des écoles puisqu'ils sont obligés d'évaluer les sous domaines à l'intérieur de chaque matière. Par exemple pour les maths : nombres et calculs – grandeurs et mesures – espace et géométrie. Il est difficile de comprendre la différence d'évaluation à l'intérieur d'un même cycle.

Des livrets qui présentent encore trop d'inconnues:

- Au sujet de la confidentialité des données. Nous demandons que l'avis de la CNIL soit communiqué aux enseignants avant toute mise en oeuvre
- Au sujet de la charge de travail des enseignants : sans retour sur le fonctionnement concret de l'application qui devra être utilisée par les enseignants. Est-elle ergonomique et simple d'utilisation ou risque-t-elle d'alourdir le travail de l'enseignant ? À ce stade, rien ne permet de répondre.
- Au sujet de l'intérêt pédagogique : nous n'avons aucune visibilité sur la nature et le nombre de compétences que les enseignants auront à choisir pour leur livret dans le menu déroulant de l'application nationale.

Le ministère a mis en ligne un tutoriel pour l'utilisation de l'application.

Voir le tutoriel : <http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html#lien1>



Évaluation à la maternelle

De nouvelles modalités d'évaluation

Après la mise en place des nouveaux programmes au cycle 1, le décret instituant de nouvelles modalités d'évaluations pour ce cycle prend effet à cette rentrée 2016. Il met l'accent sur une évaluation positive. Evaluer en maternelle, c'est d'abord observer les élèves et faire état de leurs progrès : c'est un réel changement de paradigme par rapport aux précédentes évaluations.

Les documents d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de ces outils d'évaluation sont consultables sur le site Eduscol :

eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html

Deux outils d'évaluation

A l'école maternelle, le suivi des apprentissages et la communication autour des progrès des élèves passent par deux outils :

- **Un carnet de suivi des apprentissages**

A chaque enseignant, chaque équipe, de construire celui qui lui convient. Du temps, de l'accompagnement seront nécessaires pour la réflexion collective et l'élaboration ou pour associer les outils numériques. Il est renseigné tout au long du cycle et communiqué aux parents plusieurs fois par an.

- **Une synthèse des acquis de l'élève**

La synthèse des acquis de fin de cycle 1 est un document national unique (voir page suivante), renseigné et transmis aux familles à la fin de la dernière année du cycle 1.



École :
Prénom et nom de l'enfant :

Synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle

| | [Prénom] ne réussit pas encore | [Prénom] est en voie de réussite | [Prénom] réussit souvent | Points forts et besoins à prendre en compte |
|---|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|
| 1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions | | | | |
| Langage oral : communication, expression | | | | |
| Compréhension d'un message oral ou d'un texte lu par l'adulte | | | | |
| Découverte de l'écrit ; relations entre l'oral et l'écrit | | | | |
| Geste graphique, écriture | | | | |
| Mémorisation, restitution de textes (comptines, poèmes...) | | | | |
| 2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique | | | | |
| Engagement, aisance et inventivité dans les actions ou déplacements | | | | |
| Coopération, interactions avec respect des rôles de chacun | | | | |
| 3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques | | | | |
| Engagement dans les activités, réalisation de productions personnelles : dessin, compositions graphiques, compositions plastiques | | | | |
| Engagement dans les activités, réalisation de productions personnelles : voix, chants, pratiques rythmiques et corporelles | | | | |
| 4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée | | | | |
| Utilisation des nombres | | | | |
| Première compréhension du nombre | | | | |
| Petits problèmes de composition et de décomposition de nombres (ex : 3 c'est 2 et encore 1 ; 1 et encore 2) | | | | |
| Tris, classements, rangements, algorithmes | | | | |
| 5. Explorer le monde | | | | |
| Temps : repérage, représentations, utilisation de mots de liaison (puis, pendant, avant, après,...) | | | | |
| Espace : repérage, représentations, utilisation des termes de position (devant, derrière, loin, près,...) | | | | |
| Premières connaissances sur le vivant (développement ; besoins...) | | | | |

| Apprendre ensemble et vivre ensemble | Observations réalisées par l'enseignant(e) |
|---|--|
| Maintien de l'attention, persévérance dans une activité | |
| Prise en compte de consignes collectives | |
| Participation aux activités, initiatives, coopération | |
| Prise en compte des règles de la vie commune | |

Communication avec la famille

| Visa de l'enseignante / de l'enseignant de la classe | Visa de la directrice / du directeur de l'école | Visa des parents ou du représentant légal de l'élève |
|--|---|--|
| Date : | Date : | Pris connaissance le : |
| Nom : | Nom : | Nom : |
| Signature | Signature et cachet de l'école | Signature |



Carrières et Salaires : Décryptage

*ISAE, dégel du point d'indice
et mesures du protocole PPCR*

.....

Du nouveau à venir pour les carrières des enseignants. Résultat des principes du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), celles-ci vont être progressivement rénovées jusqu'en 2020 : grilles des salaires revalorisées, nouveau déroulement de carrière, rythme d'avancement modifié, nouvelle évaluation des enseignants : pour le SNUipp-FSU, si tout n'est pas parfait, il y aura tout de même un mieux pour les salaires et les carrières. Décryptage.

L'ISAE à 1 200 euros dès la rentrée 2016 !

Créée en 2013 pour un montant annuel de 400 euros brut, l'**indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)** est augmentée de 800 euros brut dès la rentrée 2016.

Porter l'ISAE à 1200 euros brut annuels, à égalité avec la part fixe de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 86,19 € net par mois dès septembre, constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire : À qualification égale, rémunération égale.

Elle est versée :

- aux enseignants du premier degré exerçant dans les écoles maternelles et élémentaires (y compris ULIS, maîtres E et G, psychologues scolaires, directeurs, remplaçants),
- aux enseignants du premier degré exerçant dans les établissements ou services de santé ou médicosociaux (y compris les directeurs d'établissements spécialisés)
- aux professeurs des écoles stagiaires.

Elle reste liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes et de direction ; par conséquent elle est proratisée en cas de temps partiel, d'exercice partagé entre une école y ouvrant droit et un établissement n'y ouvrant pas droit.

Une partie (un tiers) sera intégrée dans le salaire.



Cependant, plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficieront pas de l'ISAE : enseignants exerçant dans le second degré (ULIS collège et lycée, SEGPA, EREA...), dans l'administration pénitentiaire, mais aussi les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE, les coordonnateurs REP, les PEMF qui ne la touchent que partiellement...

Le SNUipp-FSU continue de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles et intégrée entièrement au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Une revalorisation de 1,2 % du point d'indice après un gel des salaires de 6 années : cela reste insuffisant

Les mobilisations des fonctionnaires ont permis de mettre fin au gel du point d'indice qui était en vigueur depuis 6 ans. L'augmentation est de +0,6% au 1^{er} juillet 2016 et +0,6% au 1^{er} février 2017.

Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 % au 1^{er} janvier, suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014.

Par ailleurs, depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2016, le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, ont accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%.

La revalorisation du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées. Un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires est nécessaire.

Des grilles de salaires revalorisées

Quelle revalorisation ?

- **Intégration de l'ISAE** : un tiers de l'ISAE (400€ brut sur les 1200€) sera intégré au salaire, soit 9 points d'indice (4 points en 2017 et 5 en 2018) permettant ainsi une meilleure prise en compte dans le calcul de la pension de retraite
- **Début de carrière** : la 1^{ère} année est revalorisée par un gain de 21 points d'indice en moyenne soit d'environ 80€ net mensuels.
- **Milieu de carrière** : un gain de 23 points d'indice pour les échelons 7 et 9 (soit environ 85€ net mensuels), et de 26 points pour le 8^{ème} échelon (soit environ 96€ net mensuels)
- **Fin de carrière** : le dernier échelon de la hors-classe passe de 783 à 821 : soit environ 140 euros net mensuels.

Quelle amplitude ?

Le début de la grille de la classe normale (390) et le sommet de la hors-classe (821) seront alignés sur la grille A type de la Fonction publique. Cette revalorisation des grilles comprend l'intégration à terme de 9 points d'indice.

Quel calendrier ?

- **1^{er} janvier 2017** : première étape de revalorisation comprenant également la conversion d'une part de l'indemnitaire, sous la forme de 4 points d'indice.
- **1^{er} septembre 2017** : reclassement dans les nouvelles grilles.
- **A cette même date** : les rythmes d'avancement d'échelon changent. Les 3 rythmes disparaissent au profit du rythme unique, hormis dans les 6^e et 8^e échelons de la classe normale.
- **1^{er} janvier 2018** : seconde conversion d'une part de l'indemnitaire, sous la forme de 5 points d'indice.
- **1^{er} janvier 2019** : dernière revalorisation des grilles.
- **1^{er} janvier 2020** : création d'un 7^e échelon de la nouvelle grille de hors-classe (indice sommital 821).

Un nouveau déroulement de carrière

Actuellement, la carrière des enseignants se décline en deux grades : la classe normale et la hors-classe. Mais de nombreux collègues partent à la retraite sans avoir accédé à ce dernier grade. Un troisième grade, la classe exceptionnelle, va être créé : elle sera réservée à certaines fonctions et à une minorité d'enseignants.

L'avancement est automatique dans la classe normale sauf pour les passages au 7^{ème} et au 9^{ème} échelons, au cours desquels 30% des enseignants bénéficieront d'un avancement accéléré, sous la forme d'un gain d'une année suite au « rendez-vous carrière » (nouvelle modalité d'évaluation encore en discussion) qui permettra de déterminer les personnels qui en bénéficieront.

Une durée de la classe normale de 24 à 26 ans

En 2020, il faudra attendre 24, 25 ou 26 ans pour atteindre le 11^{ème} échelon. Auparavant, avec les 3 rythmes, il fallait attendre entre 20 et 30 ans.

La hors-classe pour tous ?

Aujourd'hui, tous les enseignants n'atteignent pas la hors-classe. Or, le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades (classe normale et hors-classe).

Pour l'instant, le projet ministériel ne garantit pas l'accès de tous à l'échelon terminal de la hors-classe (821) en fin de carrière.

De plus, le taux d'accès à cette hors-classe de 5 % en 2016 pour les professeurs des écoles ne correspond pas à celui du second degré qui est de 7 %. Or, le ministère n'envisage un calendrier d'égalité d'accès qu'à l'horizon 2020.

Création d'une classe exceptionnelle

Le ministère propose de créer un troisième "étage" à la carrière des enseignants. Mais contingentée, cette classe exceptionnelle ne sera accessible qu'à 10% des professeurs des écoles hors-classe par :

- ▶ une entrée « fonctionnelle » (80% d'entre eux) : à compter du 3^{ème} échelon de la hors classe et après 8 ans d'exercice sur quelques fonctions spécifiques ou dans des conditions difficiles (direction d'école, CPC et éducation prioritaire)
- ▶ une entrée « au mérite » (20% d'entre eux) : à compter du dernier échelon de la hors classe, pour la reconnaissance d'une « valeur professionnelle exceptionnelle ».

Le SNUipp-FSU dénonce cette rupture d'égalité et le fait qu'il y aurait des professeurs des écoles de « seconde zone ».

Une nouvelle évaluation des enseignants

La rénovation de la carrière qui met fin aux trois rythmes d'avancement bouleverse par conséquent l'évaluation des enseignants. Le ministère a ouvert une discussion avec l'objectif de réviser les modalités d'inspection.

Il avance d'ores et déjà quelques principes :

- des rendez-vous de carrière au nombre de 4 pour déterminer les bénéficiaires de la réduction d'une année au 6ème échelon, les bénéficiaires de la réduction d'une année au 8ème échelon de la classe normale, l'accès à la hors classe et l'accès à la classe exceptionnelle. Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivie d'un entretien, basé sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné au préalable par l'enseignant (sorte d'auto-évaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets de carrière : mobilité professionnelle dans l'éducation nationale ou ailleurs, formation...
- la mise en place d'un processus d'accompagnement prenant la forme de visites de l'Inspecteur de circonscription (IEN).

S'il y a confirmation du maintien de l'inspection en classe dans le cadre du « rendez-vous de carrière », il reste à préciser un barème transparent pour les accélérations de carrière qui ne repose pas sur un simple avis de l'IEN ou de l'IA pour déterminer qui est promu et qui ne l'est pas.

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

3 »



Temps de travail : les 108h, ça déborde !

Dans le cadre de leurs obligations de service, les personnels enseignants du premier degré consacrent, d'une part, 24h hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et, d'autre part, 3h hebdomadaires en moyenne annuelle, soit 108h annuelles, aux activités définies à l'article 2 du décret 2008-775 modifié.

Les 108 heures annuelles se répartissent ainsi :

| | |
|------------|---|
| 36h | <i>... d'activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école</i> |
| 48h | <i>... forfaitaires consacrées à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC, aux projets de scolarisation des élèves en situation de handicap, aux relations avec les parents ainsi qu'aux travaux en équipes pédagogiques, aux réunions en conseil des maîtres de l'école et du conseil de cycle, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège</i> |
| 18h | <i>...consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (au moins la moitié)</i> |
| 6h | <i>...consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires</i> |

Aux 27h institutionnelles de temps de service, il faut ajouter les 10 minutes d'accueil obligatoire le matin et l'après-midi avant la classe (1h40 par semaine pour une organisation sur 4,5 jours). En fonction de la taille des écoles et de l'organisation de cet accueil (en classe, dans la cour...), ce temps peut éventuellement être réduit sur la semaine (roulement dans l'équipe d'enseignants).

Les 108 heures débordent...

Une étude du ministère (*DEPP*) publiée en juillet 2013 sur le temps de travail des enseignants des écoles montre que le temps moyen consacré aux relations avec la communauté éducative atteint 3h par semaine en moyenne pour 66% d'entre eux et absorberait à lui seul les 108h.

Elle met également en lumière une moyenne de 3h hebdomadaires consacrées aux « autres tâches professionnelles » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation.

Sans compter qu'il faut ajouter bien sûr le temps consacré à la préparation de classe, aux corrections, à la recherche documentaire... et également les obligations formalisées par d'autres textes comme les deux jours de pré- rentrée, la journée de solidarité ou le temps d'accueil de 10 minutes avant la classe.

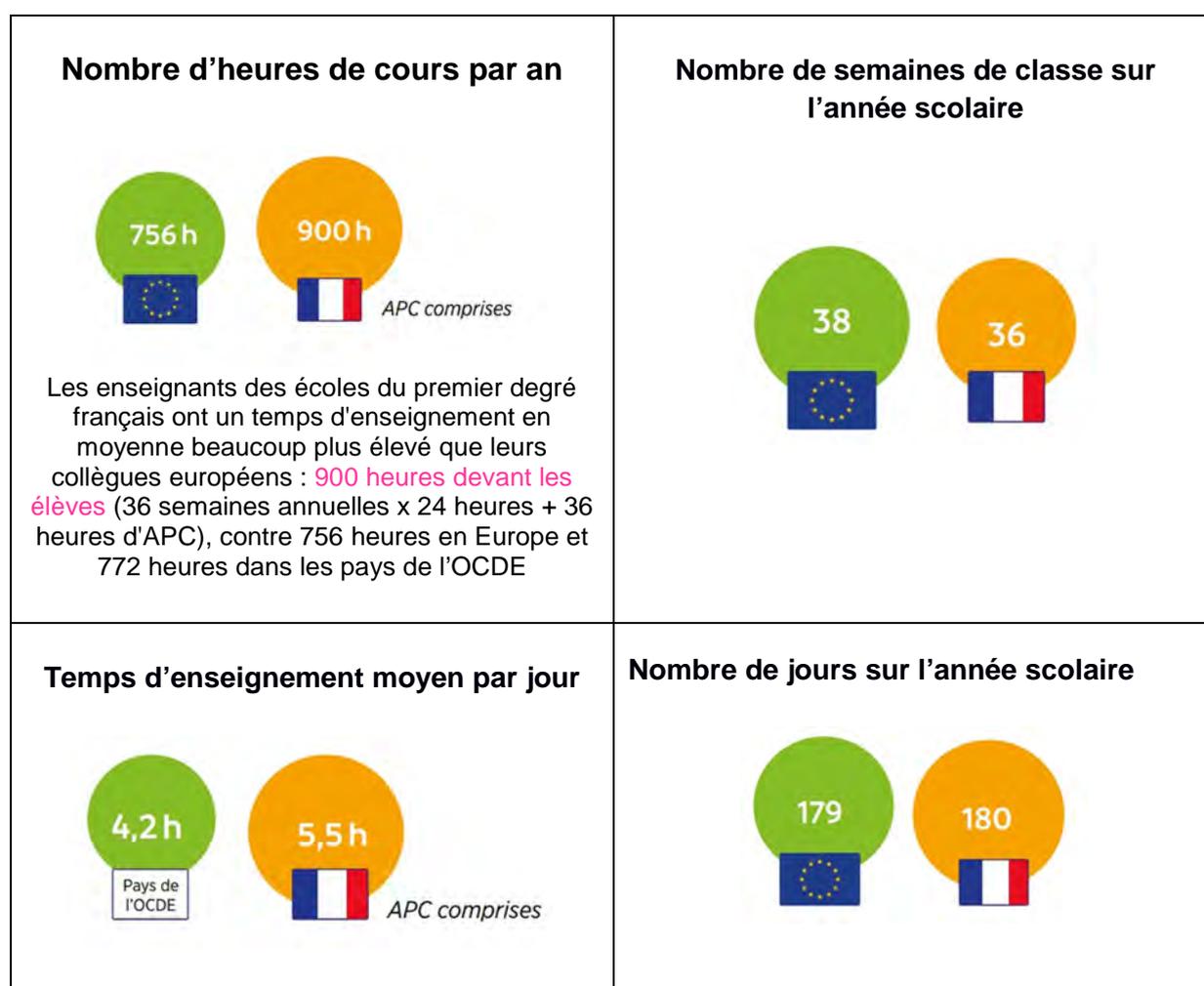
Le temps dû dans le cadre des obligations réglementaires de service est donc largement dépassé : aujourd'hui, de nombreux enseignants du premier degré se plaignent d'une surcharge de travail et de l'impossibilité de bien faire leur travail.

Comparaison internationale

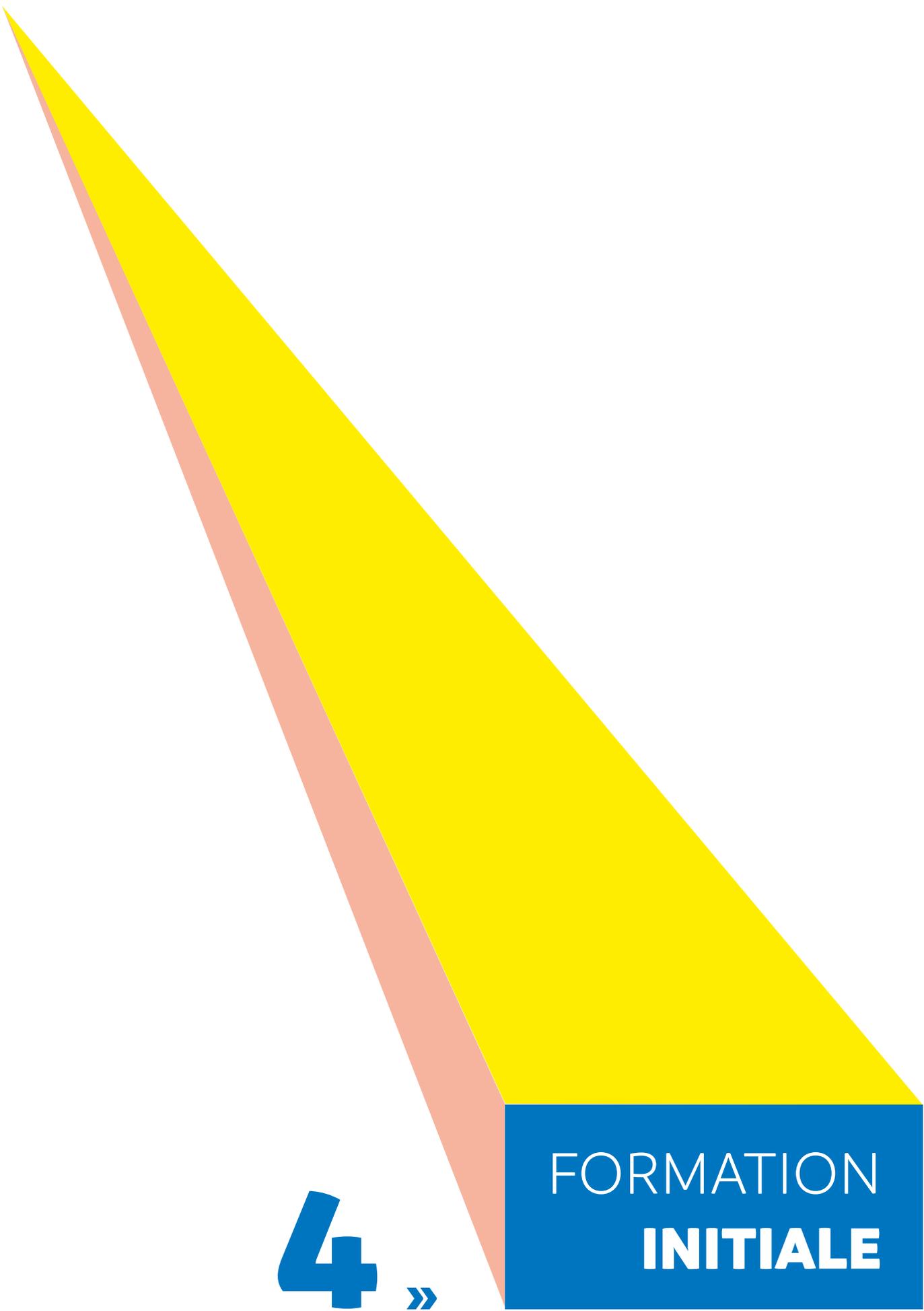
Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe.

Quelques exemples ...

(Données issues de Regards sur l'éducation 2015 – OCDE)



En annexe, retrouvez le dossier complet « Spécial APC » édité et diffusé auprès de la profession dès septembre 2016.



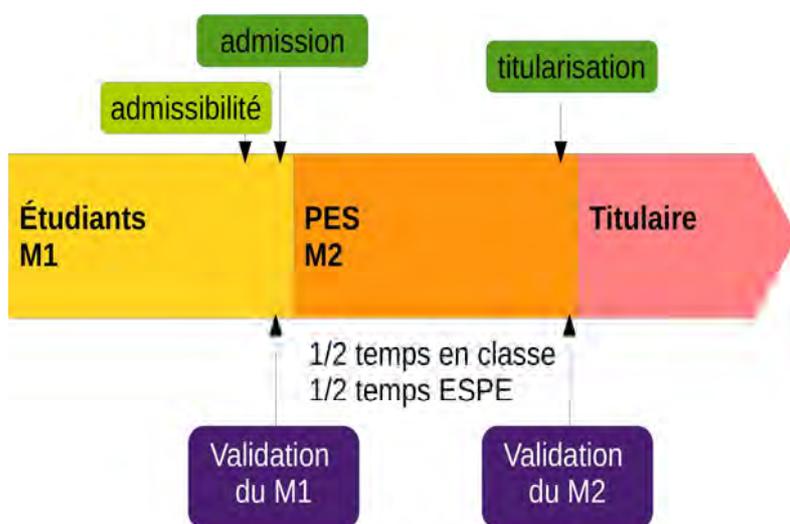
4 »

FORMATION
INITIALE

Une formation aux parcours multiples

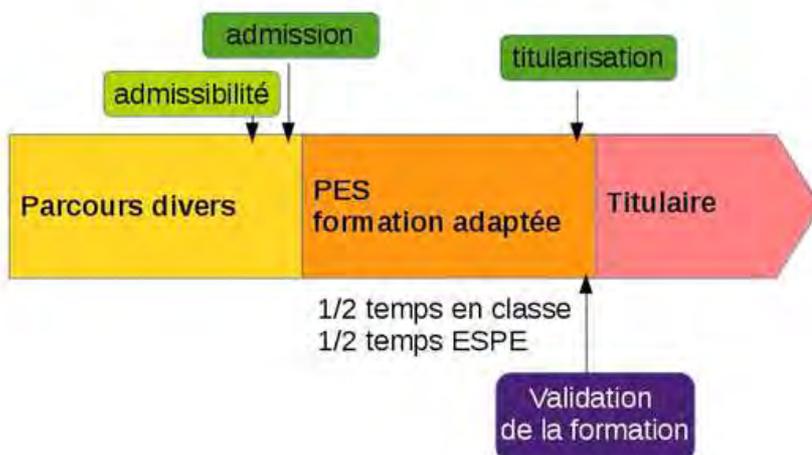
Les PES issus du concours 2016

Pour ceux qui doivent valider un master



Les lauréats inscrits en M2 MEEF (Métier de l'Enseignement, d'Education et de la formation) seront à **mi-temps en responsabilité dans une école** et à **mi-temps à l'ESPE pour suivre leur deuxième année de master et la valider**.

Pour ceux ayant déjà un master ou dispensés



Les lauréats ayant déjà un Master, ou les lauréats dispensés de l'obtention d'un master (mère de trois enfants, sportifs de haut niveau) seront à **mi-temps en responsabilité dans une école et à mi-temps en ESPE avec une formation adaptée.**

Pour ceux qui détiennent déjà une expérience d'enseignement ou un diplôme qualifiant

- Les lauréats qui sont dispensés du master et qui ont une expérience d'enseignement d'au moins un an et demi d'équivalent temps plein (les enseignants contractuels) enseigneront à temps complet et suivront des modules de formations spécifiques à l'ESPE.
- Les lauréats qui possèdent un titre ou un diplôme de l'Union Européenne les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation seront à temps complet à l'école et ne bénéficieront pas de formation à l'ESPE.

Les étudiants préparant le concours

Les M1 MEEF candidats au concours 2017 auront à effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée. S'ils sont admis, ils seront PES en 2017-2018 en mi-temps en classe et en M2 à l'ESPE.

Le dispositif de M1 en alternance (tiers-temps en responsabilité en classe), mis en place dans les académies de Créteil et de Guyane, est reconduit et étendu aux académies de Reims, de Versailles et d'Amiens pour les candidats au concours 2017.



Débutants, futurs enseignants : qui sera dans les écoles à la rentrée ?

| | | |
|--|--|---|
| Les PES lauréats de la session 2016 | 12 246 recrutements effectifs (sur les 12 911 places offertes au concours) + les éventuels recours à la liste complémentaire | Ils seront très majoritairement à mi-temps en responsabilité dans une école et à mi-temps à l'ESPE en M2 MEEF ou en formation adaptée |
| Les PES lauréats de la session supplémentaire pour l'académie de Créteil. | 500 recrutements effectués | Ils ont les mêmes conditions d'entrée dans le métier que les lauréats de la session 2016 |
| Les PES lauréats de la session 2015 qui bénéficieront d'un renouvellement ou d'une prolongation de stage | | Ils seront, très majoritairement à mi-temps en classe et à mi-temps à l'ESPE |
| Les M1 MEEF, en alternance, des académies de Créteil, Guyane, Reims, Versailles et Amiens | | Ils seront à tiers temps dans les écoles, rémunérés 1600 euros /mois. |
| Des étudiants en master MEEF, qui passeront le concours en 2017 | | Ils effectueront des stages en observation dans les écoles. |
| Les étudiants apprentis professeurs (EAP), étudiants en L2, L3, se destinant à passer le CRPE | | Ils auront deux demi-journées de présence dans les écoles et seront rémunérés de 890€ à 1180€ selon situation |

Bilan de l'enquête du SNUipp-FSU auprès des PE stagiaires

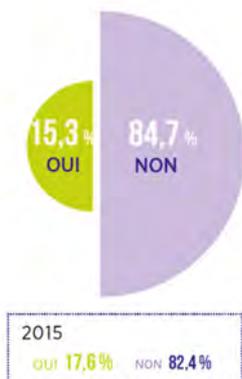
Pour la deuxième année consécutive, le SNUipp-FSU a mené une enquête en ligne auprès des professeurs des écoles stagiaires, afin de donner à voir la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier. 1340 y ont répondu cette année.

Depuis l'année dernière, la situation s'est-elle améliorée ? Les difficultés rencontrées l'an passé étaient-elles liées à une mise en place de la réforme trop rapide ? Non.

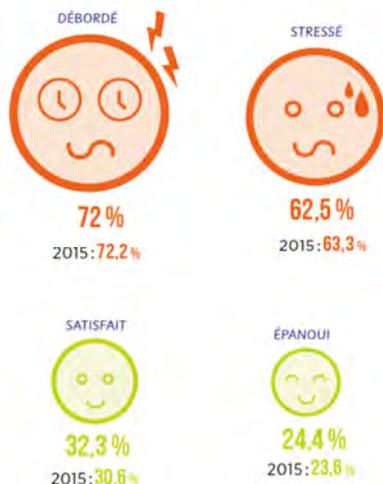
Au regard des résultats, les professeurs des écoles stagiaires continuent de vivre une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante avec une surcharge de travail conséquente les empêchant d'apprendre sereinement leur métier. Il y a bien un vrai problème structurel et organisationnel de la formation.

Les stagiaires déclarent une **surcharge importante de travail soit plus de 48h35min hebdomadaires en moyenne**.

Ils **se sentent insuffisamment préparés** à prendre la responsabilité d'une classe. Ils sont 85 % (contre 82 % en 2015) à ne pas s'y sentir prêts notamment par rapport à la gestion de la difficulté scolaire et à la prise en compte de l'hétérogénéité.



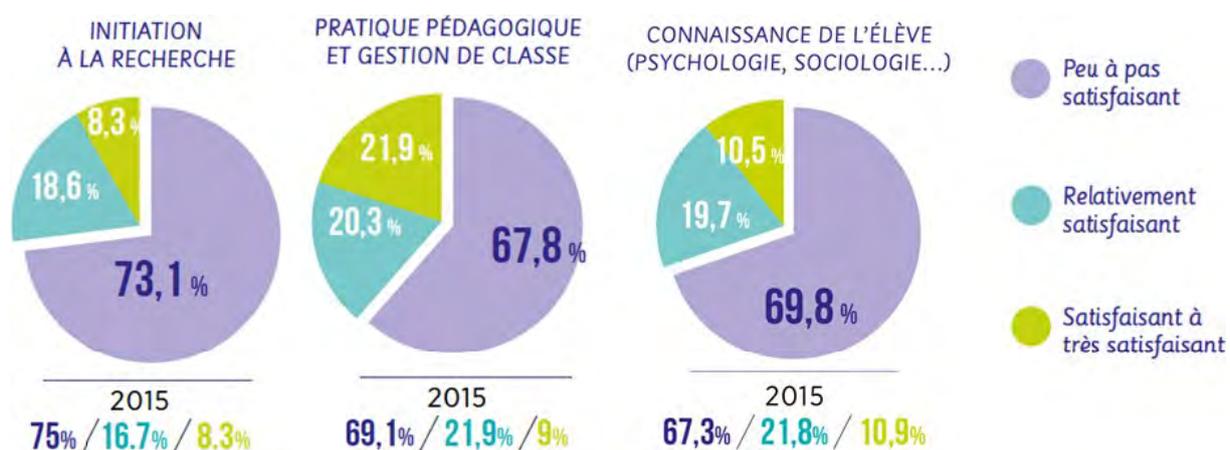
Ils se sentent toujours aussi **débordés** (72%) **et stressés** (62,5%).



Par ailleurs, une donnée inquiétante apparaît : plus de 19 % d'entre eux n'ont pas vu de classe avant leur première rentrée.

Des stagiaires qui, pour 39 % d'entre eux (38% en 2015), déclarent ne pas avoir suivi de master d'enseignement avant l'obtention du concours et leur mi-temps en classe.

A noter que la formation à l'ESPE, cette année encore, n'est pas satisfaisante quel que soit le domaine. Mais le ressenti est particulièrement négatif concernant l'initiation à la recherche, la pratique pédagogique et la gestion de classe ainsi que la connaissance de l'élève.



Preuves, s'il en est, de la nécessité de remettre à plat la formation initiale des enseignants.

Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de la licence à la deuxième année de titularisation. Il réaffirme ses exigences : un concours sous condition de licence placé en fin de L3, deux années de véritable formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, rémunérées et validées par un master. Pour les fonctionnaires-stagiaires le temps en classe ne doit pas dépasser le tiers temps (observation, pratique accompagnée et responsabilité). L'entrée dans le métier doit se faire de manière progressive avec une formation continuée, ce qui passe par une première année de titulaire à mi-temps en classe et une poursuite de la formation initiale en deuxième année de titulaire. Le SNUipp-FSU s'oppose à tout stage en responsabilité pour les étudiants.

Le suivi et l'accompagnement des PES doivent aussi être améliorés et la place des maîtres formateurs mieux intégrée dans la formation initiale à l'ESPE. De plus le cadrage national de la formation (aboutissant à l'obtention du master MEEF) doit être renforcé.



Formation en ESPE : de grandes disparités

Trois ans après la réforme de la formation initiale, force est de constater que le bilan est très insatisfaisant. C'est la conséquence de l'architecture de formation choisie, du manque de cadrage national et du manque d'investissement budgétaire. Le comité de suivi de la formation et des ESPE relève d'ailleurs d'importants « points de fragilité » dont de fortes disparités de contenus et de volumes de formation selon les ESPE, la mise en place et le contenu du tronc commun entre premier et second degré, l'organisation des parcours adaptés et leur évaluation pour ceux qui sont déjà titulaires d'un M2 ou qui en sont dispensés, le poids du mi-temps en responsabilité et le cadrage du mémoire que les stagiaires doivent réaliser.

Autant de questions abordées au fur et à mesure des urgences dans les ESPE, sans que des réponses satisfaisantes n'aient été apportées.

Disparité des contenus et volumes de formation

Le mi-temps en responsabilité de classe pour les stagiaires pèse lourdement sur le volume de formation à l'ESPE. Mais derrière ce dernier, se cachent de grandes disparités. Le cahier des charges des accréditations des ESPE ne garantit pas une égale formation de qualité sur tout le territoire.

Il est prévu dans les textes entre 450 à 550 heures annuelles pour la première année de master MEEF (métier de l'enseignement, éducation et formation). Or l'écart d'une académie à l'autre pour l'année de master 1 est dans les faits considérable puisque l'on constate un différentiel de 190 heures entre l'ESPE fournissant le plus d'heures de cours et celle en fournissant le moins (ESPE d'Amiens 629h de formation, ESPE de Créteil 439h de formation).

Pour la deuxième année de master MEEF, le volume horaire d'enseignement en présentiel est compris entre 250 à 300 heures. Là encore, il y a de grandes disparités et certaines ESPE ont des volumes de formation en deçà de ces seuils : 225h (Amiens) et 228h (Aix-Marseille) quand d'autres sont au-delà : 319h (Dijon et Besançon).

Disparité dans la mise en place du tronc commun

L'objectif affiché du tronc commun est de créer une culture partagée par tous les étudiants du master MEEF. Or dans le rapport du sénat sur la 2ème année des ESPE paru en juillet 2015, il est noté « *de très fortes disparités dans les volumes horaires entre les différentes composantes de ce tronc commun* », mais aussi « *dans certaines ESPE, un morcellement excessif des enseignements du tronc commun et dans d'autres, des modules bien trop généralistes qui ne contribuent pas à la professionnalisation des stagiaires.* »

Enfin le rapport de l'IGEN-IGAENR d'octobre 2015, pointe un tronc commun apparaissant comme déconnecté du reste de la formation et en préconise une évaluation dans chaque ESPE afin d'en rectifier la structuration, les contenus et les modalités des enseignements.

Disparité dans la mise en place des formations adaptées

Ces formations qui concernent les stagiaires déjà titulaires d'un master ou dispensés (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau), soit près de 50% des stagiaires l'année scolaire 2015-2016, sont toujours très disparates selon les ESPE.

La mise en place des formations adaptées s'est faite dans l'urgence, sans anticipation et sans cadrage national, souvent plus par une diminution des contenus et volumes de formation inscrits dans le M2 MEEF que par une réelle adaptation.

Certaines ESPE ont imposé la validation du M2 MEEF à tous les stagiaires, d'autres ont mis en place des DU.

Exigences concernant le mémoire du M2 très différentes selon les ESPE

Dans ce domaine aussi, il est apparu de grandes disparités selon les ESPE quant aux exigences envers les stagiaires : sujet du mémoire, nature, modalités d'encadrement et d'évaluation, rôle dans le processus de titularisation pour les stagiaires en parcours adaptés...

Pour pallier à ces difficultés, le ministère a publié en octobre dernier une note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre des masters MEEF. Elle indique que le mémoire doit servir d'outil pour penser la formation et ne doit pas constituer une charge de travail supplémentaire. Or, force est de constater que cet écrit est ressenti par les stagiaires comme créant une multiplication des exigences et une surcharge de travail. De plus, l'arrivée tardive de cette note n'a pas permis de jouer un rôle de cadrage ni même de mettre en œuvre les adaptations indispensables aux différents publics (master 2, parcours adaptés) pour l'année passée.

On ne peut donc que regretter le manque d'anticipation qui a placé bon nombre de stagiaires dans une situation très difficile au cours de cette année scolaire.

Ces nombreux dysfonctionnements ont provoqué surmenage, situations de souffrance et mécontentements chez les formateurs et les stagiaires.

Le SNUipp-FSU revendique une remise à plat de la réforme de la formation initiale, avec des budgets suffisants et un cadrage national fort, indispensables pour garantir une formation initiale des enseignants égale et de qualité sur l'ensemble du territoire.

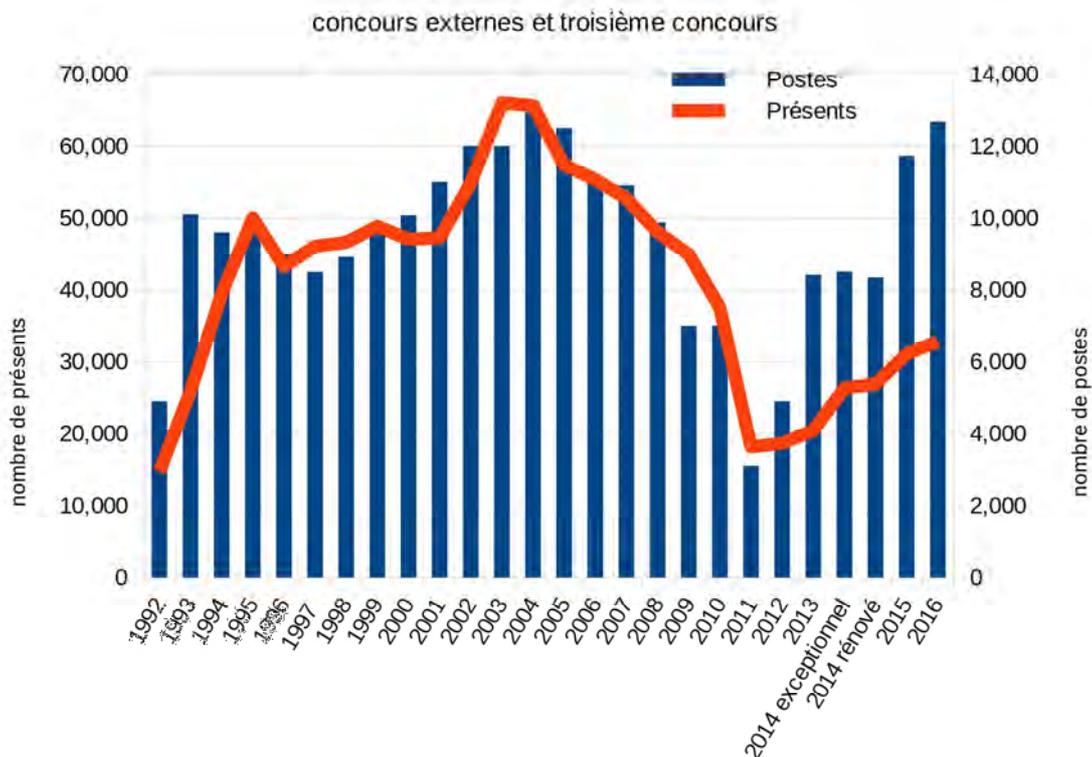
Concours et recrutement : un métier toujours trop peu attractif

Places aux concours

| Session | Places au concours |
|-------------------|--------------------|
| 2012 | 6 000 |
| 2013 | 8 600 |
| 2014 exceptionnel | 8 500 |
| 2014 rénové | 8 500 |
| 2015 | 11 920 |
| 2016 | 12 911 |

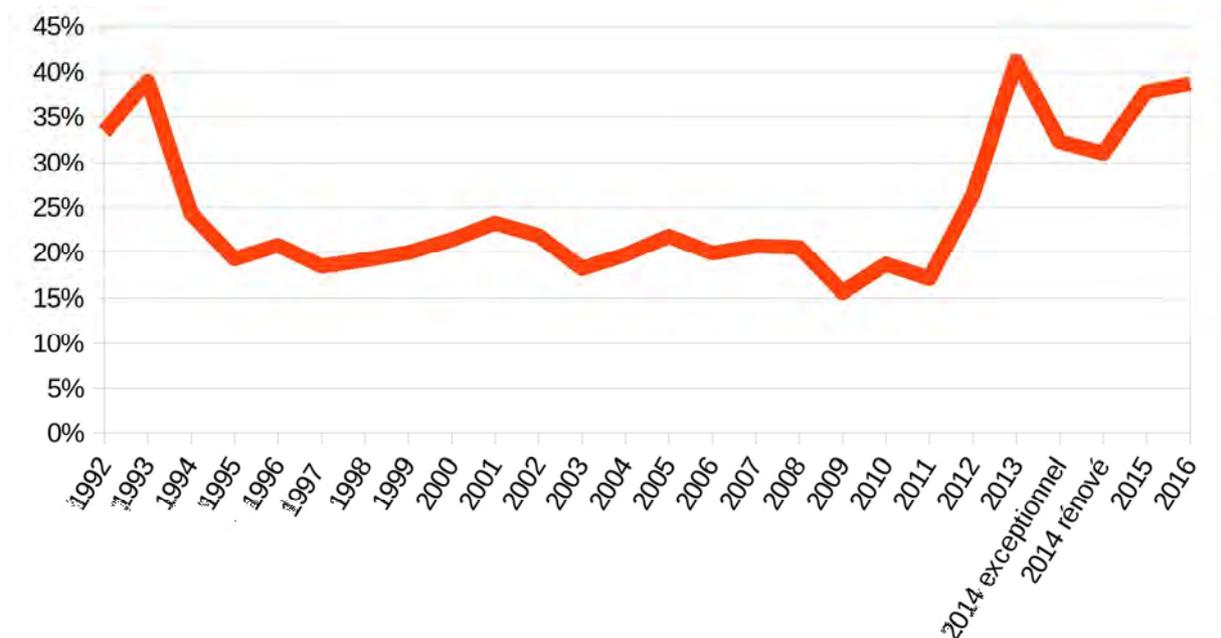
Evolution du ratio postes/présents (nombre de postes ouverts aux concours rapportés au nombre de candidats se présentant aux épreuves d'admissibilité)

Evolution du nombre de postes, présents et ratio postes/présents



Evolution du ratio postes/présents

concours externes et troisième concours



En 2003, pour 12 000 postes offerts à ces concours, 65977 personnes s'étaient présentées aux épreuves d'admissibilité. En 2016, pour 12911 postes, on compte seulement 32 797 candidats, soit moins de la moitié.

Une crise de recrutement qui perdure

Les cinq derniers concours de recrutement de professeurs des écoles ont tous été marqués par des postes non pourvus à l'issue des épreuves d'admission.

346 recrutements non effectués à la session 2013, 744 à la session 2014 exceptionnel, 99 à la session 2014 rénové, 368 à la session 2015. Et aujourd'hui, 665 recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission. Soit 2222 recrutements perdus en trois ans.

Le SNUipp-FSU a interpellé le ministère dès le début de cette crise sur une situation inacceptable, qui conduit à un recours massif à des contractuels sans formation pour pallier le déficit de recrutement et installe la précarité dans nos écoles. Il s'est adressé à la ministre le 28 juin 2016 pour demander que des mesures concrètes et urgentes soient prises comme la garantie du recours à la liste complémentaire, y compris en puisant dans les listes des autres académies, ou encore comme l'extension du concours supplémentaire à toutes les académies déficitaires ou même l'organisation des concours à différentes dates afin de permettre aux candidats de se présenter dans d'autres académies.

L'année passée, l'intervention du SNUipp-FSU avait permis une utilisation importante de la liste complémentaire pour pallier le manque d'enseignants recrutés. En cette rentrée, le

volume de la liste complémentaire est insuffisant. Dans certaines académies, il est même réduit à zéro.

C'est le cas pour les académies les plus touchées par la crise de recrutement qui, sur le concours externe, continuent à perdre des postes sans possibilité de les compenser par des listes complémentaires. L'académie de Créteil a perdu 424 recrutements au concours 2016 (1118 sur les cinq derniers concours) et Versailles a perdu 209 recrutements en 2016 (382 sur les cinq derniers concours).

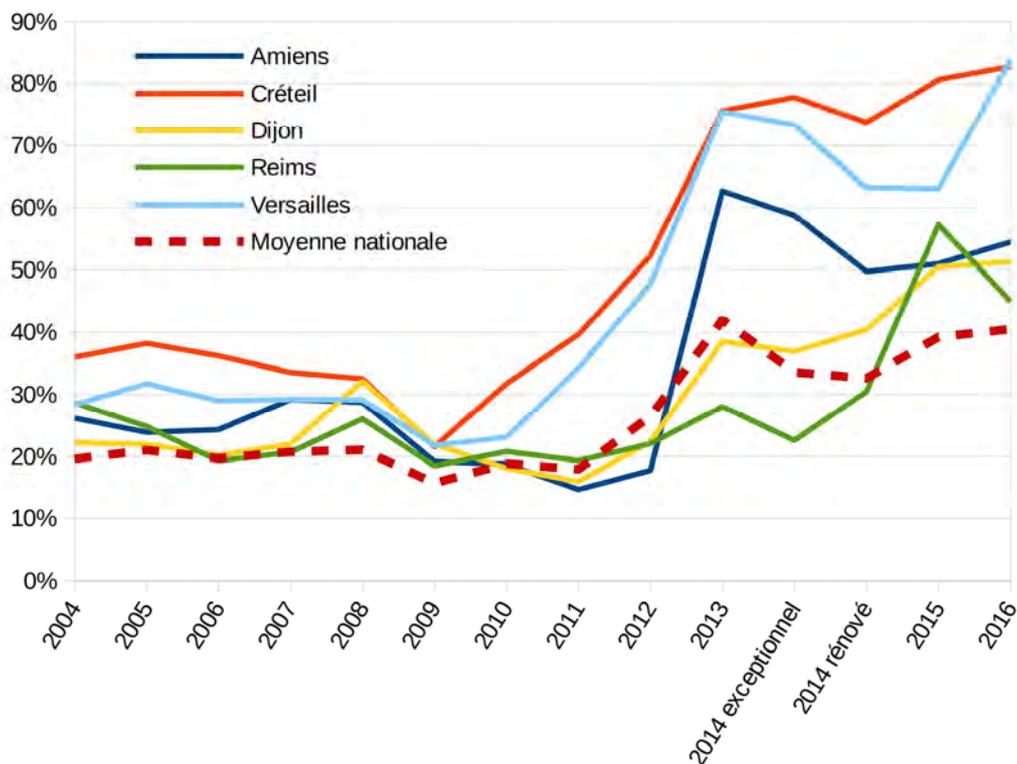
Cette crise de recrutement met en difficulté certaines académies

La désaffection pour le métier d'enseignant est visible dans toutes les académies. Mais elle est particulièrement problématique dans les académies les plus déficitaires. Là aussi, le ratio postes/présents aux épreuves d'admissibilité en témoigne.

Au concours 2016, ce ratio était de 82,66 %% pour Créteil (contre 35,72 % en moyenne entre 2004 et 2012), 83,72% pour Versailles (contre 30,45 % en moyenne entre 2004 et 2012), 54,42% pour Amiens (contre 22,49 % en moyenne entre 2004 et 2012).

Evolution du ratio postes/présents

concours externe



Une crise aux raisons multiples

Plusieurs éléments se conjuguent pour construire une explication de la crise de recrutement et chacune de ces raisons nécessite une réponse. On peut distinguer :

- la baisse du nombre de places offertes sous le quinquennat précédent.
- l'augmentation du niveau de recrutement sans qu'aucune politique volontariste d'accès aux études (pré-recrutements, aide sociale) n'ait été mise en place.
- les conditions d'entrée et d'exercice du métier et de rémunération qui se sont dégradées.

Des réponses concrètes doivent être apportées pour mettre fin à cette situation, en particulier pour les académies déficitaires.

L'école a besoin d'une réforme ambitieuse de la formation des enseignants, garantissant le nombre de recrutements nécessaires et permettant à tous les recrutés d'entrer sereinement dans le métier. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.

En urgence, le SNUipp-FSU exige des pré-recrutements dès la L1. Les étudiants prérecrutés doivent bénéficier d'une rémunération leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études. L'amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier sont indispensables. C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU continue d'exiger une remise à plat de la réforme de formation des enseignants.

Concours 2016 : 665 recrutements non effectués

| Académies | Postes ouverts au concours | Postes pourvus | Postes perdus |
|--------------------|----------------------------|----------------|---------------|
| Aix - Marseille | 600 | 600 | 0 |
| Amiens | 450 | 450 | 0 |
| Besançon | 190 | 190 | 0 |
| Bordeaux | 490 | 490 | 0 |
| Caen | 180 | 180 | 0 |
| Clermont - Ferrand | 100 | 100 | 0 |
| Corse | 30 | 30 | 0 |
| Créteil* | 1800 | 1376 | -424 |
| Dijon | 320 | 320 | 0 |
| Grenoble | 565 | 565 | 0 |
| Guadeloupe | 55 | 55 | 0 |
| Guyane | 180 | 180 | 0 |
| Lille | 790 | 790 | 0 |
| Limoges | 80 | 79 | -1 |

| | | | |
|---------------|--------------|--------------|-------------|
| Lyon | 640 | 640 | 0 |
| Martinique | 71 | 71 | 0 |
| Montpellier | 620 | 620 | 0 |
| Nancy - Metz | 310 | 310 | 0 |
| Nantes | 475 | 475 | 0 |
| Nice | 345 | 345 | 0 |
| Orléans-Tours | 420 | 420 | 0 |
| Paris | 365 | 365 | 0 |
| Poitiers | 215 | 212 | -3 |
| Reims | 220 | 220 | 0 |
| Rennes | 340 | 340 | 0 |
| Réunion | 210 | 209 | -1 |
| Rouen | 360 | 360 | 0 |
| Strasbourg | 380 | 355 | -25 |
| Toulouse | 360 | 358 | -2 |
| Versailles | 1750 | 1541 | -209 |
| TOTAL | 12911 | 12246 | -665 |

**Le concours supplémentaire pour l'Académie de Créteil a permis le recrutement de 500 enseignants en plus cette année. Cela ne compense toutefois pas les 1118 recrutements perdus lors des cinq derniers concours dans cette académie qui recourt chaque année à plusieurs centaines de contractuels non formés pour assurer la responsabilité de classes.*



Véritables pré-recrutements: une urgence

Les Etudiants Apprentis Professeurs (EAP)

Le dispositif a remplacé celui d'«Emploi-Avenir-Professeur» dont le ministère a reconnu l'échec mais sans bilan officiel. Ces emplois sont destinés aux étudiants inscrits en L2 ou L3, prioritairement boursiers, et se destinant aux métiers de l'enseignement. Les candidats sont recrutés dans les académies déficitaires (Amiens, Créteil, Guyane, Reims, Versailles).

La rémunération varie entre 889,09 € et 1180,59 €, mais elle conduit à la perte du bénéfice des bourses et des droits afférents. Les EAP doivent deux demi-journées hebdomadaires de présence dans les écoles, ce qui complique leur investissement dans les cours à l'université d'où leur volume de formation diminué. L'année passée, les universités n'ont pas été en mesure de proposer des parcours aménagés à leur situation, ni de prévoir des éléments de préprofessionnalisation. Ce dispositif ne répond pas à l'objectif de démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement ni ne permet d'enrayer la crise de recrutement.

Le M1 en alternance

Les académies de Créteil et Guyane ont expérimenté l'année passée le dispositif « M1 en alternance » qui est étendu en cette rentrée aux académies de Versailles, Amiens et Reims. Les étudiants en M1 en alternance ont, contre rémunération, une responsabilité de classe équivalent à un tiers-temps. Un M1 en alternance induit une diminution du volume de formation. Pour preuve, le volume de formation pour les étudiants inscrits dans ce dispositif est quasiment divisé par deux par rapport au M1 MEEF classique dans l'ESPE de Créteil.

Enseigner est un métier complexe, qui nécessite du temps pour construire son identité professionnelle et une progressivité de l'entrée dans le métier. Ce nouveau dispositif va à l'encontre de cette idée en ajoutant à la diminution du volume de formation, le postulat que le stage en lui-même serait formateur. Or, sans aller-retour entre théorie et pratique, accompagnement spécifique, temps pour réfléchir le métier d'enseignant, la présence sur le terrain est vidée de son sens.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à toute mesure qui amènerait les étudiants à être des moyens d'enseignement, ainsi que la dégradation des contenus et des conditions de formation.

Pour de véritables pré-recrutements

Face à la crise de recrutement que rencontre notre métier et qui s'inscrit dans la durée, le ministère ne peut plus se voiler la face. Il en va de la qualité du service public d'Éducation.



Les outils du SNUipp-FSU dédiés aux enseignants débutants

Le SNUipp-FSU met à disposition de tous les enseignants débutants des outils pour les accompagner dans leur formation et leur entrée dans le métier.

Une clé USB distribuée dans les départements offre un espace de stockage et des liens vers les sites du SNUipp-FSU et ceux de ses partenaires.



Le site neo.snuipp.fr est dédié aux débutants, avec notamment des articles et des vidéos de chercheurs pour donner la part belle à la recherche et à la richesse de ses apports pédagogiques et didactiques. « L'info et la vidéo de la semaine » offre aux enseignants débutants la possibilité de se tenir informés, chaque semaine, des actualités les concernant.



La lettre de diffusion nationale Néo est envoyée aux collègues débutants, chaque début de mois. Elle comporte les dernières actualités parues sur le site neo.snuipp.fr, mais également, selon l'actualité, des informations départementales.



Le mémor agenda, distribué également dans les départements, permet en plus de ses fonctions d'agenda, de bénéficier d'informations utiles pour la formation, pour la classe et pour la carrière.

FORMATION
CONTINUE

5 »



Formation continue

Levier majeur de la transformation de l'école

La rentrée scolaire se prépare avec des changements d'ampleur, notamment la mise en place de nouveaux cycles et de nouveaux programmes pour l'école et le collège. Ces nouvelles orientations ne s'improvisent pas. La formation continue constitue un levier majeur de la transformation de l'école. Il est urgent que le ministère débloque les moyens nécessaires.

La France mal notée

Pour l'OCDE, la formation continue a une grande importance dans le succès d'un système d'éducation. Les enseignants français ne bénéficient en moyenne que de 2 jours et demi de formation continue par an, la moyenne étant de huit jours dans les pays de l'OCDE en 2013.

La Cour des comptes s'alarmait, dans un référé du 14 avril 2015, d'une formation continue des enseignants qui n'était pas à la hauteur des enjeux.

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-formation-continue-des-enseignants>



Formation continue

Des annonces mais pas encore d'améliorations concrètes à cette rentrée

A chaque nouvelle annonce, la ministre promet de la formation

Najat Vallaud Belkacem - janvier 2015 :

« Un plan exceptionnel de formation continue des enseignants et des personnels d'éducation sera déployé pour les aider à aborder avec les élèves **les questions relatives à la citoyenneté** (française et européenne), à la laïcité, à la lutte contre les préjugés. »

Najat Vallaud Belkacem - février 2015 :

« Pour accompagner la généralisation d'une **éducation culturelle et artistique de qualité**, la formation des enseignants sera renforcée. »

Najat Vallaud Belkacem - mai 2015 :

« Le **numérique** occupera une place centrale dans l'ambitieux plan de formation que va lancer le ministère. »

Najat Vallaud Belkacem - juillet 2015 :

« **Enseigner en maternelle** est un métier aussi exigeant que nécessaire et beau. Or vous savez les efforts que le gouvernement déploie pour accompagner au mieux les professeurs (...) dans l'exercice de leur métier tout au long de leur carrière professionnelle, à travers le renforcement de la formation continue. »

Najat Vallaud Belkacem - août 2015 :

Nouveaux programmes. A Dijon, la ministre de l'Education nationale annonce un "effort exceptionnel" pour la formation continue des enseignants pour l'année scolaire 2015-2016, avec un budget de 72 millions d'euros.

Najat Vallaud Belkacem - septembre 2015

« La conférence nationale sur **l'évaluation des élèves** a fait de la formation de la communauté éducative à l'évaluation sa première recommandation. Le jury recommande que les résultats les plus significatifs de la recherche soient systématiquement présentés aux enseignants au cours de leur formation initiale et tout au long de leur carrière. »

« L'année 2015-2016 se caractérise par un effort inédit de formation et d'accompagnement des équipes pédagogiques. **Tous les enseignants de collège** bénéficieront de huit journées de formation organisées selon une logique de proximité. »

Najat Vallaud Belkacem janvier 2016

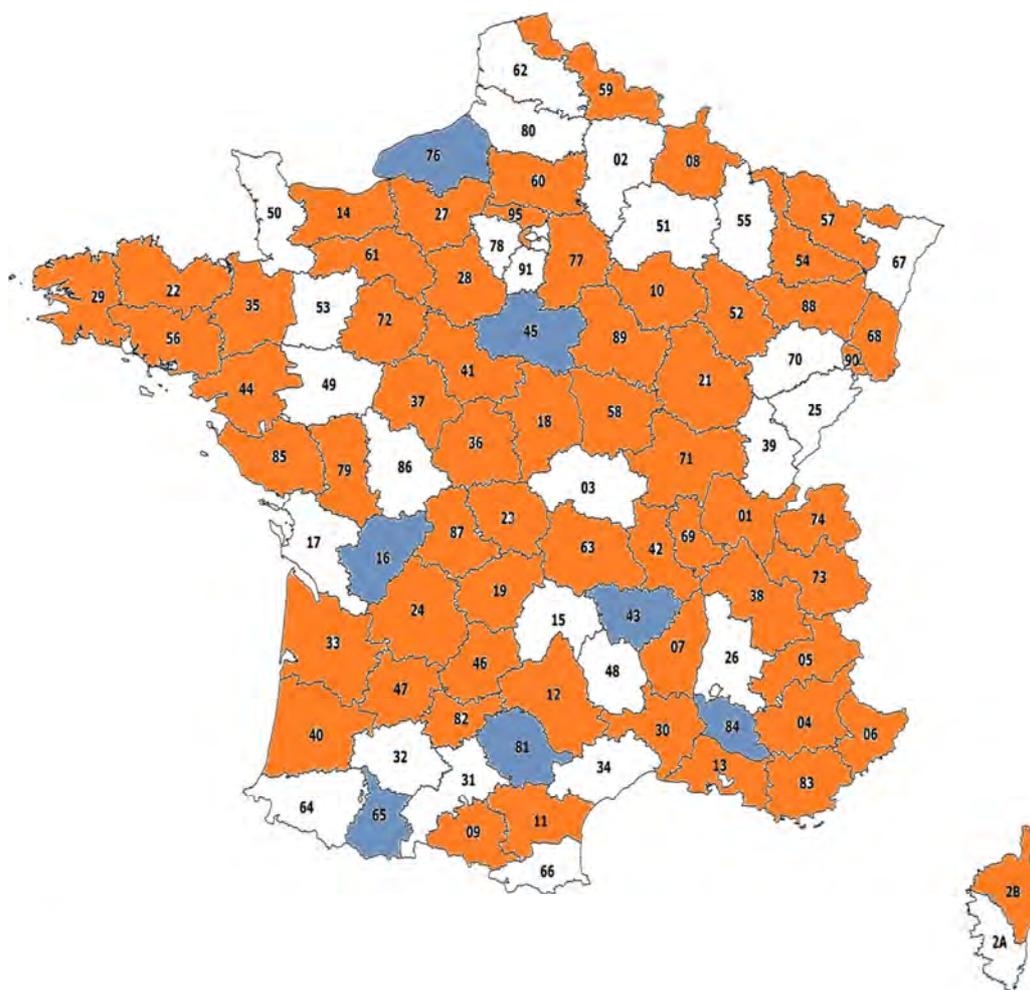
Stratégie Langues vivantes : un plan exceptionnel de formation continue des professeurs des écoles en 2016 et 2017, d'autant plus qu'est installé l'enseignement des langues dès le CP à la rentrée 2016.

Najat Vallaud Belkacem juillet 2016

La **Charte pour l'éducation artistique et culturelle** présentée par la ministre à Avignon pointe la formation de ses acteurs.

Nouveaux programmes : une mise en œuvre très peu anticipée. Bilan 2015/2016.

Le SNUipp-FSU a mené une enquête dans les départements pour savoir si la mise en œuvre des nouveaux programmes de l'école élémentaire avait été anticipée par de la formation au cours de l'année scolaire 2015/2016. 69 départements y ont répondu.



7 départements (en bleu) ont proposé des stages de formation continue (près de 10% des répondants).

62 départements (en orange) n'ont pas proposé de stages de formation continue (près de 90% des répondants).

48 départements ont proposé des animations pédagogiques (3 heures en général) (près de 69 % des répondants), mais ils ne sont que 29 (41% des répondants) à en avoir proposé dans toutes les circonscriptions.

21 départements n'ont pas proposé d'animations pédagogiques (30% des répondants).

Quelles perspectives pour 2016/2017 ?

A la lecture des plans de formation départementaux, peu d'améliorations significatives sont en vue pour l'année scolaire qui s'ouvre.

L'offre de formation reste limitée aux formations institutionnelles (PE stagiaires, directeurs...) ou à publics désignés (ASH par exemple). Dans certains départements, les nouveaux dispositifs (scolarisation moins de trois ans, « plus de maîtres que de classes ») sont inscrits dans les plans mais souvent sur des temps très réduits. La formation de formateurs continue aussi à y figurer.

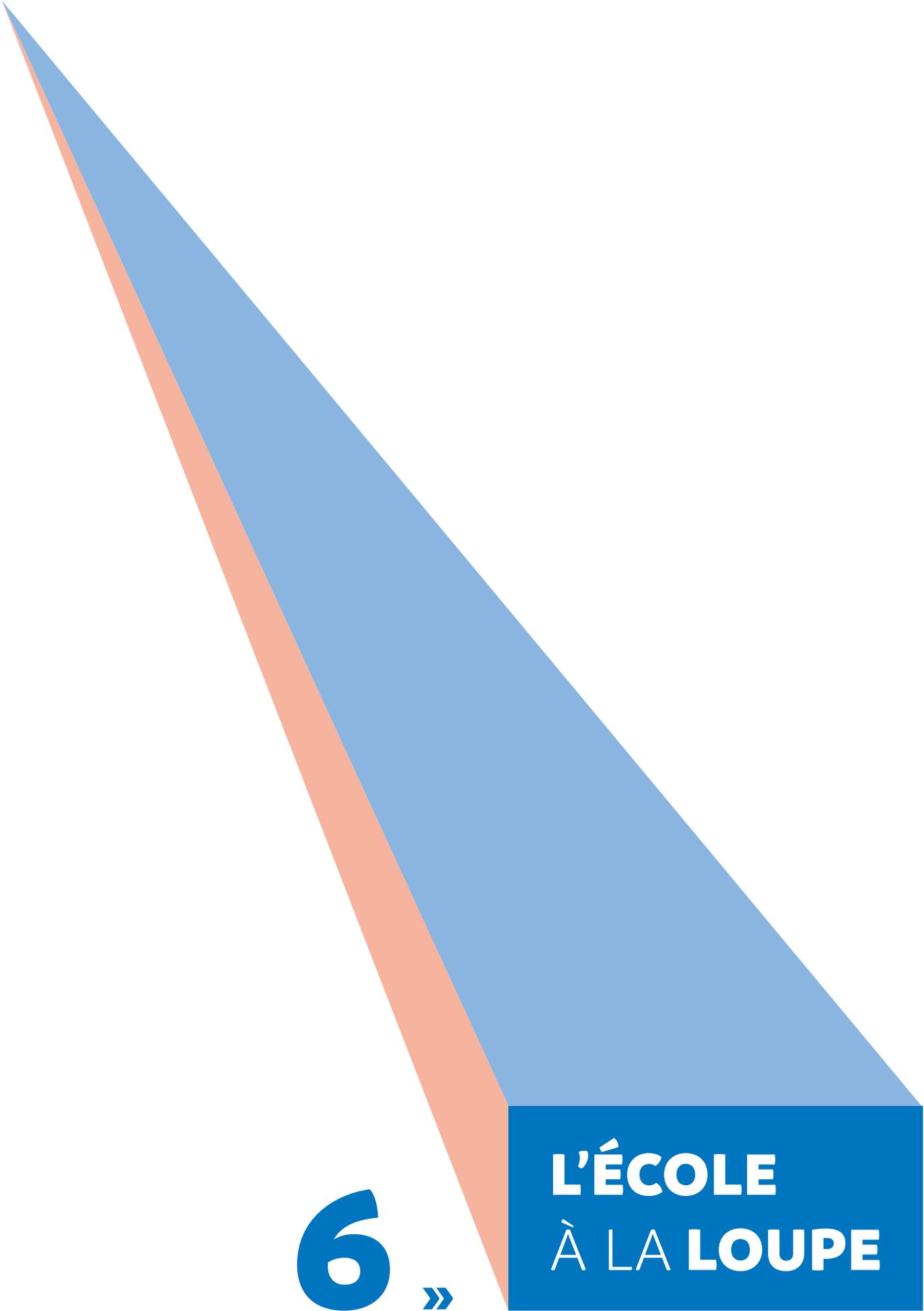
En revanche, le nombre réduit de formations qui devraient accompagner notamment les réformes en cours ne permettront qu'à très peu d'enseignants de se former aux nouveaux programmes, aux nouvelles modalités d'évaluation (en maternelle et en élémentaire). Pourtant, le ministère reconnaît dans sa circulaire de rentrée que les 18 heures d'animations pédagogiques ne sauraient suffire pour répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation. Il promet que *«la création de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue»*. Nous aimerions être agréablement surpris.

M@gistère (dispositif de formation individuel et à distance) ne correspond pas aux besoins d'apport de la recherche, ni de mutualisation et d'échanges, d'autant que les enseignants se retrouvent seuls devant leur ordinateur.

Focus sur quelques plans de formation départementaux destinés aux enseignants de l'école élémentaire

| <p align="center">Département Effectif total de PE</p> | <p align="center">Offre de formation Nombre de PE concernés et/ou durée des formations</p> |
|--|---|
| <p><u>Vendée</u> 1912 enseignants dont 917 en élémentaire</p> | <p>Rien sur les nouveaux programmes. Des stages sur la mise en œuvre du nouveau cycle 3 (12 stagiaires sur une journée). Numérique (25 stagiaires sur une journée).</p> |
| <p><u>Orne</u> 1305 enseignants dont 647 en élémentaire</p> | <p>Rien sur les nouveaux programmes. Priorité aux nouveaux dispositifs (Plus de maîtres et moins de trois ans). Des formations disciplinaires courtes (4 jours) en EPS, sciences, mathématiques, langues.</p> |
| <p><u>Isère</u> 6593 enseignants dont 3419 en élémentaire</p> | <p>Rien sur les nouveaux programmes Un stage de 6h sur mise en œuvre nouveaux programmes EAC. Six stages de 6 à 12h sur construction de parcours citoyens et parcours artistique et culturel. Stages de 12h : calcul mental (2), compréhension (1), vocabulaire (1), littérature (1), anglais (1)</p> |
| <p><u>Ardèche</u> 1400 enseignants dont 923 en élémentaire</p> | <p>En référence aux nouveaux programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 stage « savoir nager » (36 stagiaires sur une journée) - 1 stage « danse » (36 stagiaires sur une journée) - 1 stage EPS (24 stagiaires sur une journée) - 1 stage EPS « nature » (12 stagiaires sur une journée) <p>Des stages Langues vivantes d'une journée pour 65 stagiaires ; de 2 jours pour 10 stagiaires. Stage pour 300 stagiaires cycle 3 d'un jour : continuité/programmation.</p> |
| <p><u>Hauts de Seine</u> 7935 enseignants dont 3620 en élémentaire</p> | <p>Pas de format « stage ». Des animations de circonscription sur les programmes des cycles 2 et 3 avec des formats variables de 3, 6, 7 ou 9 heures.</p> |
| <p><u>Creuse</u> 625 enseignants dont 330 en élémentaire</p> | <p>Un stage de 12h pour 10 stagiaires sur EMC ; un de 12h pour 10 stagiaires sur nouveaux programmes « histoire des arts » ; un stage de 12h pour 132 stagiaires sur la cohérence au cycle 3. Sinon des animations pédagogiques de 3h</p> |

| | |
|--|--|
| <u>Hérault</u> 4965 enseignants dont 2496 en élémentaire | 3 stages de 2 jours pour 45 PE. 1 stage de 4 jours pour 16 PE. |
| <u>Oise</u> 4714 enseignants dont 2359 en élémentaire | 1 stage « mathématiques » de 10.5h pour 20 stagiaires 2 stages « mathématiques » de 10.5h pour 2x10 stagiaires 3 stages « sciences » de 10.5h pour 3X10 stagiaires 1 stage « langues » de 5.25h pour 20 stagiaires |
| <u>Val de Marne</u> 7245 enseignants dont 3356 en élémentaire | Sur les nouveaux programmes : 1 stage de 18h pour 25 stagiaires en sciences 1 stage de 18h pour 25 stagiaires en langues 1 stage de 18h pour 25 stagiaires en maths 1 stage de 18h pour 25 stagiaires laïcité Sinon renvoi aux circonscriptions avec des animations sur les différentes dimensions des nouveaux programmes, souvent sous forme « hybride » : parfois stages ou conférences de circonscriptions. |



6 »

**L'ÉCOLE
À LA LOUPE**



Plus de maîtres que de classes : où en est-on ?

En chiffres

Depuis 2012, 3075 postes sont déployés sur le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (« PDMQDC ») sur les 7000 prévus par la loi de refondation : 2402 créations et 673 redéploiements à partir d'anciens dispositifs. Les chiffres en détail page 15.

Les postes « PDMQDC » sont implantés sur une ou plusieurs écoles, fonctionnant à temps partiel ou à temps complet. En moyenne, un « maître plus » travaille dans environ huit classes, le plus souvent au cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1).

Les modalités pédagogiques de fonctionnement ne sont pas standardisées. Le « maître plus » peut prendre en charge un atelier dans la classe ou un groupe dans un espace séparé. Il peut aussi co-enseigner avec le maître de la classe selon différentes modalités : aide aux élèves qui rencontrent des difficultés, co-animation d'une séance ...

Le rapport du Comité national de suivi du dispositif

En septembre 2015, le Comité national de suivi du dispositif "Plus de maîtres que de classes" a remis à la ministre un rapport, centré sur les dimensions didactiques et pédagogiques du dispositif pour une meilleure efficacité des enseignements.

Les principales recommandations du rapport :

- Dans tous les cas, l'affectation dans une école d'un « maître supplémentaire » favorise le travail collectif des enseignants ; il contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages.
- Il convient d'éviter le saupoudrage du dispositif, source de dilution du travail des maîtres supplémentaires et conduisant à un moindre apport pour les élèves.
- Le comité préconise d'une montée en charge progressive du déploiement et souligne l'aspect collectif du projet et des formations.
- Il recommande de privilégier l'attribution de ce moyen supplémentaire aux écoles de l'éducation prioritaire mais aussi aux écoles repérées localement comme relevant de besoins similaires, situées sur des territoires fragilisés.
- Il réaffirme la priorité qui doit être donnée au cycle 2, l'accent étant mis sur les classes de CP et CE1, pour l'attribution de ces moyens, tout en rappelant que la mise en œuvre de

ce dispositif relève de la compétence de l'ensemble de l'équipe dans le cadre du projet d'école qu'elle établit.

- L'évaluation du dispositif ne peut s'en tenir à des données quantitatives : elle doit aborder les dimensions qualitatives.

Consulter le rapport : <http://www.education.gouv.fr/cid93796/rapport-du-comite-national-de-suivi-du-dispositif-plus-de-maitres-que-de-classes.html>

« Plus de maîtres que de classes pour changer l'École ? », une synthèse de l'IFÉ

Le Centre Alain-Savary (IFÉ - ENS Lyon) a publié une importante synthèse sur le dispositif pour le Consortium international d'institutions promouvant la recherche en éducation (CIDREE). Elle souligne que le dispositif « PDMQDC » réinterroge le métier de PE sur plusieurs aspects :

- modalités de différenciation pédagogique (supports, tâches aménagées...)
- modalités de choix des groupements d'élèves (groupes homogènes ou hétérogènes)
- contenus enseignés lors de ces temps
- outils et supports utilisés (identiques ou différents de ceux utilisés en classe par l'enseignant).
- modalités de préparation ou de bilan des séances, plus ou moins approfondies qui ont également un impact sur les situations d'enseignement proposées.

Elle pointe une très grande hétérogénéité de pratiques selon les modalités de collaborations entre PDMQDC et maîtres des classes. Certains souhaitent d'abord « alléger l'effectif » pour gagner en calme et en capacité d'action au plus proche des élèves en composant notamment des groupes « à soutenir », en focalisant l'action sur certains élèves, dans le but de procéder à des remédiations suite à des erreurs constatées, ou à des apprentissages insuffisants. Mais d'autres enseignants sont davantage intéressés pour que le PDMQDC vienne travailler avec eux dans le cadre de la classe, pour renforcer par exemple l'aide proposée aux élèves au cours des différents moments de la leçon ou pour accompagner des tâches complexes (résolution de problèmes, production d'écrit ...).

La question de l'accompagnement reste sensible

Une grande partie de l'efficacité de cette mesure, pour qu'elle donne les meilleurs résultats pour les apprentissages des élèves, va résider dans la capacité de l'accompagnement pédagogique de proximité (inspecteurs, conseillers pédagogiques, directeurs, coordonnateurs) à aider les équipes d'enseignants à prendre du recul sur les choix qu'ils font, et à enclencher des processus vertueux. Les temps collectifs organisés dans l'école ou dans la circonscription vont être un moyen très important pour faire avancer toute l'école, et renforcer la cohérence entre les actions des uns et des autres. Les espaces de travail vont permettre la prise de recul, mais surtout des discussions sur la nature des difficultés rencontrées par les élèves et leur traitement pédagogique.

La question de l'évaluation du dispositif est posée

S'il est légitime que la puissance publique souhaite en connaître l'efficacité pour savoir s'il faut poursuivre l'investissement en moyens, un travail mené par le Centre Alain Savary pour la DEPP dans le département du Rhône montre qu'au-delà d'une recherche de la mesure des progrès des élèves, il faut surtout chercher à comprendre les raisons de ces progrès. Quelles transformations des pratiques, quels effets sur les enseignements, quels obstacles ont rencontré les élèves, quelles situations mettre en œuvre pour mieux les dépasser ?

Si les enseignants affirment que leur travail n'est pas simplifié, ni allégé par le dispositif, ils trouvent :

- que travailler à deux constitue une aide.
- qu'un climat de classe amélioré permet une meilleure attention des élèves.
- que les interactions plus nombreuses entre enseignants et élèves favorisent les apprentissages des élèves.
- que le travail collectif entre les enseignants est un autre point très positif.

De plus, les relations entre formateurs et formés sont reconfigurées, plus bienveillantes et en lien avec le terrain. Les formateurs deviennent à leur tour demandeurs de formation. Des espaces de travail et de mutualisation se développent pour partager les démarches, mieux connaître les expériences des autres, tirer des conclusions et construire de nouveaux projets.

En résumé, des effets multiples

Cette synthèse affirme que le dispositif PDMQDC permet de prévenir, lutter et réduire les inégalités scolaires, en apportant un regard précis sur les difficultés et besoins des élèves, notamment ceux de cycle 2.

Le dispositif favorise la mise en œuvre d'un travail collaboratif autour des difficultés des élèves, afin d'apporter des solutions didactiques et pédagogiques. Le dispositif PDMQC impacte positivement l'inter métier, la collaboration entre différentes fonctions dans l'école et la circonscription.

Il met le pilotage en mouvement, qu'il soit départemental ou local, ce dernier devant permettre une mise en adéquation entre le prescrit et la réalité de terrain de manière à mettre les enseignants dans les meilleures conditions possibles et favoriser ainsi la réussite de tous les élèves.

Consulter la synthèse : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/maitres-surnumeraires/plus-de-maitres-que-de-classes-un-dispositif-qui-fait-changer-l2019ecole>



Scolarisation des moins de trois ans

Effectifs : la dégringolade peine à être enrayée

En 2005-2006, près d'un quart des enfants de moins de trois ans était scolarisé en maternelle. Les suppressions de postes opérées après cette période ont conduit à une chute vertigineuse jusqu'en 2012-2013. Depuis, le chiffre est reparti à la hausse mais on est encore loin de la situation d'il y a 10 ans, et encore plus si l'on considère qu'en 2000, 34.7% des moins de trois ans allaient à l'école.



Source : DGESCO

Une note de la DEPP

En juin 2016, la DEPP rappelait que quasiment tous les enfants âgés de trois ans et plus sont scolarisés. La scolarisation des moins de 3 ans, qui a fortement baissé depuis le début des années 2000, s'est quant à elle stabilisée depuis 2012. Elle connaît de fortes disparités entre les départements de l'Ouest, du Nord et du Massif central avec un enfant sur cinq scolarisé, et par exemple la Seine-Saint-Denis avec 2,8%. En éducation prioritaire, un enfant de deux ans sur cinq est scolarisé, loin de l'objectif fixé par le ministère d'atteindre 30 % en 2017.

Cette note pointe une hausse du nombre de dispositifs « moins de trois ans » qui se traduit par une hausse du pourcentage de classes spécifiques accueillant uniquement des enfants de moins de trois ans (2% en 2012 ; 7% en 2015). Elles sont huit fois plus fréquentes en éducation prioritaire et se développent dans des départements dont le taux initial de scolarisation précoce est bas. Hors dispositif, l'organisation la plus courante est une classe rassemblant petite et toutes petites sections (en moyenne, 23 élèves dont 7 âgés de deux ans).

La note souligne aussi que les classes spécifiques de deux ans et celles de trois ans sont déjà quasiment remplies à la rentrée. La quasi-totalité des places vacantes théoriques sont donc dans les classes multi-niveaux.

Voir la note de la DEPP : <http://www.education.gouv.fr/cid80263/la-scolarisation-a-deux-ans-en-education-prioritaire-un-enfant-sur-cinq-va-a-l-ecole-des-deux-ans.html>

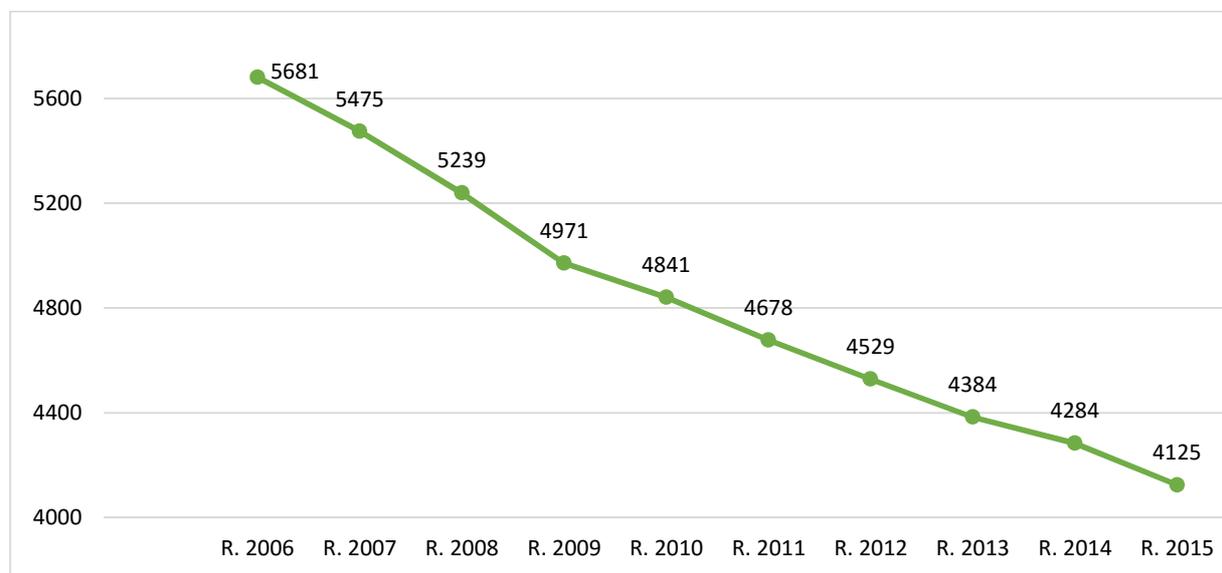


L'école rurale se restructure

Le rural est un espace en pleine mutation. Il a fait l'objet ces derniers mois de nombreuses annonces, certaines concernant l'école rurale plus particulièrement : mission confiée au sénateur Alain Duran pour amplifier la démarche de contractualisation avec les élus locaux en octobre, circulaire de rentrée 2016, 3^{ème} comité interministériel aux ruralités à Privas le 20 mai 2016.

Ecoles à classe unique

Depuis 10 ans, les écoles à classe unique sont en déclin (4 125 à la rentrée 2015).



Source : Bilan de rentrée 2015-2016

RPI

La tendance est clairement à la mise en réseau des écoles rurales. Cette démarche n'est pas nouvelle, les regroupements pédagogiques intercommunaux datent des années 1970.

| RPI concentrés | | RPI dispersés | | Total RPI | Nombre d'écoles dans RPI | Nombre d'élèves dans RPI | Effectifs d'élèves 2015 | % élèves dans RPI | Nombre moyen élèves par RPI |
|----------------|-------|---------------|-------|-----------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------------|
| Nombre | % | Nombre | % | | | | | | |
| 1 532 | 31,18 | 3 381 | 68,82 | 4 913 | 10 003 | 566 594 | 5 885 270 | 9,63 | 115 |

Source : Bilan de rentrée 2015-2016

En moyenne, un RPI scolarise 115 élèves, répartis sur environ 3 communes et 5 classes.

Nombre de RPI selon le nombre de classes

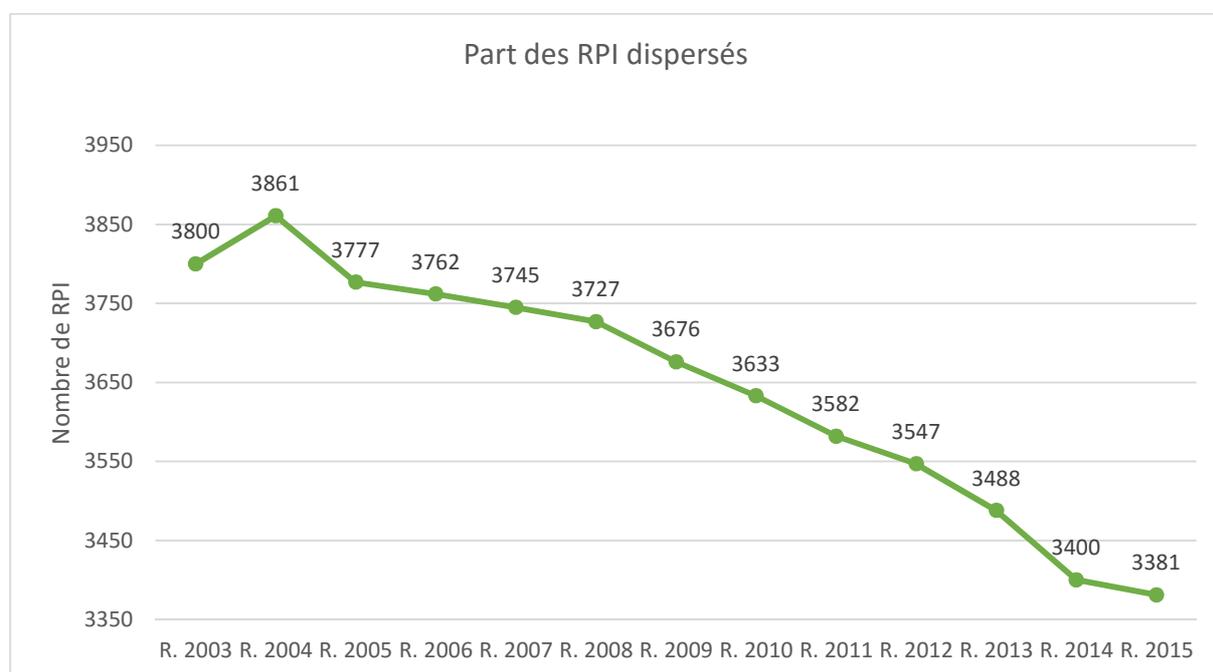
| 1-2 classes | 3-4 classes | 5-7 classes | 8-9 classes | 10-12 classes | 13-14 classes | > 15 classes | Nombre total | Nombre moyen de classes par RPI |
|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| 452 | 1 909 | 1 837 | 418 | 187 | 53 | 57 | 25 157 | 5,12 |

Source : Bilan de rentrée 2015-2016

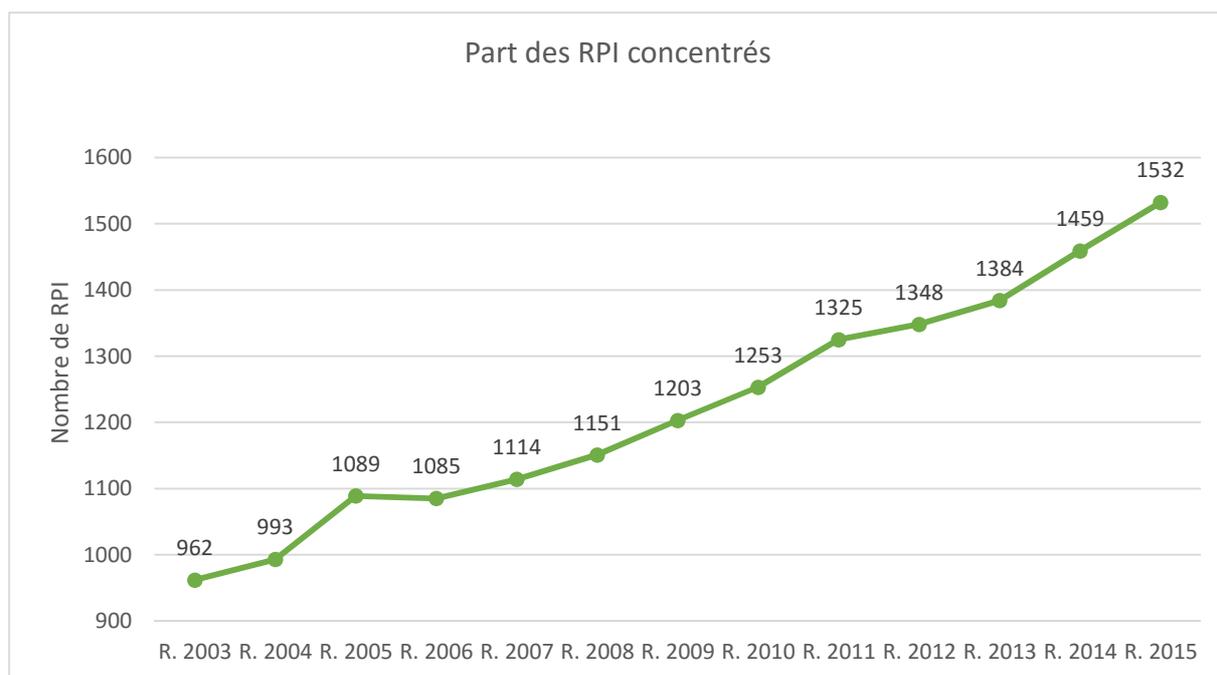
Le nombre de RPI est en progression régulière. En 2003, il y avait 4 762 RPI ; aujourd'hui, on en comptabilise 4 913.

560 000 élèves sont concernés, soit un peu plus de 8% de la population scolaire.

Les RPI dispersés diminuent quand, dans le même temps, les RPI concentrés augmentent, ce qui correspond à la tendance actuelle de concentration des écoles rurales. A la rentrée 2016, 81 écoles seront fermées suite à la création/réorganisation d'un RPI.



Source : Bilan de rentrée 2015-2016



Source : Bilan de rentrée 2015-2016

Réseaux d'écoles

Au-delà des seuls RPI, des écoles sont regroupées en réseaux, dont la coordination peut donner lieu à une décharge de service spécifique. On comptabilise 122 réseaux d'écoles, scolarisant 44 728 élèves.

| Nombre d'écoles | Nombre de classes | Nombre d'élèves | E/C | Nombre de coordinateurs | Nombre d'emplois décharges |
|-----------------|-------------------|-----------------|-------|-------------------------|----------------------------|
| 688 | 2 075 | 44 728 | 21,55 | 34 | 20,25 |

Source : Bilan de rentrée 2015-2016

| Nombre de réseaux d'écoles | | | | | | | | Nombre total de réseaux |
|----------------------------|-------|-------------------|-------|--------------------|-------|----------------|-------|-------------------------|
| < à 8 classes | | de 8 à 14 classes | | de 15 à 20 classes | | > à 20 classes | | |
| Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| 27 | 22,13 | 34 | 27,87 | 33 | 27,04 | 28 | 22,95 | 122 |

Source : Bilan de rentrée 2015-2016

Conventions rurales

Lancée en 2014 dans le Cantal, la démarche de contractualisation s'est accélérée dans les départements ruraux. Les conventions consistent à un engagement entre l'Education nationale et les élus des départements concernés pour mettre en œuvre un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1^{er}

degré. Autrement dit, un réaménagement des réseaux des écoles et du maillage territorial.

Aujourd'hui 16 départements sont engagés dans une convention, et 14 conventions sont en projet.

| Départements concernés par une convention ruralité | | |
|--|----------|-----------|
| | Signée | En projet |
| Cantal | X (2014) | |
| Hautes-Pyrénées | X (2014) | |
| Gers | X (2014) | |
| Lot | X (2015) | |
| Ariège | X (2015) | |
| Creuse | X (2015) | |
| Haute-Loire | X (2015) | |
| Allier | X (2015) | |
| Nièvre | X (2015) | |
| Aveyron | X (2015) | |
| Dordogne | X (2016) | |
| Charente | X (2016) | |
| Corrèze | X (2016) | |
| Haute-Saône | X | |
| Pyrénées-Atlantiques | X | |
| Côte-d'Or | X | |
| Aisne | | X |
| Alpes-de-Haute-Provence | | X |
| Hautes-Alpes | | X |
| Ardèche | | X |
| Charente | | X |
| Cher | | X |
| Deux-Sèvres | | X |
| Indre | | X |
| Indre-et-Loire | | X |
| Lozère | | X |
| Manche | | X |
| Oise | | X |
| Orne | | X |
| Sarthe | | X |

La volonté de restructurer le réseau scolaire se traduit par des fermetures de classes uniques et de petites écoles, des fusions d'écoles, des concentrations de RPI... supprimant au passage des postes d'enseignants. La fragilité du service public d'éducation de proximité intervient à un moment où les départements ruraux souffrent déjà en matière d'égalité d'accès aux services publics.



Direction d'école

La direction d'école continue de souffrir d'une surcharge de travail et d'un manque de temps. Le chantier ouvert par le ministère n'a pas permis une amélioration significative des conditions de travail des directrices et directeurs.

Dans une enquête* conduite par le SNUipp-FSU en 2013, les directrices et directeurs demandaient en priorité des avancées concrètes en terme :

- de **temps** (87,69%),
- de **reconnaissance salariale** (84,22%),
- et d'**allègement de la charge de travail administratif** (78%)
-

Ces exigences sont toujours d'actualité, d'autant plus que de nouvelles missions se sont ajoutées : mise en place et suivi de la réforme des rythmes scolaires, mise en place des mesures de sécurité renforcées, mise en œuvre des réformes pédagogiques...

* <http://www.snuipp.fr/Enquete-du-SNUipp-FSU-direction-et>

Le chantier métier : un bilan décevant

Depuis trois ans, le « Chantier métier » ouvert par le ministère a permis quelques petites avancées sur le temps de décharge, sur le déroulement de carrière, sur le régime indemnitaire et sur l'allègement des tâches. On est loin cependant des modifications substantielles nécessaires pour revaloriser la fonction qu'exprimaient sans détour les directrices et directeurs et qui ont été portées par le SNUipp-FSU lors des discussions.

Un peu plus de temps

| NOMBRE DE CLASSES | | DÉCHARGE D'ENSEIGNEMENT | ALLÈGEMENT OU DÉCHARGE SUR LE SERVICE D'APC (36 H) |
|-------------------|---------------|-------------------------|--|
| MATERNELLE | ÉLÉMENTAIRE | | |
| 1 | | 4 jours fractionnables* | 6 h |
| 2 et 3 | | 1 jour par mois | 18 h |
| 4 | | 1/4 hebdomadaire | 18 h |
| 5 à 7 | | 1/4 hebdomadaire | 36 h |
| 8 | 8 et 9 | 1/3 hebdomadaire | 36 h |
| 9 à 12 | 10 à 13 | 1/2 hebdomadaire | 36 h |
| 13 et au-delà | 14 et au-delà | décharge totale | 36 h |

* 2 ou 3 jours avant les vacances de la Toussaint / 1 ou 2 jours en mai-juin

Les plus petites écoles, de 1 à 3 classes, ont vu leur temps de décharge légèrement augmenter mais restent tributaires des moyens de remplacement par ailleurs exsangues.

Les écoles maternelles de 8 classes et élémentaires de 8 et 9 classes voient aussi le temps de décharge augmenter.

36% des écoles n'auront toujours pas de décharge hebdomadaire. Plus d'un tiers des directrices et directeurs d'écoles continueront d'effectuer les tâches hors le temps « de classe ».

Simplification administrative : des déclarations non suivies d'effets

La simplification administrative était l'un des engagements du chantier métier « Direction d'école ». Depuis deux ans, des groupes de travail réunissant des directeurs, les syndicats et l'administration se sont réunis dans les départements et parfois dans les rectorats.

Au final, dans la plupart des départements, l'administration départementale s'est contentée d'un catalogue de principe: ne pas envoyer de mails doublons, indiquer clairement l'identité de l'expéditeur, mettre en place une newsletters...

Tout ça pour si peu ! Les retours des directrices et directeurs dans les départements sont quasiment tous identiques : rien ou presque n'a changé. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a pesé pour que le ministère ré-ouvre ce chantier. Ce sera chose faite le 7 septembre prochain.

Aide administrative : toujours trop peu

La situation reste toujours aussi tendue sur l'aide administrative à la direction d'école. Au mieux, **une école sur trois** bénéficie d'une aide administrative. Par

ailleurs ces emplois sont occupés par des personnels recrutés sur des **contrats aidés de 12 mois** (CDD), renouvelables une seule fois et limités à 20 heures hebdomadaires alors que le temps scolaire est a minima de 26 heures.

Ces personnels voient donc leur contrat se terminer au bout de 24 mois, au moment où ils ont acquis un niveau de connaissance du système scolaire et une compétence professionnelle. C'est une situation absurde, injuste pour eux et inefficace pour l'école.

La création d'emplois « administratifs », relevant du statut de la fonction publique, est nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Une fonction trop peu reconnue :

Tous les directeurs et toutes les directrices bénéficient de 8 points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de points de bonification indiciaire (BI) en fonction de la taille de l'école.

L'indemnité de sujétion spéciale (ISS) pour la direction se compose d'une part fixe de 107,97€ brut mensuel et d'une part variable liée à la taille de l'école.

| | INDEMNITÉ (EN BRUT MENSUEL) * PART FIXE + PART VARIABLE | NBI+BI (EN BRUT MENSUEL) | TOTAL (EN BRUT MENSUEL) |
|-----------------|--|---|--|
| Classe unique | 149,63 € | 51,24 € | 200,87 € |
| 2 à 3 classes | 149,63 € | 111,79 € | 261,42 € |
| 4 classes | 166,30 € | 111,79 € | 278,09 € |
| 5 à 9 classes | 166,30 | 177 € | 343,30 € |
| 10 classes et + | 182,97 € | 223,58 € | 406,55 € |

* majorée de 20% en REP ou 50% en REP+
* majorée de 50% en cas d'intérim de direction au-delà de 30 jours



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rythmes scolaires : un rapport qui appelle une remise à plat

Un mois après notre demande et un an après sa rédaction, le ministère publie enfin le rapport de l'Inspection générale sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires. Les affirmations ministérielles au sujet du lien mécanique, voire même presque magique, entre nouveaux rythmes scolaires et réussite des élèves se trouvent quelque peu ébranlées.

Ainsi, en l'absence des outils d'évaluation nécessaires, l'Inspection générale affirme qu'il est *«irréaliste»* de tirer la moindre conclusion définitive. On se demande alors comment la ministre a pu prétendre que grâce à la réforme, les élèves de CP auraient trois semaines d'avance en lecture au CP. Le ministère devrait éviter des formules à l'emporte-pièce, qu'aucun indicateur objectif ne confirme.

Si le rapport indique que la matinée supplémentaire permettrait de mieux traiter les programmes, il souligne cependant que ce sont les fondamentaux (maths et français) qui en profitent au détriment d'autres matières (arts, sciences et EPS notamment) pourtant essentielles dans la construction des apprentissages. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU n'acceptera aucune substitution du périscolaire au scolaire. L'enseignement de ces matières revient à l'école !

L'école maternelle est également sur la sellette. Le rapport alerte sur une réduction de temps d'apprentissage et *«une augmentation de l'absentéisme, [qui] si elle se confirmait, serait de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique de la réforme notamment en éducation prioritaire »*. De la même manière, il faut prendre très au sérieux le sentiment de fatigue accrue des enfants dont un grand nombre d'enseignants se font les témoins. Là aussi, nous sommes loin des derniers propos de Manuel Valls qui voyait avec cette réforme des enfants *«moins fatigués et plus disponibles »*.

Il est important de creuser sérieusement cette question pour ce qu'elle engendrerait et qui se situe à l'opposé de l'esprit de la réforme : un déficit de concentration et davantage d'énerverment notamment en fin de semaine.

En somme, ce rapport confirme un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées avec les enseignants. Dès la fin 2014, nos collègues s'inquiétaient d'une plus grande fatigue des élèves, de difficultés en maternelle, des inégalités d'offre périscolaire liées aux capacités de financement des communes. Ils disaient aussi que cette réforme avait dégradé leurs conditions de travail.

Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. Cela nécessite l'écriture d'un nouveau décret sur l'aménagement des temps scolaires afin de gommer les difficultés relevées dans ce rapport. De plus, mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là. Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres, de faire baisser le nombre d'élèves par classes, d'amplifier le dispositif « plus de maîtres que de classes », de recréer des postes RASED et de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.

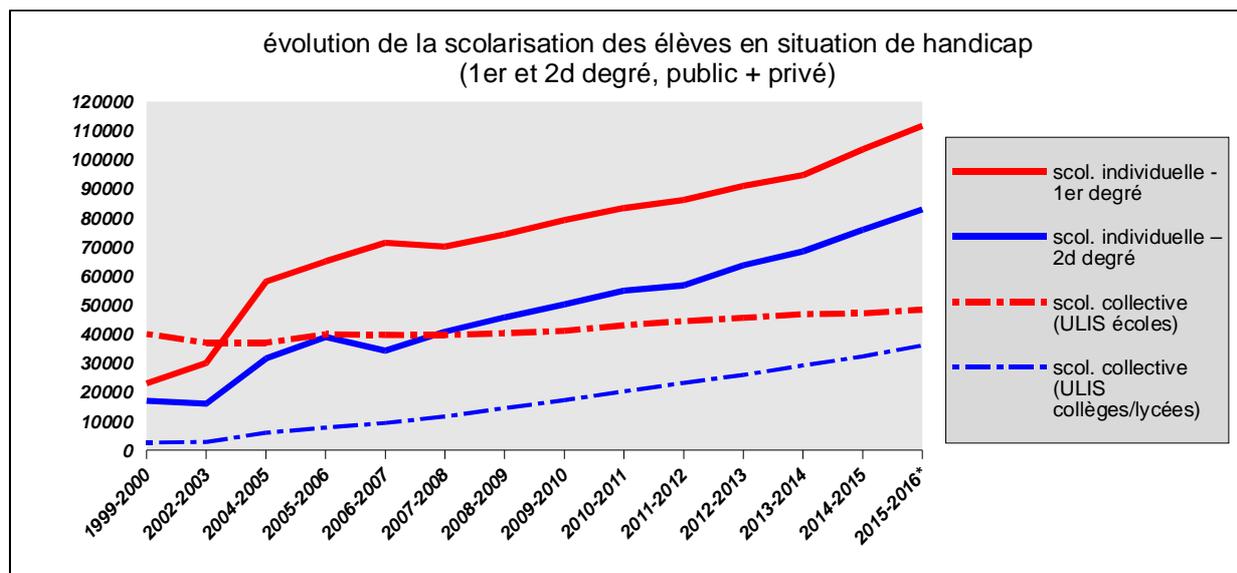
Paris, le 13 juin 2016

**DIFFICULTÉ
SCOLAIRE
ET SCOLARISATION
DES ÉLÈVES
EN SITUATION
DE **HANDICAP****

7 »

Les constats

Une évolution quantitative continue



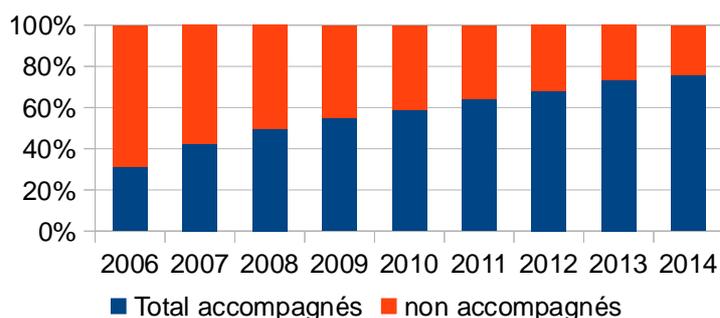
Source : MEN – DGESCO – SNUipp-FSU

Depuis 10 ans, la progression de la scolarisation en milieu ordinaire est continue. Dans le premier degré, les effectifs des dispositifs collectifs (ULIS écoles) restent stables, alors que la scolarisation individuelle (avec ou sans AVS) augmente chaque année.

La « montée en charge » des dispositifs collectifs dans le second degré (ULIS collèges / lycées) se poursuit.

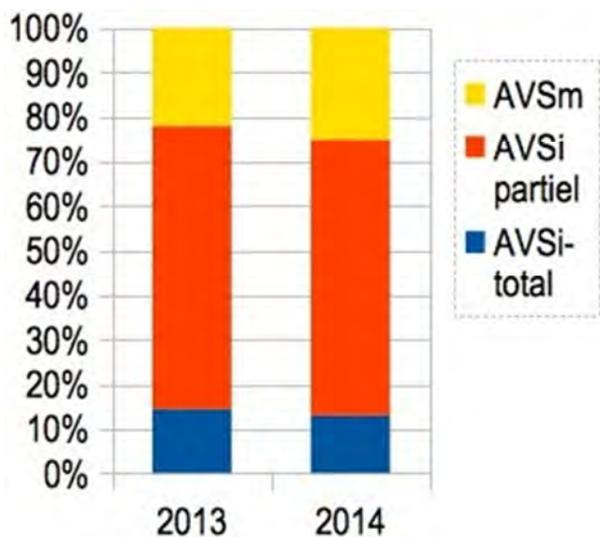
L'accompagnement des élèves

Taux d'accompagnement 1er degré



Source : MEN / DGESCO

Temps d'accompagnement attribué aux élèves
(Accompagnement total, partiel ou mutualisé)

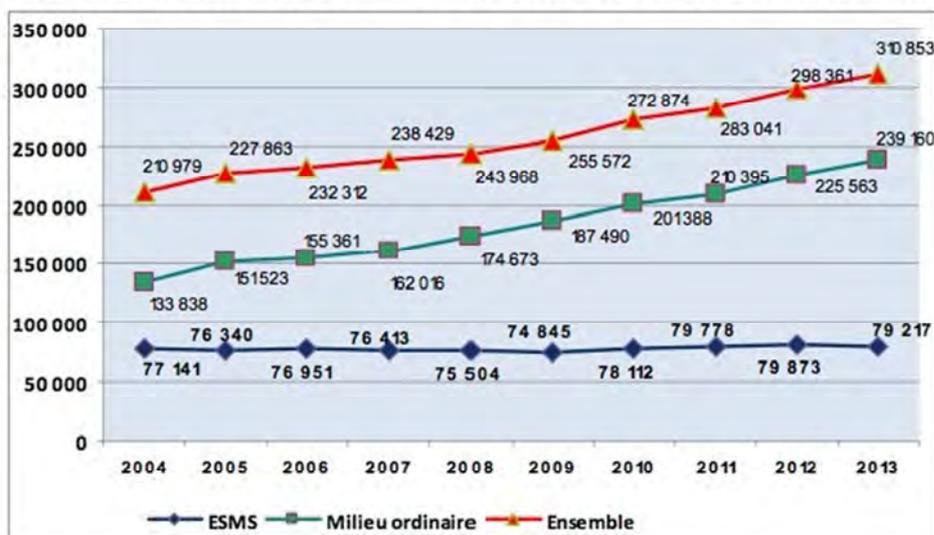


Sources : MEN / DGESCO

Si une majorité des élèves scolarisés en milieu ordinaire bénéficient d'un accompagnement, ce dernier ne s'effectue le plus souvent que sur une partie du temps de scolarisation.

Les établissements spécialisés médico-sociaux et de Santé (ESMS)

Évolutions comparées des effectifs scolarisés en ESMS et dans les établissements ordinaires



Source : RERS 2014 - DEPP

La population des jeunes en âge scolaire reste stable dans les établissements et services médico-sociaux. La capacité d'accueil des établissements n'a pas augmenté, l'essentiel des moyens récemment consacrés à ce secteur étant allé vers le développement des services (SSESAD...).

L'augmentation générale du nombre de jeunes en situation de handicap scolarisés tient en grande partie à un périmètre plus large de la notion de handicap et à une meilleure reconnaissance des troubles (troubles spécifiques aux apprentissages, troubles psychiques, troubles envahissants du développement...).

Dans de trop nombreux cas, la scolarisation des élèves en situation de handicap repose essentiellement sur les compétences, la « bonne volonté » des enseignants dans la classe et se heurte au manque de moyens.

Pour le SNUipp-FSU, réussir cette scolarisation implique une transformation de l'école. Pour que la prise en charge de l'enfant soit globale, réfléchie et coordonnée, cette transformation nécessite notamment de réduire les effectifs dans les classes, de faire évoluer significativement les seuils de carte scolaire, d'améliorer l'articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé et la concertation entre les équipes...

Il est également nécessaire de développer un maillage territorial de postes d'enseignants spécialisés « itinérants » pour intervenir dans les classes, apporter aides et conseils aux enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap.

Les dispositifs et structures existants (ULIS, ESMS) doivent être renforcés : de trop nombreux élèves ne peuvent aujourd'hui y être accueillis, faute de place, et la seule alternative reste alors l'école ordinaire qui ne dispose pas toujours des équipements et ressources pour les scolariser dans de bonnes conditions.



Handicap

Nouveautés de la rentrée 2016

La nouvelle circulaire sur les ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

La circulaire de 2015 sur les ULIS témoigne des orientations déjà à l'œuvre dans la plupart des dispositifs. Pour garantir la qualité des projets de scolarisation, le SNUipp-FSU demande la présence obligatoire d'un-e AVS-co à temps plein et le respect des effectifs (10 en ULIS collège et 12 élèves en ULIS école). Afin de pouvoir réaliser les inclusions dans de bonnes conditions, une double comptabilisation des élèves d'ULIS école est nécessaire: à la fois dans les effectifs globaux de l'école afin de comptabiliser ces élèves dans les mesures de carte scolaire (sans compter le moyen de l'enseignant spécialisé coordonnateur) et en tant que classe pour calcul des décharges de direction.

Les unités d'enseignement

La Conférence Nationale du Handicap a relancé le développement d'unités d'enseignement externes (UEE) dans chaque département à la rentrée 2015, objectif confirmé à la CNH de 2016.

Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle étape ne sera réussie que si la prise en charge globale de l'enfant, à travers le plateau technique, est respectée dans le milieu ordinaire. Elle doit se faire progressivement en accompagnant les équipes d'enseignants.

60 unités d'enseignement en maternelle (UEM) ont été ouvertes depuis 2014 pour les enfants autistes. 50 UEM nouvelles doivent être créées en 2016/2017.



Focus sur les enseignants référents handicap (ERSH)

Enquête du SNUipp-FSU

Créés suite à la loi de 2005, les enseignants référents jouent un rôle essentiel dans la mise en place du parcours de vie des élèves en situation de handicap. animateurs des équipes de suivi de la scolarisation (ESS), ils sont l'interface entre la famille, l'établissement scolaire et la MDPH.

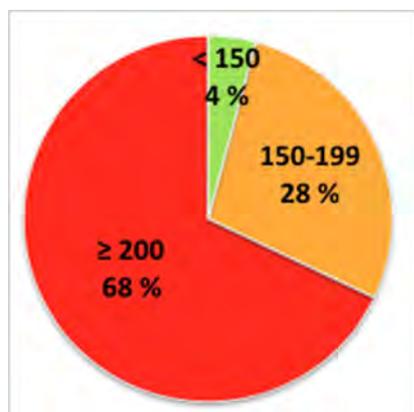
Cependant, leur nombre a peu augmenté depuis leur création, alors que celui des élèves scolarisés a plus que doublé. Résultat, leur charge de travail ne cesse d'augmenter, avec plus de 220 dossiers en moyenne à traiter chaque année, dans un contexte marqué par le manque de moyens et de structures.

Le SNUipp-FSU a enquêté au mois de mai 2015 auprès de ces collègues.

Synthèse des résultats

Notre enquête a obtenu 358 réponses, représentant plus de 23% des enseignants concernés avec des réponses issues de plus de la moitié des départements (57).

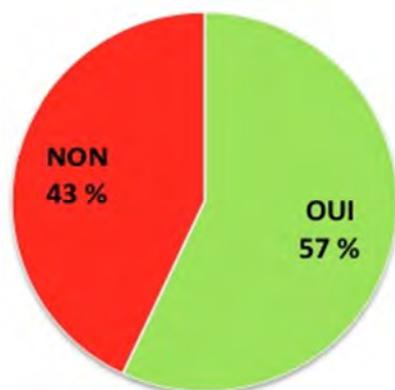
Elle témoigne d'un accroissement exponentiel du nombre moyen de dossiers à traiter par les enseignants référents. Alors qu'à l'origine, une moyenne de 100 dossiers étaient traités par enseignant référent, **ce sont plus de 220 dossiers en moyenne qui sont traités aujourd'hui.**



Notre enquête montre que les conditions matérielles ne sont pas acceptables : **74 % des personnels concernés ne voient leurs frais de déplacement pris en compte que partiellement, voire pas du tout.**



43% d'entre eux n'ont pas de ligne téléphonique mobile mise à disposition. Si l'octroi d'un ordinateur portable est pratiquement généralisé (92%), les enseignants référents font très souvent part de l'ancienneté du matériel. Notons tout de même que 7% d'entre eux ne disposent pas d'un bureau pour exercer leur mission.





Évolution des emplois RASED : quelques données chiffrées

Entre la rentrée 2007 et la rentrée 2012, les dispositifs RASED ont perdu plus de 5 000 emplois soit 1/3 de leurs effectifs. Si la baisse est enrayée depuis les 3 dernières rentrées scolaires, ces emplois n'ont pas été ré-abondés. Malgré une nouvelle circulaire et des missions redéfinies depuis août 2014, il n'y a pas de véritable relance du dispositif aujourd'hui.

Évolution des effectifs des RASED entre 2006 et 2015

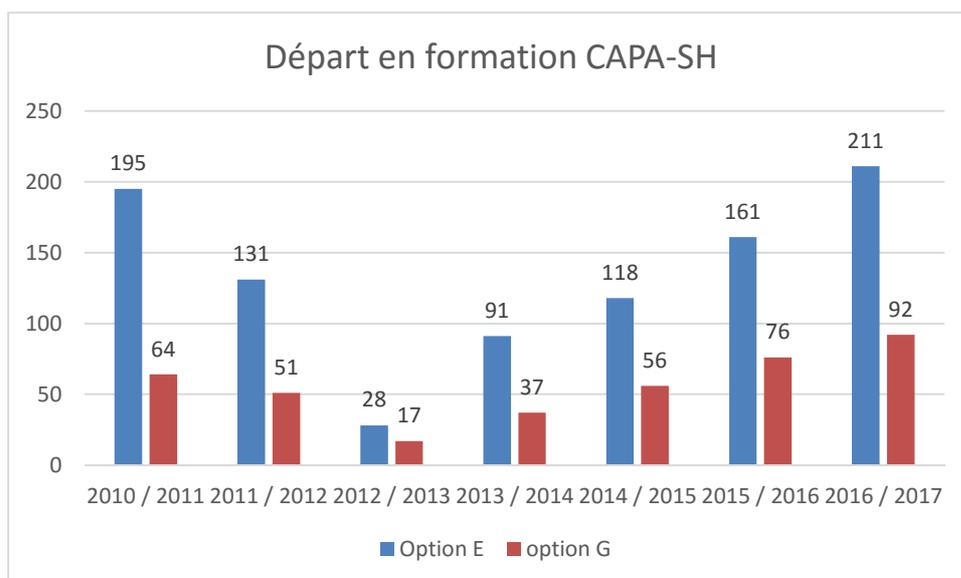
| rentrée | Option E | Option G | Psychologues | total |
|---------|----------|----------|--------------|-------|
| 2006 | 7433 | 3796 | 3660 | 14889 |
| 2007 | 7665 | 3652 | 3712 | 15029 |
| 2008 | 7620 | 3497 | 3727 | 14844 |
| 2009 | 6020 | 2719 | 3683 | 12422 |
| 2010 | 6140 | 2715 | 3729 | 12584 |
| 2011 | 5733 | 2399 | 3733 | 11865 |
| 2012 | 4505 | 1779 | 3704 | 9988 |
| 2013 | 4557 | 1744 | 3709 | 10010 |
| 2014 | 4584 | 1721 | 3713 | 10018 |
| 2015 | 4598 | 1706 | 3753 | 10057 |

Source : DGESCO -bilan de rentrée 2015/2016

Pour la rentrée 2016, on devrait assister pour la première année à une très légère hausse des postes de rééducateurs (Option G).

Et les départs en formation ?

Les départs en formation CAPA-SH E et G sont en hausse mais l'observation des situations départementales montre une grande disparité. De nombreux départements n'offrent encore aucun départ en formation alors que les besoins existent.



Sources : chiffres Commission Administrative Paritaire Nationale

La prise en compte des élèves en difficulté scolaire, la réussite de tous ou encore la mise en place d'une école inclusive ne doivent pas n'être que des slogans : il est donc plus que temps de redonner aux RASED les moyens nécessaires pour accompagner les enseignants et les élèves qui ont le plus besoin d'école. Cela passe nécessairement par des créations de poste mais également par la relance des départs en formations spécialisées, notamment en option G qui concernera 92 enseignants en cette rentrée. En effet, alors que la circulaire 2014 a réaffirmé la nécessité de la présence des trois spécialités des professionnels du RASED, il est encore des départements où il n'existe plus aucun poste de rééducateur, comme celui des Bouches-du-Rhône par exemple.

Du nouveau du côté des psychologues des écoles

Création d'un nouveau corps de psychologue de l'éducation nationale (psyEN)

Annoncé en juillet 2015 par la ministre de l'éducation nationale, le **corps unique de psychologues de l'éducation nationale doit être créé à l'automne 2016** avec la publication des décrets statutaires.

Ce nouveau corps qui comprendra deux spécialités distinctes regroupera les actuels conseillers d'orientation psychologues du second degré et les psychologues des écoles du premier degré. Il permettra le recrutement en master 2 de psychologie et visera en particulier ceux inscrits dans la nouvelle mention « psychologie de l'éducation et de la formation ».

La première session des concours de recrutement, ouverts aux étudiants inscrits en M2 de psychologie ou déjà titulaires du diplôme, aura lieu en 2017. Au moment de leur inscription au concours, les candidats devront choisir entre la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer dans le premier degré ou « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour exercer dans le second degré.

Le concours se compose de 4 épreuves :

- 2 d'admissibilité, communes aux 2 spécialités
- 2 d'admission, spécifiques à chaque spécialité

Les lauréats aux concours seront psychologues stagiaires pendant un an et bénéficieront d'une formation répartie entre les centres de formation de psychologues, les ESPE et un tiers temps de stage auprès d'un tuteur en RASED pour les psychologues du premier degré.

Le devenir des actuels psychologues des écoles

Les psychologues du premier degré actuellement en fonction devront choisir entre l'intégration dans le nouveau corps ou le détachement avec maintien du statut de professeur des écoles. Dans les deux cas, l'échelon, le grade et l'ancienneté seront maintenus.

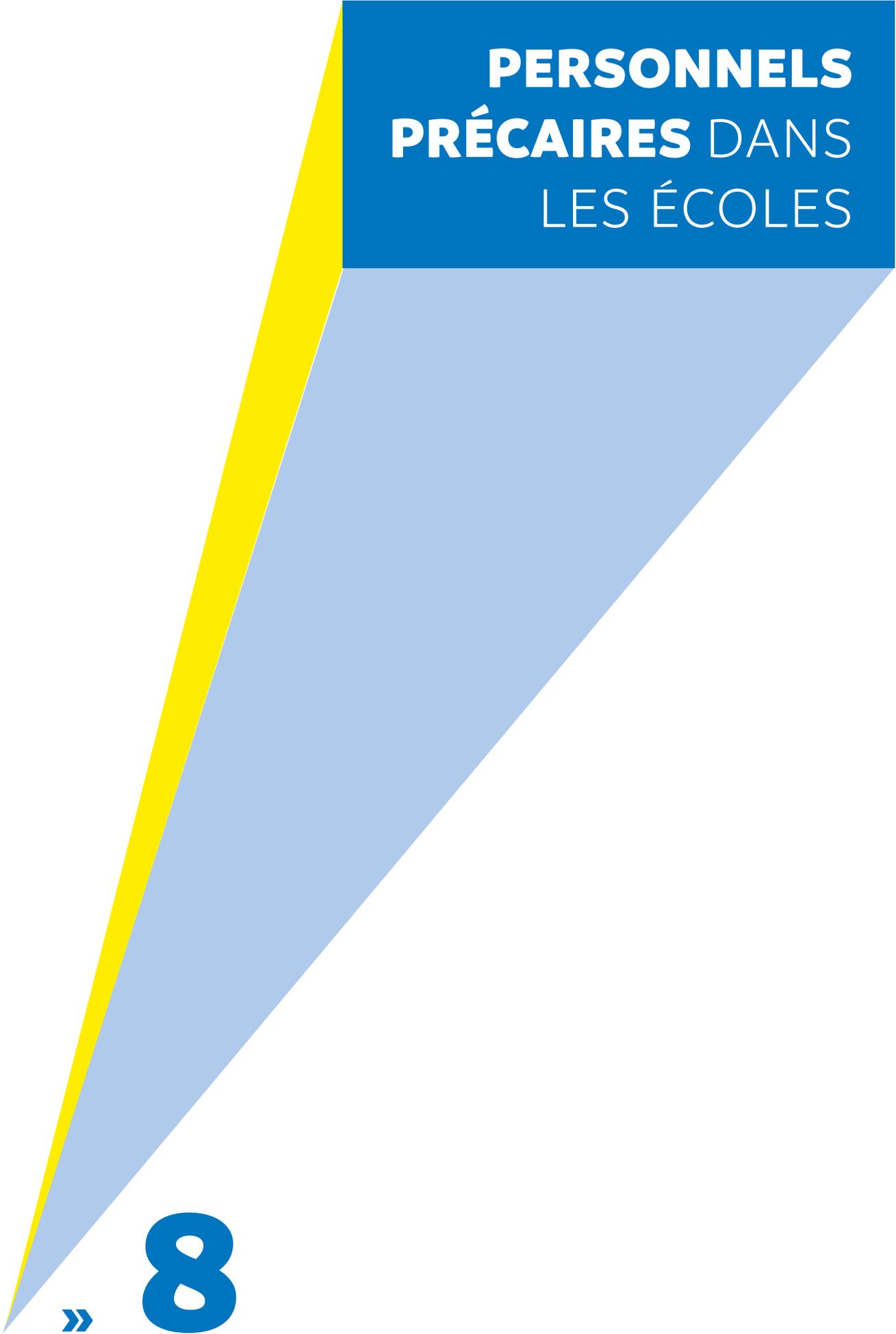
Des questions restent actuellement sans réponse pour les psychologues qui ne seront pas sur un poste au moment du choix statutaire (en attente d'un poste vacant, sortant de formation DEPS, en congé longue durée, en disponibilité...). Le SNUipp-FSU a interpellé le ministère pour que toutes ces situations soient prises en compte.

Cursus de formation et recrutement des futurs psychologues de l'Éducation nationale



Une reconnaissance nécessaire

Le Snuipp, avec la FSU, demandait cette évolution depuis longtemps ; elle permet de reconnaître enfin ce métier, qui correspond à un cursus universitaire spécifique et un titre réglementé. Jusqu'à aujourd'hui, les psychologues des écoles étaient recrutés parmi les enseignants ayant un titre de psychologue. Ce recrutement uniquement interne ne permettait plus de faire face au renouvellement important des psychologues partant à la retraite, de combler les postes vacants et de créer des postes nouveaux pour répondre aux besoins de terrain. Or les demandes d'aide et de suivi de situation sont nombreuses. Les problématiques de difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école, les souffrances d'enfants liées à des situations familiales ou sociales complexes, l'accompagnement de parcours particuliers d'élèves, les projets de prévention que les écoles voudraient mener, nécessitent des interventions de psychologues et bien formés aux réalités de l'école actuelle. La création de ce nouveau corps, que le SNUipp-FSU souhaitait depuis de nombreuses années, répond à ces préoccupations.



PERSONNELS PRÉCAIRES DANS LES ÉCOLES



8



Toujours de la précarité dans les écoles

AESH, AED, CUI-CAE & contractuels

Dans les écoles, des personnels sont régulièrement recrutés pour exercer des missions d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS) et les missions d'aide administrative à la direction d'école (AADE). Ces derniers sont exclusivement embauchés sous statut d'emploi-aidé en CUI-CAE tandis que les premiers peuvent également être embauchés sous contrat AESH (accompagnants aux élèves en situation de handicap) et obtenir ainsi un CDI de la fonction publique au bout de 6 ans d'exercice.

Depuis quelques années, le ministère pallie aussi au manque d'enseignants titulaires en recrutant des enseignants contractuels. Alors que l'exercice du métier d'enseignant est de plus en plus complexe, il n'est pas acceptable que l'on affecte des enseignants dans les écoles sans aucune formation. Cela n'est pas digne d'un service public d'éducation.

Accompagnants aux élèves en situation de handicap (AESH)

Les AESH sont sous **contrat de droit public** transformable en CDI à l'issue de 6 années de CDD.

Leur recrutement s'effectue parmi les anciens CUI à mission AVS ayant 2 ans d'expérience ou parmi les personnes détenant un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne ou du diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES) créé en janvier 2016.

Le ministère comptabilise près de 26 000 AESH (18 700 ETP).

Assistants d'Éducation (AED)

Ce sont des **contrats de droit public**, limités à 6 ans. Il ne reste, dans quelques écoles situées généralement en éducation prioritaire, qu'**un petit millier d'AED** à mission éducative « large » reprenant les missions des ex-emplois jeunes.

Emplois aidés (CUI-CAE)

Depuis la rentrée 2007, des personnels en contrats aidés, **de droit privé**, sont présents dans les écoles. Ils ont été recrutés dans un premier temps comme EVS

(emplois de vie scolaire) pour l'aide administrative aux fonctions de direction d'école (AADE). Au fil des années, nombre de ces emplois ont été affectés à une autre mission, l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS).

Il y a plus de 79 000 CUI-CAE dans les écoles et collèges, la plupart dans les écoles et sur des missions d'AVS.

Des rémunérations indignes et un temps partiel imposé

Les quotités moyennes de travail des AESH sont de 60% d'un temps complet de 35h en CDI (71% dans le 2nd degré) et 57% en CDD (64% dans le 2nd degré) pour des salaires moyens de 722€ en CDI et de 679€ en CDD. Les CUI sont, eux, embauchés sur la base de 20 heures de travail hebdomadaires et perçoivent un salaire de 679€.

Des droits inégalement respectés

Durée hebdomadaire de travail modulée à 20, 21, 22 voire 24 heures en CUI, carences en terme de signature de contrat de travail, absence de formation professionnelle ou d'adaptation à l'emploi... les employeurs, que ce soit l'Etat ou les EPLE, ne sont pas toujours respectueux des droits.

Défaut de formation et d'accompagnement des CUI-CAE

Le minimum de formation professionnelle due à ces personnels, dans une perspective de retour sur le marché du travail « non aidé », n'est pas assuré sérieusement par l'Éducation nationale, employeur. Des démarches de saisine des conseils de prudhommes pour défaut de formation de la part de l'État employeur ont été faites et de nombreuses victoires, confirmées en cour d'Appel, ont pu être enregistrées.

Qu'en est-il exactement des annonces de « professionnalisation » des AVS ?

En août 2013, le gouvernement annonçait une professionnalisation des AVS. Si la possibilité d'une « CDI-sation » au bout de 6 ans d'exercice en CDD brise la limite des 6 années de contrats apportant un mieux pour les personnels AESH, les élèves suivis et les écoles, elle reste largement insuffisante et ne règle pas globalement la précarité subie par les personnels exerçant ces missions AVS avec des temps partiels contraints et des salaires insuffisants pour vivre dignement.

A l'occasion de la Conférence nationale du handicap, le Président de la République a annoncé de nouvelles mesures concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap, dont la transformation sur 5 ans des CUI-AVS en contrats d'AESH. Si cette annonce est une première reconnaissance de la précarité dans laquelle se trouvent les personnels en CUI, elle ne règle pas tout. Dans les 5 prochaines années, 56 000 CUI devraient être progressivement transformés en 32 000 emplois d'AESH au rythme de 11 200 contrats aidés par an, soit 6 400 ETP d'AESH. Ce calendrier sur 5 ans laisserait ainsi près de 30 000 personnes en CUI sur la touche.

Jusqu'à cette annonce, l'État n'avait toujours pas diminué le nombre de postes de CUI-AVS pour augmenter en parallèle le nombre de postes d'AESH. La majorité des personnels exerçant une mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap reste donc sous contrat CUI et soumise à une précarité importante, leur contrat s'arrêtant au bout de 2 ans (5 ans sous conditions sociales et d'âge ou si le personnel CUI-CAE est reconnu travailleur handicapé).

Cette « professionnalisation » prolonge donc, encore pour 5 ans, un système à deux vitesses : des contrats publics débouchant sur un CDI et des contrats privés bornés à 2 ans, laissant dans la précarité une bonne partie des accompagnants en milieu scolaire, utilisés comme variable d'ajustement.

Même atténuée en partie suite à la création des AESH, la rotation incessante des personnels affectés aux missions d'AVS et d'aide administrative représente un gâchis humain pour ces personnes en grande précarité, mais aussi pour les élèves et pour les écoles.

Quelles perspectives pour la mission d'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école (AADE) ?

Cette mission essentielle dans la vie des écoles doit être reconnue.

D'une façon générale, le SNUipp-FSU dénonce le recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. Il faut poursuivre rapidement la pérennisation des nouveaux métiers pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou l'aide administrative à la direction d'école, mais aussi pour d'autres missions telles que celles exercées par les aides-éducateurs en leur temps (aide dans la classe, la BCD, projet informatique, etc...).

Le SNUipp-FSU continue de porter les difficultés et les dysfonctionnements relevés au quotidien par les personnels non enseignants des écoles. La mise en lumière de leurs doléances doit conduire à une meilleure reconnaissance en termes d'emploi, de renouvellement de contrat, de rémunération et de conditions d'exercice.

Contractuels enseignants : une nouvelle voie de recrutement ?

Le recrutement de contractuels enseignants du premier degré qui se limitait, auparavant, à quelques départements (Guyane, Mayotte et plus récemment la Seine-Saint-Denis) concerne aujourd'hui de nombreux départements.

- En 2014/2015 : 38 départements concernés pour le recrutement de 1 864* contractuels
- En 2015/2016 : 34 départements concernés pour le recrutement de 1 726* contractuels

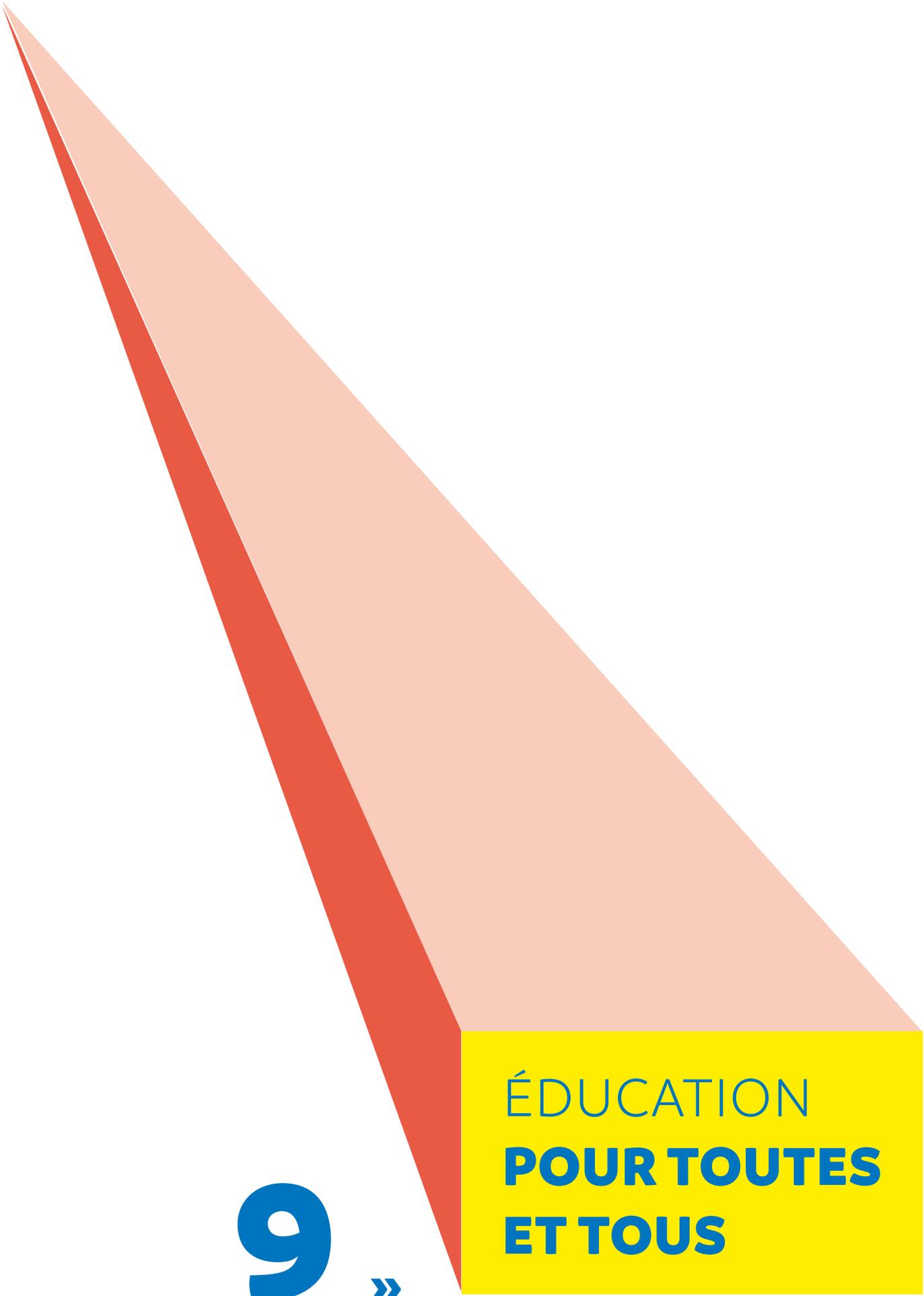
Alors que l'exercice du métier d'enseignant est de plus en plus complexe, affecter des enseignants dans les écoles sans aucune formation apparaît très préjudiciable pour les élèves et pour eux-mêmes.

Le SNUipp-FSU s'oppose au principe du recrutement d'enseignants contractuels et demande, à court terme, l'extension de la liste complémentaire, élargie à d'autres académies ou à d'autres voies de concours sur la base du volontariat. A plus long terme, il faut proposer des solutions pour rendre attractif le métier d'enseignant des écoles : salaires, conditions de travail, dispositif de pré recrutements ...

**enquêtes du SNUipp-FSU auprès de ses sections départementales*

Récapitulatif des départements ayant eu recours à des enseignants contractuels

| Département | Nbre de Contractuels recrutés |
|-----------------------|-------------------------------|
| AIN | 12 |
| AISNE | 40 |
| ALPES-MARITIMES | 30 |
| ARIEGE | 5 |
| AUBE | 15 |
| FINISTERE | 9 |
| HAUTE-GARONNE | 1 |
| HERAULT | 12 |
| INDRE-ET-LOIRE | 3 |
| LOIRE | 15 |
| LOIRET | 25 |
| MAINE-ET-LOIRE | 7 |
| MARNE | 7 |
| HAUTE-MARNE | 8 |
| MOSELLE | 20 |
| NIEVRE | 2 |
| OISE | 21 |
| PAS-DE-CALAIS | 14 |
| BAS-RHIN | 22 |
| HAUTE-SAONE | 1 |
| SAVOIE | 1 |
| PARIS | 90 |
| SEINE-MARITIME | 10 |
| SEINE-ET-MARNE | 35 |
| VAR | 10 |
| YONNE | 8 |
| TERRITOIRE-DE-BELFORT | 7 |
| ESSONNE | 50 |
| HAUTS-DE-SEINE | 25 |
| SEINE-ST-DENIS | 380 |
| VAL-DE-MARNE | 80 |
| VAL-D'OISE | 63 |
| GUYANE | 298 |
| MAYOTTE | 400 |



9 »

ÉDUCATION
**POUR TOUTES
ET TOUS**

Une pédagogie volontariste pour diffuser une culture de l'égalité

L'école n'enseigne pas toujours aux enfants l'égalité des sexes, pas plus qu'elle ne la met vraiment en œuvre (voir page 102). Les « ABCD de l'égalité » avaient été une tentative en ce sens mais le ministère a cédé aux pressions réactionnaires en les supprimant. Le plan d'actions sur l'égalité qui devait les remplacer n'a pas été à la hauteur des enjeux, c'est le moins que l'on puisse dire. Les actions reposent sur les seuls engagements et la motivation des personnels pour faire vivre l'égalité dans le quotidien de la classe et les pratiques peinent à se généraliser. Cette question est peu relayée par l'institution comme dans les derniers programmes où elle est largement absente.

Pourtant l'école peut et doit être un levier puissant de l'égalité car il est possible d'y construire et d'y exercer une pédagogie de l'égalité. Il s'agit d'abord de former les enseignantes et les enseignants à regarder leur environnement, leurs programmes, leurs classes, leurs élèves à travers les « lunettes du genre » et à faire évoluer leurs pratiques. Il s'agit ensuite de contribuer à diffuser une culture commune de l'égalité parmi les élèves, pour les aider à devenir des adultes libres de leurs choix quel que soit leur sexe.

Le SNUipp-FSU, très sensible à cette question, participe à la réflexion et la formation en abordant systématiquement cette thématique lors de ses universités d'automne, en élaborant des publications, en organisant des formations syndicales.



Non à la désinformation

Pour répondre aux envois de brochures mensongères relatives à une prétendue « théorie du genre » par les Vigi-gender dans certaines écoles, le SNUipp-FSU a fourni un argumentaire destiné aux échanges éventuels avec les familles (cf encadré). Il s'oppose régulièrement à toutes les tentatives de discréditation de l'éducation à l'égalité filles-garçons.

Le SNUipp-FSU porte aussi la nécessité d'une réaction ferme de l'administration comme cela a été le cas par exemple en Isère, où la DASEN a envoyé aux écoles un courriel demandant de bloquer les envois des Vigi-gender en évoquant une communication ministérielle.

Quelques réponses pour les parents

Si l'école travaille sur les stéréotypes filles-garçons, c'est pour qu'ils ne soient pas un carcan pour les enfants, et qu'ils ne limitent pas leur épanouissement personnel de filles ou de garçons. On ne met pas dans la tête des enfants qu'ils pourraient choisir leur sexe ! Leur identité ne sera pas brouillée, ils pourront au contraire mieux s'affirmer individuellement : on leur montre qu'être fille ou garçon ne doit pas forcément conditionner leurs choix de loisirs, de lectures, de sports, de métiers...

La « complémentarité des sexes » est un mythe, chaque fille, chaque garçon est un être unique, et il n'existe pas de particularités de goût, de caractère ou d'aptitude qui seraient partagées par toutes les filles ou par tous les garçons.

L'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité existent depuis longtemps à l'école, il n'y a rien de nouveau. Il ne s'agit pas de parler de pratiques sexuelles, encore moins de faire des démonstrations ! C'est une éducation au respect entre les sexes, afin de prévenir et d'empêcher les violences sexistes et/ou homophobes et les abus sexuels, doublée de quelques notions de science sur la reproduction animale et humaine.

Quant à faire la promotion de l'homosexualité, cela ne tient pas : on ne choisit pas d'être homosexuel, ni hétérosexuel d'ailleurs. Donc parler de couples homosexuels, c'est parler d'amour, d'affection (et non de pratiques, là encore), et cela n'aura pas de conséquences sur l'orientation sexuelle des enfants. En revanche, cela peut éviter des suicides pour celles et ceux qui se découvriront homosexuel-les à l'adolescence.

Rapport du Haut Conseil à l'Égalité sur l'éducation à la vie affective et sexuelle : trop peu en primaire

Le 15 juin 2016, Danielle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité, a remis à Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, et à Laurence Rossignol, ministre chargée des Droits des Femmes, le « *rapport relatif à l'éducation à la sexualité : Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes* ».

Dans son introduction, la présidente du HCE, Danielle Bousquet, a rappelé que la sexualité faisait partie intégrante de la construction de la personnalité, et que cette éducation devait relever d'une approche globale et positive. Elle a évoqué la tuerie homophobe d'Orlando, ainsi que les drames provoqués par le cyber-harcèlement sexiste et sexuel chez les adolescentes et adolescents, pour rappeler que l'éducation devait être « *vecteur de citoyenneté, d'émancipation et d'égalité* », évoquant « *le droit à disposer librement de son corps et de sa sexualité* ».

Pour le primaire, le HCE partage l'analyse concernant le recul sur les ABCD de l'égalité, recul qui vient « *dé légitimer le rôle de l'école sur ces questions* », et la frilosité des nouveaux programmes et circulaires. Il constate que la formation est quasi inexistante dans le premier degré, et que les outils sont peu nombreux (Le HCE mentionne toutefois l'ouvrage de Thierry Lenain *C'est ta vie*). Bien que trois séances annuelles soient obligatoires de l'école primaire au lycée depuis 2001, l'éducation à la sexualité n'est présente que dans 2,3 % des projets d'école (*échantillon DEPP*).

Le HCE a listé des recommandations pertinentes, en termes de pilotage national et académique, de formation des personnels, de moyens et de ressources. Le Ministère de l'éducation nationale doit les mettre en application s'il ne veut pas rester dans l'affichage, afin de garantir à chaque jeune le droit fondamental à bénéficier d'une réelle éducation à la sexualité et à l'égalité.

Voir la synthèse du rapport :

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-3.pdf



Solidarité internationale

« Un cahier, un crayon »



Comme à chaque rentrée, le SNUipp-FSU s'associe à la campagne de solidarité « Un cahier, un crayon » organisée par Solidarité Laïque, collectif qui réunit 50 organisations liées au monde enseignant, dont le SNUipp-FSU.

Depuis 1956, Solidarité Laïque lutte contre les exclusions et améliore l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité. Cette initiative consiste essentiellement en une collecte de matériel scolaire neuf de septembre à décembre. Pour la 16^{ème} édition, c'est aux écoles publiques libanaises que sera dédiée l'opération, écoles qui scolarisent les enfants les plus déshérités du pays ainsi que les populations réfugiées de Syrie. La Rentrée solidaire est l'occasion d'inscrire une classe, une école, dans une dynamique d'éducation au

développement et de solidarité internationale.

Même modeste au regard des immenses besoins, notre participation témoigne de l'engagement des enseignantes et enseignants des écoles pour le Droit à l'éducation partout dans le monde.

Voir le site de l'initiative : <http://www.uncahier-uncrayon.org/>



INTERVENTION DU SNUipp-FSU

Robert Ménard ne mettra pas l'école et les enseignants à sa botte

Robert Ménard, le maire de Béziers a de nouveau montré que ses pratiques extrémistes n'avaient pas de frontière. Le 24 septembre, en visite dans une école, il a insulté et menacé un de nos collègues qui avait refusé de lui serrer la main. Depuis son élection à la ville de Béziers, Robert Ménard sème le trouble avec des conceptions passéistes de l'école et de multiples débordements racistes : port de la blouse uniforme au blason de la ville, dénigrement de l'école publique et de ses représentants dans les médias, stigmatisation des populations scolaires selon leurs origines...

Aujourd'hui, en s'attaquant verbalement et directement à un enseignant, une nouvelle étape est franchie.

Le SNUipp-FSU condamne ces actes inacceptables et apporte tout son soutien à notre collègue de l'école de Béziers. Le syndicat vient d'avoir l'assurance du cabinet de la ministre qu'il bénéficiera de la protection juridique. Le ministère doit maintenant prendre les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir un tel incident ne se reproduise plus.

Il est indispensable de rappeler le maire de Béziers à ses devoirs et que ce dernier présente ses excuses à notre collègue. M. Ménard ne mettra pas l'école publique et ses enseignants à sa botte.

Paris, le 28 septembre 2015

La *passion*
du métier
ne suffit pas

Il nous faut
du temps
et *des moyens.*

l'école pour tous,
*une vraie **valeur.***

